



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

**ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE
DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES**

www.cipc-icpc.org

Février 2015

Étude sur la prévention de la violence dans les institutions publiques

Février 2015

Projet d'étude élaboré par le Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC) pour le compte du Ministère de la Sécurité Publique du Québec (MSP).

Coordination, recherche et rédaction : Roxane Martel-Perron

Supervision : Serges Bruneau et Pablo Madriaza

Stagiaire : Pier Alexandre Lemaire

Mots-clés : institutions publiques, prévention, sécurité urbaine, tueurs de masse, Québec, violence

Centre international pour la prévention de la criminalité

465, rue St-Jean, bureau 803

Montréal, (Québec)

Canada

H2Y 2R6

www.cipc-icpc.org

Ce travail a été réalisé grâce à la participation et au financement du Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Remerciements	3
Table des matières	4
Liste d'acronymes et abréviations	7
Introduction	9
Le mandat	11
I – Objet de l'étude	12
Définition d'une administration publique.....	12
Liste des grandes familles administratives étudiées	14
Le milieu scolaire.....	15
Le réseau de la santé et des services sociaux.....	16
Le milieu judiciaire.....	16
Le milieu de la gouvernance.....	17
Définition de concepts.....	18
Définition de la sécurité	18
Définition de la criminalité	20
La violence : objet d'étude avec une approche extensive	21
La violence institutionnelle	23
Intimidation : harcèlement, <i>bullying</i> , <i>mobbing</i> ... Typologie des violences	24
Les facteurs liés à la violence dans les institutions publiques.....	26
Les facteurs individuels.....	27
Les facteurs relationnels.....	28
Les facteurs communautaires	29
Les facteurs institutionnels.....	31
Les facteurs sociétaux	32
Partie II – État des lieux de la recherche scientifique	34
L'étendue de la problématique de la violence au Québec et dans le monde.....	35
La violence dans le milieu de travail au Québec	35
Dans le milieu scolaire	36
Dans le réseau de la santé et des services sociaux.....	43
Dans le milieu judiciaire	48
Dans le milieu de la gouvernance	50

Partie III – Étude transversale des tueries de masse à travers une approche criminologique
.....52

Définition des tueries de masses	53
Les types de tueurs de masse	56
Le pseudo-commando.....	56
L'employé mécontent (<i>The disgruntled employee</i>)	57
Le citoyen mécontent (<i>The disgruntled citizen</i>).....	57
Le tueur de masse psychotique	58
L'étendue des tueries de masse : un phénomène mondial	60
Approche quantitative	60
Les tueries de masse en milieu scolaire	64
Approche par auteur : le profilage, outil de compréhension	66
Approche par l'acte : le fruit d'une longue maturation	73
L'obsession du message.....	79
Les institutions publiques : des lieux propices aux tueries.....	81

PARTIE IV – Pratiques prometteuses pour garantir la sécurité dans les institutions publiques
.....83

L'institution publique comme milieu de travail	84
Adoption d'une politique de prévention de la violence.....	88
Analyse de la situation et dépistage des risques	91
La prévention par une meilleure gestion	94
La prévention situationnelle	98
Mieux outiller le personnel des institutions publiques.....	101
Sensibilisation des usagers	104

PARTIE V – Tueries de masse : réflexion sur la prévention.....107

Empêcher l'ampleur de drames : la prévention situationnelle	109
Augmenter la rapidité d'intervention : des meilleures relations avec les services de police.....	111
Dispositifs d'alerte et communications	112
Améliorer l'offre de services de santé mentale ou raffermir le tissu social?	114
Traitement des tueries de masse par les médias	115
La réglementation sur les armes à feu	117
Le milieu scolaire.....	121

Le climat scolaire pour briser le silence des étudiants.....	122
Plans d'intervention et de confinement barricadé	126
Conclusion	129
Bibliographie	130
Annexes	148
Annexe 1 – Liste de figures.....	148
Annexe 2 – Grille d'identification des facteurs de risque et de protection.....	150

- ADGMQ** – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- ADGMRCQ** - Association des directeurs généraux des MRC du Québec
- APSAM** - Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur «affaires municipales»
- ASSTSAS** - Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur «affaires sociales»
- CCA** - Conseil canadien sur l'apprentissage
- CIPC** – Centre international pour la prévention de la criminalité
- CIPHPSV** – Comité interministériel sur la prévention du harcèlement psychologique et le soutien aux victimes
- CRPSPC** - Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et de la prévention de la criminalité
- CRSVME** - Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif
- DGM** – Directeur général de la municipalité
- DSP** - Direction de la santé publique
- ENAP** - École nationale d'administration publique
- ENPQ** – École nationale de police du Québec
- FAE** - Fédération autonome de l'enseignement
- FBI** – Federal Bureau of Investigation (États-Unis)
- FQM** - Fédération québécoise des municipalités
- INSEED** - Institut national de la statistique et des études économiques (France)
- ISQ** – Institut de la statistique du Québec
- MELS** – Ministère de l'Éducation, du loisir et des sports
- MRC** - Municipalité régionale de comté
- MSP** – Ministère de la sécurité publique du Québec
- NRA**- National Rifle Association

OIT - Organisation internationale du travail

OMS – Organisation mondiale de la santé

ONVS – Observatoire national des violences en milieu de santé (France)

OSHA- Department of Labor Occupational Safety and Health Administration (États-Unis)

RRSSQ - Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec

SPVM – Service de police de la ville de Montréal

SQ – Sûreté du Québec

Dawson, Concordia, Assemblée nationale du Québec... Des institutions québécoises dont le nom est devenu célèbre suite à des événements d'une violence incompréhensible. Les tueries de masse soulèvent indubitablement plusieurs questions. Nous nous interrogeons sur les motivations du tueur, ce qui l'a poussé à une telle violence. Nous décortiquons le contexte du passage à l'acte, en tentant d'y donner un sens. Nous analysons le choix de lieu, d'armes et de victimes. Nous nous demandons surtout s'il eut été possible de prévenir ce type d'incident.

À ce jour, la recherche apporte peu de réponses afin de comprendre le phénomène des tueries de masse. Certains profils de tueurs ont été dressés et le processus de cristallisation qui mène à l'acte est mieux compris. Ceci dit, en termes de prévention, beaucoup reste à faire. Bien que la science ne puisse favoriser aucune mesure de prévention concrète afin d'éviter les tueries de masse, certaines hypothèses demeurent toutefois intéressantes afin d'entamer une réflexion en la matière.

Puisque ce sont des événements extraordinaires, il semble nécessaire d'étudier la violence de façon plus générale. Le présent rapport s'intéresse donc à la violence dans les institutions publiques au Québec, sous quatre catégories : le milieu scolaire, hospitalier, judiciaire et de la gouvernance. À l'aide d'un portrait de la situation au Québec et à l'international, il est ainsi possible de mettre à l'avant certaines pratiques qui favorisent des environnements institutionnels sécuritaires, pierre d'assise du mieux vivre ensemble. Ici, l'accent est mis sur l'institution publique comme lieu de travail et passage obligé dans la vie en société.

Finalement, nous entamerons la réflexion sur la prévention des tueries de masse dans les institutions publiques, en formulant certaines hypothèses de pratiques à favoriser pour prévenir ce type de violence.

Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est un forum international unique d'échange pour les gouvernements nationaux, les autorités locales, les organismes publics, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales en matière de prévention de la criminalité ou de la délinquance et de sécurité des collectivités. Il met la connaissance au service de l'action pour améliorer les politiques et interventions afin de réduire plus efficacement la délinquance, la violence et l'insécurité.

L'action du CIPC vise à :

- Rendre accessible et mieux faire connaître les connaissances internationales sur les politiques et interventions de prévention et de sécurité urbaine et encourager l'utilisation de pratiques inspirantes;
- Soutenir les échanges internationaux fructueux entre les pays, les villes, le système de justice, les associations de la société civile, les organismes communautaires et les centres de recherche et d'étude;
- Favoriser l'assistance technique et le maillage des expertises;
- Promouvoir l'approche préventive auprès des instances concernées.

Le mandat

Au cours des dernières années, différents types d'actes de violence ont eu lieu dans des institutions publiques et ce, à travers le monde (Canada, États-Unis, Norvège, France...). Ainsi, la sécurité dans ces lieux publics est devenue un enjeu important, une préoccupation de tous les instants. Elle risque de demeurer une priorité au cours des prochaines années.

C'est dans ce contexte que le CIPC, avec l'appui financier du Ministère de la sécurité publique du Québec (MSP) propose le présent rapport sur la question, en espérant ainsi alimenter la réflexion en la matière.

Ce rapport a pour objectifs de :

- Documenter les phénomènes liés à la violence et à la sécurité dans les institutions publiques, en mettant l'accent sur le phénomène des tueries de masse;
- Identifier les principaux acteurs associés à la prévention et à la lutte de la criminalité et le sentiment d'insécurité dans les institutions publiques;
- Répertorier les pratiques prometteuses mises à l'avant pour favoriser la sécurité tant des usagers que des institutions publiques, ainsi que du personnel travaillant au sein de ces institutions;
- Proposer des pistes de pratiques prometteuses afin de prévenir les tueries de masse dans les institutions publiques.

C'est donc dans cette optique que le CIPC propose d'aborder cette étude, tout d'abord à travers une approche thématique sous quatre groupes d'institutions publiques (milieu scolaire, de la santé et des services sociaux, judiciaire et de la gouvernance), puis par approche transversale du problème, en mettant l'accent sur le phénomène des tueries de masse.

Définition d'une administration publique

Le cadre spatial de notre étude s'attardera majoritairement aux administrations publiques québécoises, quoique par moments des exemples internationaux seront cités afin de bonifier le rapport. Le cadre temporel, quant à lui, se limite plutôt à la disponibilité de la littérature scientifique pertinente au sujet.

Au Québec, une administration publique est une composante de l'appareil d'État, aussi appelée institution, organe ou réseau. Plus précisément, une administration publique est une propriété publique, à vocation non-commerciale, dont le contrôle est exercé en fonction de la part du financement publique (50% + 1) qu'elle reçoit. Par ailleurs, elle a pour obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds au Parlement ou à l'organe public responsable (ENAP, 2013). L'administration publique québécoise se définit par certains critères :

- ✓ Propriété publique de l'entité;
- ✓ Vocation non commerciale de l'entité¹, absence de recherche d'un profit;
- ✓ Contrôle public exercé en fonction de la part du financement, devant être supérieure à 50 % + 1;
- ✓ Obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds :
 - Budget approuvé par les élus ou l'organe compétent;
 - Soumission à des vérifications officielles (dont le vérificateur général) et reddition de compte;
 - Qui reflètent les résultats de ses activités et l'utilisation de ses ressources;

¹ Dans le cas où une administration, une institution, un organe ou un réseau public a une vocation commerciale en plus de sa vocation de base, on parle d'entreprise public, au lieu d'administration publique.

- Possibilité pour les employés de négocier leurs conventions collectives avec l'organe compétent.

Dans le cadre de cette étude, il ne sera pas question d'analyser la violence dans tous les organes ou institutions de l'administration publique québécoise, mais bien à l'intérieur de quatre milieux soit : le milieu scolaire, le milieu de la santé et des services sociaux, le milieu judiciaire et le milieu de la gouvernance. La figure 1 illustre la portée du présent rapport dans le cadre de l'État québécois.

Liste des grandes familles administratives étudiées

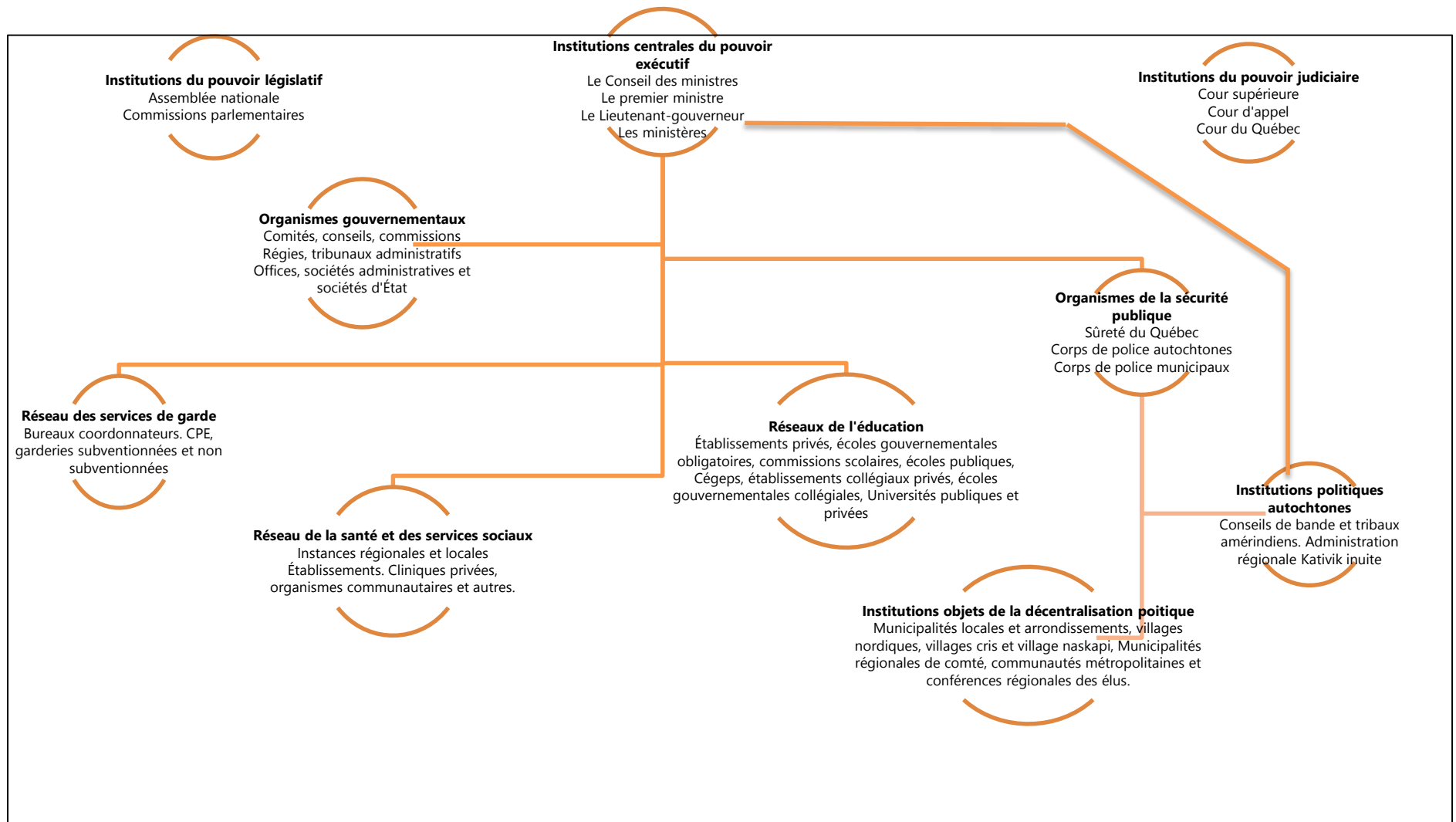


Figure 1. Organigramme de l'État québécois (ENAP, 2012e)

Le milieu scolaire

Le milieu scolaire est tout ce qui est relié aux réseaux de l'éducation et des services de garde. Plus précisément, il est question des établissements d'enseignement obligatoire publics (2,766)² et privés (276), des cégeps (48), des collèges d'enseignement post-secondaire privés (60), des écoles gouvernementales (11), des universités publiques et privées (19), des centres de la petite enfance (1,411) et des garderies subventionnées (646) et non subventionnées (346). Le réseau de l'enseignement québécois (excluant le réseau des services de garde) est constitué en trois réseaux, soit l'enseignement obligatoire et l'éducation préscolaire, le réseau collégial et le réseau universitaire (ÉNAP, a2012). C'est au ministère de l'Éducation, du loisir et des sports (MELS) que revient la «responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation» (ENAP, 2012, p.2). En 2011-2012, il y avait 1,510,446 d'étudiants de niveau primaire à universitaire au Québec³ (ISQ, 2014), soit près de 18,85% de la population totale du Québec durant la même période (ISQ, 2012, P.17).

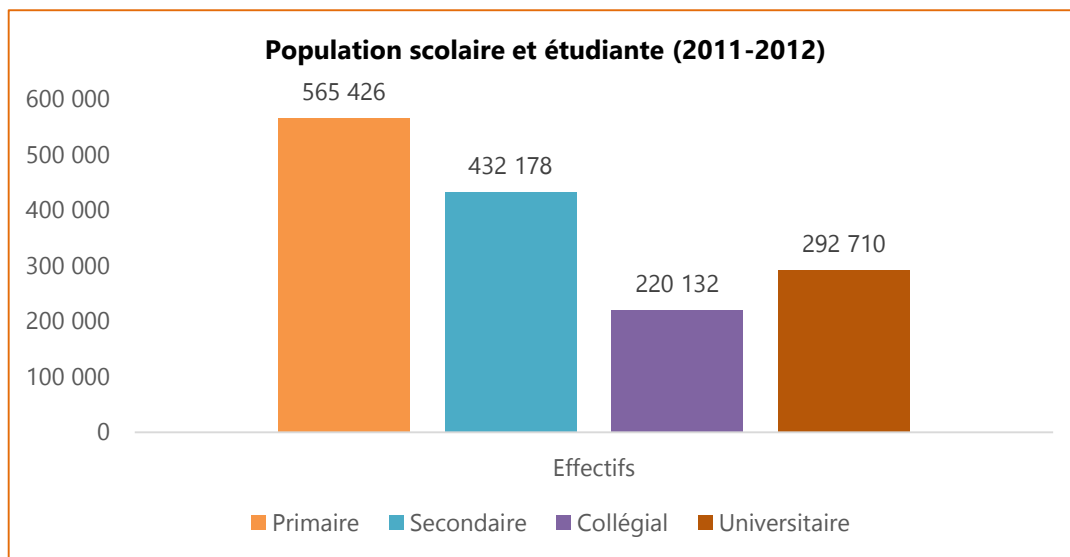


Figure 2. Population scolaire et étudiante (2011-2012) (ISQ, 2012)

² Les chiffres en parenthèses représentent le nombre d'établissements.

³ Voir figure 2

Le réseau de la santé et des services sociaux

Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences de la santé et des services sociaux (15), au conseil régional, au centre régional, à la régie régionale, aux centres de santé et de services sociaux (98), aux cliniques privées, aux organismes communautaires et aux autres ressources complémentaires. Au total, le réseau de la santé et des services sociaux «correspondaient à 1721 installations, en 2011 (ÉNAP, 2012, p.4)», dont 20% de celles-ci étaient situées dans la région de Montréal. L'administration publique de la santé et des services sociaux représente à elle seule, en 2012, près de 6.2% de la population active du Québec (ÉNAP, 2012, p.2).

Le milieu judiciaire

Le milieu judiciaire comprend la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour du Québec, ainsi que les cours municipales. La Cour du Québec est la juridiction la plus importante, en termes de volume d'affaires judiciaires traitées, soit près de 80% de celui-ci (ÉNAP, 2012). Celle-ci a compétence en matière civile, pénale et administrative, en plus des domaines relatifs à la jeunesse (ÉNAP, 2012). Cette dernière compte trois chambres :

- La Chambre Civile, qui «entend les affaires dans lesquelles les sommes en jeu se situent entre 7,000.01\$ et 70,000\$ » et dont la Division des petites créances fait partie;
- La Chambre criminelle, qui «entend les affaires criminelles portant sur des infractions sommaires»;
- La Chambre de la jeunesse, qui «entend les causes d'adoption et de production de la jeunesse, de même que les causes criminelles impliquant un accusé qui était mineur lors de l'infraction».

La Cour du Québec est composée de 270 juges et relève d'un juge en chef, ce qui représente près de 52.22% des juges du Québec, en plus d'être présente sur tout le territoire québécois (ÉNAP, 2012).

Le milieu de la gouvernance

Le milieu de la gouvernance, tel que nous l'entendons ici, englobe plusieurs organes et institutions publics québécois, soient l'Assemblée nationale (125 députés) et les institutions du pouvoir législatif (20), le Conseil des ministres et les institutions centrales du pouvoir exécutif (1,985 directions, bureaux régionaux et bureaux locaux), les institutions faisant l'objet d'une décentralisation politique (195, excluant les municipalités) telles que les municipalités (1,112), ainsi que les institutions politiques autochtones (39 Conseils de bandes, Conseils tribaux et Administration régionale Kativik) (ÉNAP, 2012).

Le milieu de la gouvernance est le moteur de la vie et de l'action politique : il adopte des lois, des budgets, représente les citoyens et fournit un espace d'échange et de débat. En 2008, plus de 91% des 1,117 municipalités québécoises étaient peuplées de moins de 10,000 habitants, soit 23% de la population totale du Québec. En d'autres termes, en 2008, près de la moitié de la population québécoise vivait dans des centres urbains de plus de 100 000 habitants (ÉNAP, 2012, p.5). De plus, en 2004, les institutions du pouvoir législatif comptaient à leur service 1,144 employés administratifs et politiques à temps plein (ÉNAP, 2012, p.10).

Définition de concepts

Définition de la sécurité

Le concept de sécurité renvoie à différentes définitions : nous pouvons penser notamment au contrôle de la criminalité et de la violence, tout comme au sentiment d'être à l'abri du danger, ou encore, comme une satisfaction des besoins de base (CRPSPC, 2005, p.1). Nous savons toutefois que la sécurité est un besoin, un droit fondamental et une préoccupation constante de l'être humain, en plus d'être « une condition essentielle de tout développement durable des sociétés » (CRPSPC, 2005, p.1; Gilinsky, 2011). Dans une optique criminologique, la notion de sécurité renvoie plutôt à l'absence de criminalité, ainsi que le sentiment subjectif d'être protégé. À l'inverse, la notion d'insécurité peut, quant à elle, se définir de deux façons. Sous l'angle de l'approche rationaliste, l'insécurité est synonyme de victimisation et fait référence à la peur d'être victime d'une infraction. Selon l'approche symbolique, l'insécurité fait plutôt référence à ce qui est indissociable de l'environnement social, politique, économique et culturel dans lequel elle s'inscrit. En d'autres mots, l'approche rationaliste s'attache au crime, tout en tendant à réduire le risque de victimisation, alors que l'approche symbolique privilégie plutôt des travaux de grande ampleur (tels que l'amélioration des conditions sociales et économiques d'un quartier).

Considérant ces variantes conceptuelles, il est important de mentionner que nous retiendrons la définition de l'OMS (1998) dans le cadre de ce rapport, en l'appliquant sous l'angle criminologique.

Définition de la sécurité

« Un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser leurs aspirations. »

(OMS, 1998)

Afin d'atteindre ces états d'être (sentiment) et de faits (réalité), il convient de définir certaines conditions de base à la sécurité :

1. un climat de cohésion et de paix sociale;
2. une prévention et un contrôle des conséquences;
3. le respect des valeurs et de l'intégrité physique, matérielle ou psychologique des personnes;
4. l'accès à des moyens de prévention, de contrôle et de réhabilitation.

La première condition renvoie à l'idéal d'une société juste : une société qui ne discrimine pas en fonction de la race, du sexe, de l'âge ou de la religion. C'est le respect des droits et des libertés des personnes. En plus de ce respect, il importe de lutter contre la pauvreté et les inégalités qui sont « à la base de nombreux problèmes de sécurité » (CRPSPC, 2005, p.2). La deuxième condition fait référence, quant à elle, à un environnement qui prévient les lésions corporelles, le stress, les troubles d'adaptation, les chocs post-traumatiques ou encore la privation subite d'un élément vital (CRPSPC, 2005, p.2). La troisième se rattache à la cohabitation non violente entre les individus, alors que la quatrième se veut l'assurance d'un accès juste aux ressources matérielles, humaines et financières. Autrement dit, un accès équitable aux programmes et aux services offerts par la société (CRPSPC, 2005, p.3).

Par ailleurs, il convient de préciser qu'il existe deux dimensions à la sécurité; l'une objective et l'autre subjective. La première se rapporte aux paramètres comportementaux et environnementaux, soit les vols par effraction, le nombre d'agressions, la proportion de conducteurs avec facultés affaiblies, etc. Quant à la deuxième dimension, il est plutôt question du sentiment de sécurité, par exemple la peur de marcher seul la nuit ou encore la peur de laisser ses enfants marcher pour aller à l'école (CRPSPC, 2005, p.3). Dès lors, il importe de tenir compte de ces deux dimensions lorsque vient le temps d'élaborer de nouvelles politiques publiques en matière de sécurité.

Définition de la criminalité

La criminalité est un concept dont la définition peut changer selon le contexte spatio-temporel, puisque le crime lui-même est défini selon la conception de ce qu'est une infraction. En d'autres termes, ce qui est criminel au Québec ne l'est peut-être pas ailleurs ou ne l'était peut-être pas autrefois. Pour Hess et Scheerer (1997), la criminalité est presque entièrement construite par les institutions qui établissent les normes et qui déterminent la signification de certains actes (Gilinsky, 2011). La criminalité relève ainsi de ce qui est interdit par la loi et qui est donc condamné par la société et/ou l'État (Gilinsky, 2011).

Au Québec, « la criminalité est définie par l'ensemble des infractions à des lois fédérales, notamment du Code Criminel et aux lois relatives aux drogues et stupéfiants, ainsi qu'à des lois provinciales ayant trait, entre autres, à l'impôt provincial et au contrôle des boissons alcooliques » (CRPSPC, 2005). Dans le cas du présent rapport, le type de criminalité auquel nous nous intéressons relève principalement des crimes contre la personne, notamment celles qui criminalisent des atteintes physiques et psychologiques.

Les conséquences de ces crimes sont à la fois économiques et sociales. Les conséquences économiques sont plus facilement quantifiables si l'on additionne « les coûts relatifs à la répression de la criminalité (services policiers, systèmes judiciaires et carcéral) et les coûts associés aux services aux jeunes contrevenants et aux victimes » (CRPSPC, 2005). Alors que les coûts sociaux s'estiment moins facilement, ceux-ci restent tout de même considérables et ils « impliquent une dégradation de la qualité de vie [...] des victimes, des contrevenants et de la population en général » (CRPSPC, 2005).

La violence : objet d'étude avec une approche extensive

Selon l'OMS, la violence consiste en « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mauvais développement ou des privations » (OMS, 2002). Tout comme les crimes, il existe plusieurs types de violence possibles, soient auto-infligée, interpersonnelle et collective (Voir figure 3).

Types de violence	Auto-infligée Elle se divise en comportements suicidaires et en sévices auto-infligés. L'OMS (2002) inclut dans la première catégorie les pensées suicidaires, les tentatives de suicide et les suicides réussis. Les actes de sévices auto-infligés consistent plutôt en des actes d'auto-mutilation (OMS, 2002, p.6).
	Interpersonnelle Elle se divise en deux types, familiale et communautaire, la première étant une violence à l'égard d'un partenaire intime (conjoint, famille) et la deuxième est une violence entre personnes qui ne sont pas apparentées et qui peuvent ne pas se connaître (OMS, 2002, p.6).
	Collective Elle se divise en violence économique, sociale et politique. La violence sociale consiste, par exemple, en des crimes haineux commis par des groupes organisés, des actes terroristes ou encore, la violence commise par les foules. La violence politique comprend la guerre et les conflits violents, la violence étatique, etc. La violence économique est plutôt motivée par des gains économiques, l'instabilité économique, etc. (OMS, 2002, p.7).

Figure 3. Types de violence (OMS, 2012, p.5-6)

En plus des types de violence possibles, la nature des actes violents varie aussi; physique, sexuel, psychologique et privation (Voir figure 4). « Ces quatre types d’actes violents se produisent dans chacune des grandes catégories et dans leurs sous-catégories [...] exception faite de la violence auto-infligée » (OMS, 2002, p.7). Dans cette étude, il sera principalement question des violences interpersonnelle, communautaire et collective, de nature physique et psychologique, tel qu’illustré dans la figure 4.

Typologie de la violence

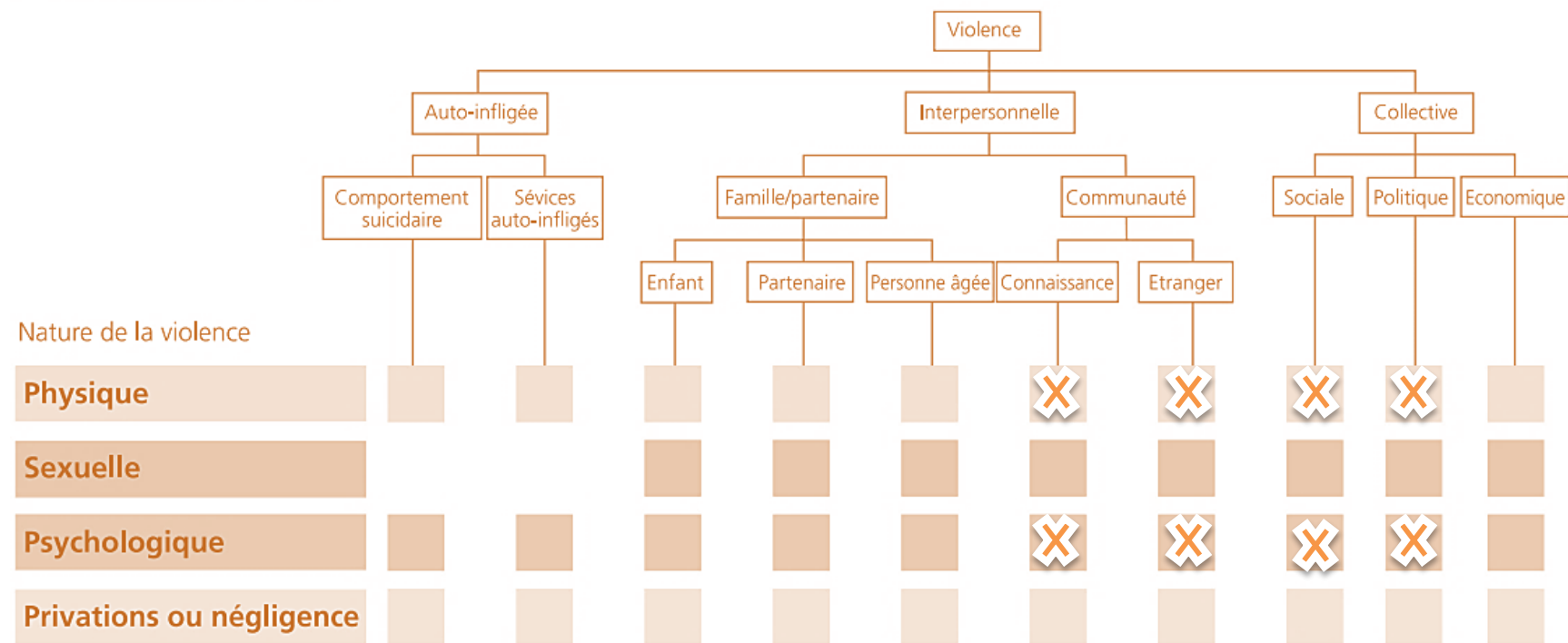


Figure 4. Typologie de la violence (OMS, 2002)

La violence institutionnelle

« Toute institution a tendance à fabriquer de la violence ».

Jacques Pain, Professeur, université de Paris X Nanterre (2005)

Au moment d'étudier la violence dans le cadre des institutions publiques, il est pertinent de définir certains types de violence propres à ces lieux. En effet, bien que la prise de conscience concernant l'existence de la violence institutionnelle soit relativement récente, elle mérite d'être définie dans le cadre de ce rapport. Stanislaw Tomkiewicz (1982) définit la violence institutionnelle comme, « toute action commise dans ou par une institution, ou toute absence d'action qui cause à l'enfant une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure ». Cette définition se voulant appliquée aux services sociaux destinés aux enfants, nous la reprendrons et l'adapterons aux institutions publiques en général. Ainsi, toute institution peut produire la violence, du moment que des dysfonctionnements apparaissent. Tomkiewicz (1995) précise ainsi que « toute institution pour qui l'idéologie devient plus importante que les usagers est à risque de violence ». Il s'agit ainsi d'une myriade de violences, d'attitudes, qui ont lieu dans les institutions et qui sont endossées par des personnes morales : écoles, hôpitaux, institutions de la fonction publique, etc. Ces violences institutionnelles ne se font pas à l'insu des personnes : tout ou une partie du personnel est au courant et les tolère pour des raisons ou des intérêts personnels (Durban, 2005; Tomkiewicz, 1995; Tomkiewicz, 2001). L'institution en tant que personne morale et les employés des institutions peuvent aussi être victimes de violence et il est primordial d'inclure cet autre type de violence dans le cadre de ce rapport. Comme nous le verrons plus loin, la violence en milieu de travail est incluse dans la catégorie des violences vécues par l'institution.

Intimidation : harcèlement, *bullying*, *mobbing* ... Typologie des violences

Étant des lieux de socialisation, les institutions publiques sont des milieux de vie, non seulement pour les personnes qui y bénéficient des services offerts (étudiants, patients, etc.), mais également pour les personnes qui y sont employées. Ainsi, l'intimidation sous toutes ses formes fait malheureusement partie intégrante de la réalité des institutions publiques, malgré les nombreux programmes de prévention instaurés par les gouvernements fédéral et provincial. Comme le mentionne Sécurité Publique Canada (2014), le terme « intimidation » désignait au départ des actes physiques. La définition a bien évolué depuis, à mesure que les chercheurs ont révélé que d'autres actes non physiques (intimidation psychologique et verbale) étaient tout aussi dommageables pour les victimes.

L'intimidation est donc une forme d'agression (Ma, Stewin & Mah, 2001). Elle est ciblée contre une victime en particulier et vise à la priver délibérément du contrôle qu'elle pense exercer sur la situation ou à lui faire intentionnellement du mal (Olweus, 1993). Dans les institutions d'enseignement, le type de violence observé est surtout cette intimidation, aussi appelée *bullying*. Comme ce type de violence a grandement été étudié, nous avons convenu de ne pas trop nous y attarder afin de laisser place à d'autres problématiques moins regardées. Il est toutefois bon de mentionner que, malgré ce choix de paramètres, l'intimidation entre élèves demeure une forme de violence non-négligeable dans le réseau scolaire québécois et mène bien souvent à d'autres types de violence plus graves – nous le verrons plus loin.

Définition de l'intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ».

Loi sur l'instruction publique, art. 13, par. 1.1

Gouvernement du Québec, 2005

L'intimidation sur le lieu de travail, aussi appelée harcèlement moral/psychologique ou *mobbing*, est un autre type de violence vécue dans les institutions publiques. Les institutions publiques sont le milieu de travail de milliers de personnes. Bien que des phénomènes distincts des agressions interpersonnelles en général, les motifs à la base de l'intimidation et du harcèlement moral demeurent toutefois très similaires : contrôle des autres, domination, agression, punition, démonstration de pouvoir et image de soi améliorée (Ballard, 1999; Van Hasselt & Hersen, 2000; Olweus, 1994; Vickers, 2010).

Il n'existe pas de définition qui fasse consensus pour le harcèlement dit moral, nous retiendrons toutefois celle-ci dans le cadre de notre étude : « une souffrance infligée sur le lieu de travail de façon durable, répétitive et ou systématique par une ou des personnes à une autre personne par tout moyen relatif aux relations, à l'organisation, aux contenus ou aux conditions de travail en les détournant de leur finalité, manifestant ainsi une intention consciente ou inconsciente de nuire, voir de détruire » (Drida & Association Mots pour Maux, 1999).

Harcèlement psychologique

Le harcèlement psychologique au travail est une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles ou des gestes répétés :

- qui sont hostiles ou non désirés
- qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié
- qui rendent le milieu de travail néfaste.

Loi sur les normes du travail

Gouvernement du Québec, 2004

Les facteurs liés à la violence dans les institutions publiques

«La violence écourte la vie de millions de personnes dans le monde chaque année et gâche celle de millions d'autres. Elle ignore les frontières géographiques ou raciales ou encore celles de l'âge ou du revenu. Elle frappe aussi bien les enfants et les adolescents que les femmes et les personnes âgées. Elle s'insinue dans les foyers, dans les écoles et dans les lieux de travail.»

Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (OMS, 2002)

Bien qu'il soit difficile d'évaluer si la violence dans les institutions publiques ait réellement connu une croissance importante aux cours des dernières décennies, la multiplication des études nous permet à présent de définir davantage d'angles d'analyse.

Jusqu'à ce jour, l'OMS (2002) indique qu'aucun facteur n'explique à lui seul les raisons d'un acte de violence à l'égard d'autrui ou de soi-même, puisque « la violence résulte de l'interaction complexe de facteurs individuels, relationnels, sociaux, culturels et environnementaux » (OMS, 2002, p.13). Nous utiliserons cette catégorisation des Nations Unies et l'appliquerons à la violence dans les institutions publiques, afin de mieux comprendre les racines des différents actes violents qui y sont perpétrés.

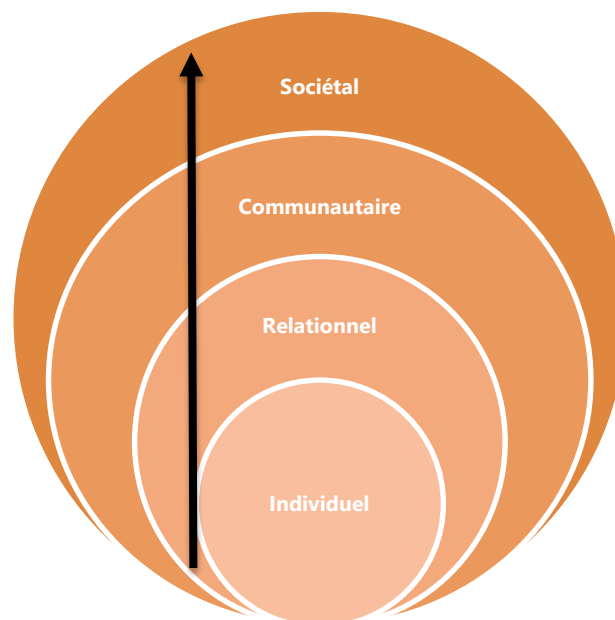
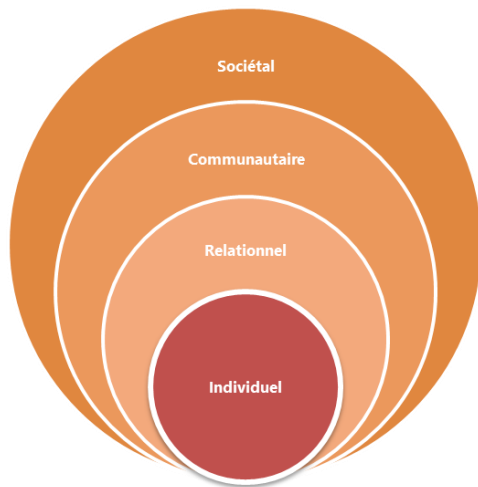


Figure 5. Modèle écologique servant à comprendre la violence (OMS, 2002)

Les facteurs individuels



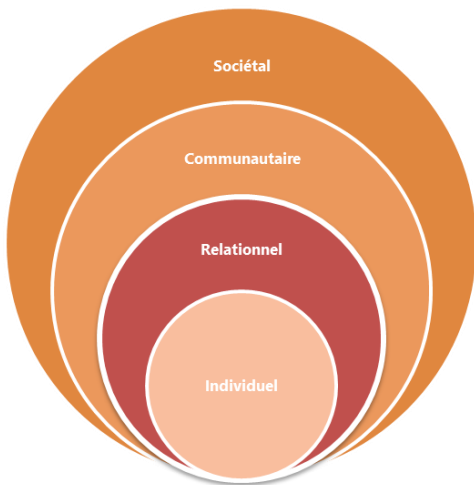
Au niveau individuel, plusieurs facteurs peuvent être en cause lorsque l'on parle de comportements violents. En effet, certaines caractéristiques peuvent favoriser des comportements agressifs chez un individu, augmenter ses chances d'être victime de violence ou encore les deux à la fois : niveau d'éducation, faible estime de soi, état civil, âge, bas revenu, consommation d'alcool et de drogues, antécédents de violence (victime ou témoin) et autres caractéristiques biologiques et physiologiques (OMS, 2002).

Le narcissisme, le manque d'empathie et le sadisme sont aussi des traits individuels qui font en sorte qu'une personne soit plus encline à la violence (Verlinden et al., 2000; Langman, 2009). De plus, l'exposition à des substances toxiques, telles l'alcool et les drogues, prédisposeraient les individus, surtout les enfants, à l'impulsivité et l'agressivité (OMS, 2002; Cousineau et Desbiens, 2005). Finalement, des études (Beaver, DeLisi, Vaughn, & Barnes, 2010; K. M. Beaver et al., 2013; Byrd & Manuck, 2014) ont permis d'établir une forte corrélation entre les gènes et les comportements violents. Le gène MAOA 2R, une enzyme qui dégrade les neurotransmetteurs du cerveau (sérotonine et dopamine) qui est surnommé le « gène extrême du guerrier » serait relié à des hauts niveaux de délinquance grave et violente autodéclarée : incarcération, utilisation d'armes, adhésion à un gang, arrestations. Ceci dit, d'autres auteurs (Bowen & Desbiens, 2004) rappellent que ce type de gène fait partie intégrante du bagage génétique de l'être humain. Plusieurs autres facteurs biologiques et médicaux sont aussi considérés comme facteurs prédisposant à la violence. Traumatismes prénataux et complications pendant la grossesse seraient ainsi en corrélation avec une violence enregistrée à l'adolescence et l'âge adulte, bien que les résultats sur ce sujet et les méthodes d'étude varient considérablement (Verlinden, Hersen, & Thomas, 2000).

L'agressivité, découlant souvent d'un niveau élevé de testostérone, peut aussi être considérée comme un facteur lié à la violence. Ceci expliquerait pourquoi on remarque davantage de violence chez les hommes. En effet, la majorité de la littérature scientifique stipule que la violence physique dans les institutions publiques est masculine et ce, particulièrement dans les cas de tueries (Muschert, 2007; Cousineau et Desbiens, 2005; Danner et Carmody, 2001; Kimmel, 2008; Newman

et al., 2004; Farrington, 2007). Les recherches américaines affirment aussi que les tueries de masse en milieu scolaire seraient presque exclusivement commises par des hommes de race blanche (Kimmel, 2008; Muschert, 2007). Les recherches pointent aussi vers la santé mentale de la personne, comme la dépression, les tentatives de suicide et les troubles de la personnalité (Farrington 2007; Muschert, 2007). D'autres études ont trouvé une corrélation entre l'agressivité et une myriade de comportements, dont l'hyperactivité, les déficits d'attention et de concentration et l'impulsivité (R. Loeber & Stouthamer-Loeber, 1998). Farrington (1989) a aussi démontré un lien entre l'impulsivité durant l'enfance et la violence enregistrée à l'âge adulte.

Les facteurs relationnels



« Les pairs, les partenaires intimes et les membres de la famille peuvent tous influencer sur le comportement de la personne et sur ce qu'elle vit » (OMS, 2002). Ainsi, le deuxième niveau de facteurs liés à la violence s'attarde aux relations qu'entretient un individu avec son réseau. La relation parent-enfant est d'une grande importance en ce sens, puisqu'elle influe sur le développement socio-émotionnel de l'enfant. Une attitude parentale caractérisée par l'indifférence, le délaissement ou la violence vis-à-vis des enfants augmente significativement les chances de

comportements violents chez ces derniers. Peu d'interactions parent-enfant, un manque de constance dans l'application des règles, l'absence d'un parent, la criminalité parentale, la violence domestique et le mauvais traitement des enfants sont autant de facteurs qui prédisposent les enfants à adopter des comportements agressifs (Rolf Loeber & Stouthamer-Loeber, 1986; OMS, 2002; Cousineau et Desbiens, 2005; Newman, 2004; Paquin, 2004).

La recherche montre aussi que les jeunes sont plus à risque d'adopter des comportements négatifs si ceux-ci sont encouragés par leurs amis ou camarades de classe (Howell, 1995; OMS, 2002; Lipsey & Derzon, 1998). De ce fait, le rejet, l'intimidation et la marginalisation sociale sont souvent des facteurs soulevés par les chercheurs (Muschert, 2007; Bowen et Desbiens, 2004; Meloy *et al.*, 2001; Newman, 2004). Les relations de dominance entre jeunes intimidés et intimidateurs sont donc la

résultante de rapports de force et de violence dans le but d'obtenir un statut social. En effet, un jeune est plus dominant qu'un autre lorsqu'il réussit à sortir gagnant plus souvent d'interactions compétitives ou conflictives (intimidation) et réussit à avoir un meilleur accès aux ressources, c'est-à-dire des contacts avec le sexe féminin et une reconnaissance sociale positive. (Madriaza, s.d.)

L'intimidation n'affecte pas uniquement les enfants ou les jeunes. En effet, les adultes ayant des relations interpersonnelles négatives ou qui en entretiennent peu, voir aucune, sont plus enclins à être violents. La marginalisation et le rejet entraînent ainsi de nombreux problèmes socio-affectifs pouvant affecter considérablement le développement d'un individu. Langman (2009) soutient que le sentiment d'aliénation vécu par un individu peut conduire à une rupture avec la réalité, ce qui le place dans l'incapacité de comprendre ou de prendre conscience de ses actes (Longman, dans Rocque, 2012).

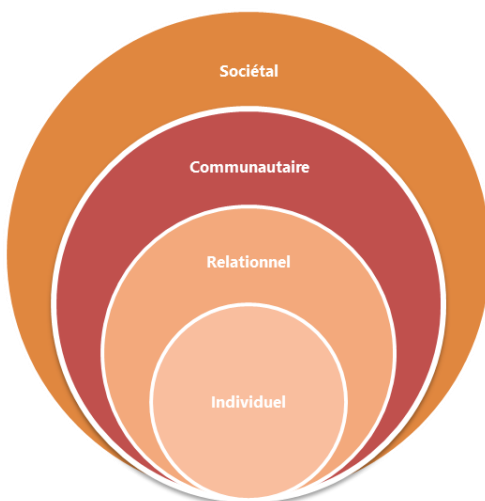
Définition de dominance

La dominance, le statut ou le leadership de groupe est défini comme une relation variable dans laquelle les individus sont classés du plus ou moins dominant pour accéder aux ressources.

(Pellegrini & Bartini, 2001)

Dans le cas spécifique des tueurs de masse, les facteurs interpersonnels sont souvent soulevés afin de tenter d'expliquer l'extrême violence de leur comportement. Nous y reviendrons dans la partie III de ce rapport sous la section *L'absence de lien social et rupture avec la communauté*.

Les facteurs communautaires



L'environnement d'une personne peut être un facteur de risque tout comme il peut agir en tant que facteur protecteur. Cela est d'autant plus vrai pour les individus dont le contexte personnel et relationnel les rend vulnérables à la délinquance et aux comportements anti-sociaux (Verlinden et al., 2000). En effet, les pairs peuvent faire office de puissants renforcements sélectifs pour les actions et croyances antisociales – ou avoir l'effet contraire. Plusieurs études ont démontré une forte corrélation entre une association avec un groupe de pairs

déviants à l'adolescence et des comportements violents à l'âge adulte, alors que d'autres ont prouvé qu'un engagement avec une institution, notamment les institutions scolaires, pouvait être un facteur de protection important contre la violence (Hawkins, 1996; Williams, Stiffman, & O'Neal, 1998).

Un des milieu important à souligner comme facteur communautaire lié à la violence est le milieu scolaire. L'échec scolaire, notamment, peut constituer une prédisposition à une attitude délinquante à l'âge adulte. Farrington (1998) a d'ailleurs prouvé qu'un faible rendement académique à l'école primaire était souvent synonyme de judiciarisation plus tard dans la vie. De plus, les écoles sont particulièrement exposées à la violence interpersonnelle. Il semblerait que les écoles avec des hauts taux de violence présentent des caractéristiques similaires : elles sont surpeuplées, offrent une pauvre supervision de la part des adultes, imposent des mesures disciplinaires sévères mais sans attention personnalisée, sont insensibles aux facteurs multiculturels et propices au rejet et à l'intimidation (Verlinden et al., 2000).

Les caractéristiques de la communauté même sont aussi des facteurs de risque: la pauvreté, la discrimination et les quartiers désorganisés sont autant d'attributs d'une collectivité qui favorisent la violence en général et dans ses institutions. En d'autres termes : si le quartier est violent, l'école sera violente (Gottfredson, Wilson, & Sroban, 2002). En effet, les résidents des quartiers défavorisés ont tendance à avoir plus de difficultés à établir des liens sociaux formels et informels nécessaires au contrôle du crime et de la violence. Parmi les principaux facteurs communautaires liés à la violence, on retrouve les « déménagements fréquents, l'hétérogénéité de la population, ou sa grande diversité, et un ciment social quasi inexistant au sein des communautés, ainsi qu'une forte densité démographique, un taux de chômage élevé ou le trafic de stupéfiants » (OMS, 2002). Par ailleurs, les recherches indiquent aussi que les risques de violence sont plus élevés dans les milieux pauvres et dans les environnements où le soutien institutionnel est restreint (OMS, 2002).

Les facteurs institutionnels

Bien qu'ils ne fassent pas partie intégrante du modèle écologique traditionnel, tel que défini par l'OMS, il est toutefois intéressant d'inclure les facteurs institutionnels comme composante de ce rapport. En effet, il s'agit des caractéristiques d'une institution qui favorisent l'émergence de comportements violents : l'organisation même de l'établissement, ses usages, son système hiérarchique, la répartition ou la concentration des pouvoirs, les règles de vie instaurées, la prédominance donnée à la défense de l'institution sur celle de l'individu (Durban, 2005). La figure 6 souligne quelques exemples de caractéristiques d'une institution à risque de violence élevé.

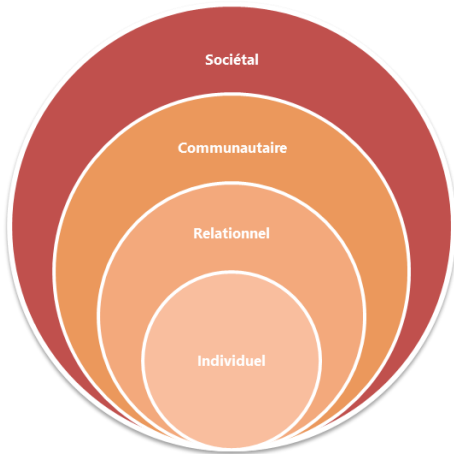
Personnel	<p>Nombre important de personnel non qualifié</p> <p>Inquiétude liée à la sécurité d'emploi</p> <p>Prépondérance de syndrome d'épuisement professionnel</p> <p>Absentéisme, passivité, exaspération, exacerbation des antagonismes entre les membres de l'équipe</p>
Direction	<p>Philosophie de « toute-puissance »</p> <p>Système hiérarchique rigide</p> <p>Gestionnaire qui s'isole et n'assume pas son rôle</p>
Mission de l'institution	<p>Absente, floue, tissée de contradictions</p> <p>Présentée comme immuable malgré les différents changements de clientèle/problématiques possibles</p>
Discours institutionnel	<p>Dévalorise les personnes prises en charge</p> <p>Majore leurs troubles, dramatise leur cas</p> <p>Porte davantage sur la théorie que sur l'utilisateur</p> <p>Inflexibilité dogmatique</p>

Figure 6. Portrait d'une institution à risque élevé (Tomkiewicz, 1995; Durban, 2005)

À titre d'exemple, dans le cas des écoles, un environnement scolaire qui favorise la violence institutionnelle – soit celle commise par l'école même – peut ressembler à ceci : une école conservatrice, autoritaire, où on remarque un manque de leadership au niveau de la direction et où la pression de la réussite est forte aussi bien sur les étudiants que sur le corps professoral (Byrne,

1998; Madriaza, s.d.; Durban, 2005). Nous y reviendrons dans la section dédiée à l'étendue de la problématique de la violence dans le milieu scolaire.

Les facteurs sociétaux



Le dernier niveau concerne des facteurs bien plus amples que les trois derniers, puisqu'il relève davantage de facteurs qui créent « un climat de violence acceptable, qui réduisent les inhibitions contre la violence, et qui créent et perpétuent un fossé entre les différents segments de la société » (OMS, 2002). Ces facteurs incluent les normes sociales et culturelles, ainsi que les conditions économiques (OMS, 2002).

L'OMS donne comme exemples :

- des normes culturelles selon lesquelles il est acceptable de recourir à la violence pour résoudre des conflits;
- des attitudes qui considèrent le suicide comme une affaire de choix individuel;
- des normes selon lesquelles les droits parentaux l'emportent sur le bien-être de l'enfant;
- des normes qui affirment la domination de l'homme sur la femme et les enfants;
- des normes qui valident le recours à la force excessive par la police contre les citoyens;
- des normes qui encouragent des conflits politiques.

Exemples de politiques québécoises de prévention de la violence

- Politique ministérielle en prévention de la criminalité (2001)
- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2002)
- Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2007-2010)
- Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école (2008-2011)
- Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie (2011-2016)

D'autres facteurs importants sont les politiques gouvernementales en matière de santé, d'économie, d'éducation et d'égalité sociale. Selon les recherches américaines, les tueries ont plus souvent lieu dans les États politiquement conservateurs et/ou dans les populations avec une forte concentration de conservateurs religieux (Muschert, 2007). La relation entre violence et masculinité au niveau culturel est une autre piste de réflexion intéressante au moment d'analyser les facteurs sociétaux liés à la violence, ces rôles masculins encourageant des comportements violents chez les garçons (Newman, 2004; Verlinden *et al.*, 2000).

Un autre facteur sociétal qui favorise la violence est la disponibilité et la proximité d'armes à feu. À ce sujet, le *National Consortium on Violence Research* (1998) indique qu'une arme à feu sur cinq gardées à la maison est chargée et débarrée, donc accessible à l'utilisation immédiate et sans contrainte. Les études démontrent aussi que la majorité des tueries en milieu scolaire se font avec l'arme à feu du domicile familial (Verlinden, 2000). De plus, de nombreuses études épidémiologiques exposent un lien direct entre accessibilité aux armes à feu et risques d'homicide ou de suicide chez les jeunes (Strasburger & Donnerstein, 1999).

Comme nous avons pu le constater, les facteurs liés à la violence, plus spécifiquement ceux reliés aux institutions publiques et aux tueries de masse, sont nombreux. Bien qu'un ou plusieurs de ces facteurs ne suffisent en eux-mêmes pour prédire le comportement d'un individu, il est toutefois primordial de savoir les identifier, notamment dans la mesure où ce sont les premiers indicateurs de possibles actes violents.

En résumé, une des conditions essentielles au développement durable des sociétés est la sécurité et le contrôle de la criminalité et de la violence. Si la sécurité est un critère de base essentiel pour la durabilité d'une société et sa cohésion sociale, c'est parce que les coûts psychologiques, sociaux et économiques sont majeurs. Si la criminalité (et par le fait même, la violence) sont en partie tributaires du type de coexistence dans une société, il est impératif que cette coexistence soit positive.

Dans le cadre de cette étude, nous considérons essentiel de décomposer l'administration publique québécoise en quatre grands groupes. Cette méthode d'analyse nous permettra d'effectuer un état des lieux de la recherche scientifique propre à chaque milieu, ainsi qu'une définition plus étendue des problématiques de sécurité propres à chacun. Par conséquent, la deuxième partie de cette étude se veut une analyse sectorielle des défis sécuritaires dans les milieux scolaire, de la santé et des services sociaux, judiciaire et de la gouvernance.

L'intérêt pour la recherche sur la violence dans les administrations publiques n'est venu que dans les années 1990, alors que certains chercheurs stipulaient l'existence d'une violence croissante dans le milieu scolaire (Astor et al., 1997; Farmer, Angold, Burns, & Erkanli, 1999; Rolf Loeber & Farrington, 2000). À l'inverse, certains auteurs (Bullis, Walker, & Sprague, 2001; Day *et al.*, 1995) affirment plutôt que les comportements violents y seraient aussi fréquents qu'avant, alors que d'autres (Funk, 2001; Hébert, 2001) pointent un manque de données objectives pour définir l'ampleur réel du phénomène.

Des événements d'extrême violence dans les institutions publiques ont certes attiré l'attention du public au cours des dernières années, donnant l'impression que la violence dans ces lieux est en augmentation : « L'intérêt médiatique accru des dernières années sur la question des homicides à multiples victimes commis par des adolescents, avive les inquiétudes et contribue à créer une fausse image du phénomène » (Paquin, 2004) Par conséquent, il est pertinent de se demander s'il s'agit de l'intérêt accordé au contrôle de la violence en milieu institutionnel qui est en croissance ou la violence elle-même? En tentant de définir l'étendue de la problématique de la violence au Québec et dans le monde, peut-être serons-nous plus à même de répondre à cette question.

L'étendue de la problématique de la violence au Québec et dans le monde

La violence dans le milieu de travail au Québec

Au Québec, c'est en 1998 que l'on aborde le sujet du **harcèlement psychologique** pour la première fois dans l'Enquête sociale et de la santé, ce qui nous a permis d'identifier que 15% des salariés québécois étaient victimes « de temps en temps » et 3% « souvent ou très souvent » d'intimidation (Daveluy & ISQ, 2001).

À l'heure actuelle, l'enquête québécoise sur des conditions de travail d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTSST) s'est chargé de quantifier la problématique de la violence au travail pour la province. Selon des chiffres de 2011, on estime qu'environ 528,000 travailleurs québécois sont exposés à du harcèlement psychologique au travail. En effet, 15% des répondants affirment avoir subi du harcèlement psychologique sur leur lieu de travail, environ 3%, du **harcèlement sexuel** et environ 2% de la **violence physique** dans les 12 mois ayant précédé l'enquête (Vézina & IRSST, 2011). Il semblerait que les femmes (19%) soient plus touchées par le harcèlement psychologique que les hommes (14%), mais on ne soulève pas de différence selon le sexe en ce qui concerne la violence physique. De plus, on apprend que les personnes âgées de 15 à 34 ans sont proportionnellement plus nombreuses à faire l'objet de harcèlement sexuel et celles de 25 à 34 ans sont, en proportion, plus nombreuses à subir de la violence physique (Vézina & IRSST, 2011). Finalement, il est intéressant de mentionner que les répondants de l'étude qui vivent de l'insécurité d'emploi sont plus nombreux, en proportion, à subir du harcèlement psychologique et du harcèlement sexuel au travail. Une étude de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de l'université Laval (2004) réalisée auprès de 640 Québécois et Québécoises nous indique que le harcèlement latéral, c'est-à-dire celui qui provient des collègues dans l'environnement immédiat, représenterait la majorité (41%) du harcèlement psychologique au travail (J.-F. Brun & Plante, 2004).

En ce qui concerne les démarches pour contrer les comportements violents, l'EQCOTSST indique qu'un peu plus de 50% de la population répondante a entrepris des démarches pour déclarer et faire cesser le harcèlement psychologique. En proportion, les travailleuses sont plus nombreuses que les travailleurs à le faire (Vézina & IRSST, 2011).

Dans le milieu scolaire

Malgré l'ampleur de la recherche sur le thème de la violence scolaire, il n'y a toutefois pas consensus sur une définition pour délimiter ce phénomène. La première conférence européenne organisée sur ce thème à Utrecht en 1997 avait comme thème central la discussion de cette définition. Près de vingt ans plus tard, un consensus complet sur la question est toujours inexistant. La difficulté à s'entendre sur une définition opérationnelle de la violence en milieu scolaire a des implications majeures lorsque l'on désire comparer des données internationales, ainsi que définir des axes d'intervention. En effet, bien que le phénomène d'intimidation ou *bullying* semble attirer toute l'attention médiatique, il ne résume pas à lui seul tout le spectre de la violence en milieu scolaire – Kaplan (2006) souligne même que cette notion est d'une telle complexité qu'on ne peut parler de violence scolaire au singulier, mais au pluriel. Par conséquent, au moment de définir l'étendue de la problématique au Québec et dans le monde, il est nécessaire de ratisser suffisamment large pour inclure une multitude de phénomènes spécifiques au milieu scolaire qui peuvent être considérés comme agressifs ou violents ou qui sont dans sa sphère d'influence.

En Europe, les rapports (Pinheiro & UN, 2006) indiquent que la violence physique à l'école s'est maintenue à un niveau constant ces dernières années et les violences dites mineures sont plutôt en augmentation. En effet, malgré la large attention médiatique, ce ne sont pas les fusillades dans les écoles qui devraient monopoliser l'attention, mais la récurrence d'actes violents mineurs, notamment l'intimidation.

Au Québec, certaines statistiques alarment tout de même : des données rendues publiques par le MSP indiquent qu'en 2012, 272 armes de toutes sortes, dont 23 carabines ou fusils, ont été trouvées dans les écoles primaires, secondaires, cégeps et universités de la province. De ce nombre, 65 armes avaient été découvertes dans des établissements de Montréal. Selon la Sûreté du Québec (SQ), chaque année une quarantaine de carabines ou fusils sont retrouvées dans des établissements d'éducation, la majorité provenant d'écoles primaires et secondaires (La Presse, 2013).

Afin de faciliter le survol du phénomène au Québec et dans le monde, dans le cadre du présent rapport, nous simplifions le spectre complexe de la violence en milieu scolaire en deux catégories, selon les victimes : la violence contre les élèves et celle contre le personnel scolaire, gardant toutefois en tête que ce binôme ne saurait résumer à lui seul l'entièreté du phénomène.

La violence contre les élèves

Sur une échelle évaluant 35 pays, le Canada occupe le neuvième rang en ce qui a trait à l'intimidation chez les jeunes de 13 ans. En effet, au Canada, au moins un adolescent sur trois raconte avoir déjà été victime d'intimidation à l'école (CCA, 2008). Au Québec, l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (2010-2011) indique que 37% des élèves déclarent avoir été victimes de violence à l'école ou sur le chemin de l'école ou encore de cyberintimidation **entre pairs** durant l'année scolaire. Proportionnellement, plus de garçons que de filles ont été touchés. De plus, on précise que 38% des élèves du secondaire ont présenté au moins un comportement d'agressivité directe. On constate également que le quart des élèves (25%) ayant vécu une relation amoureuse au cours des 12 derniers mois a infligé au moins une forme de violence (psychologique, physique ou sexuelle) à leur partenaire, alors que 30% des jeunes a subi au moins l'une de ces trois formes de violence de la part de leur partenaire (Pica & ISQ, 2013). Une étude de la chaire de recherche Sécurité et violence en milieu éducatif de l'université Laval (2014) met en lumière la violence subie par les élèves du primaire et du secondaire au Québec (voir figure 7).

	Agressions subies (au moins 1 fois/année)		Quelques fois (1 à 2 fois/année)		Souvent/très souvent	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Insulté ou traité de noms	59.0	47.5	38.4	31.0	20.6	16.5
Menacé	21.7	10.2	18.0	7.9	3.7	2.3
Cible de commérage pour éloigner les amis	39.9	32.5	29.6	23.9	10.4	8.6
Bousculé intentionnellement	37.8	25.8	29.9	19.9	7.9	5.9
Frappé	28.9	11.6	23.8	8.7	5.1	1.0
Agressé gravement et blessé	6.6	2.5	5.6	1.5	1.0	0.4
Traité de pédale, fif, fifi, tapette ou gouine	28.2	18.3	21.2	11.9	7.0	6.4
Cible de gestes, mots déplacés à connotation sexuelle	9.6	7.2	7.7	4.9	1.9	2.3

Figure 7. Pourcentage d'élèves du primaire et du secondaire ayant subi différentes formes d'agressions de la part des pairs (%) (C. Beaumont, Leclerc, & Frenette, 2014)

Pour en savoir davantage sur la violence en milieu scolaire au Québec et au Canada

- Le taxage au Canada : L'effet de l'intimidation sur l'apprentissage
Conseil canadien sur l'apprentissage, 2008
- L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 Tome 2
Institut de la statistique du Québec, 2013
- Les jeunes au Canada : leur santé et leur bien-être - Chapitre 8 : L'intimidation et les bagarres
Agence de la santé publique du Canada, 2008
- Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec
Beaumont, Leclerc, & Frenette, 2014

À l'international, la problématique de la violence entre élèves est aussi soulignée de toutes parts. Selon une étude des Nations Unies (2001-2002), à l'international il est fréquent que les élèves en viennent aux mains. En Europe, ils sont entre 37% à 69% des garçons et entre 13% et 27% des filles à déclarer avoir été mêlés à un affrontement physique dans les douze mois précédents (Pinheiro & UN, 2006; European Union, 2008). Aux États-Unis, parmi les étudiants de 12 à 18 ans, on dénombre 1,364,900 victimisations non fatales à l'école en 2013, duquel on isole 2,615,600 victimes de vol et 749, 200 victimes de violence (voies de fait simples et violences graves) (Robers, Kemp, Rathbun, & Morgan, 2014).

Les **institutions d'enseignement supérieur** ne sont pas exemptes de problèmes de violence et celles-ci diffèrent de la réalité des écoles primaires et secondaires. En effet, comme les campus sont habituellement constitués de plusieurs bâtiments séparés en différentes facultés indépendantes et que le libre accès des personnes à des heures irrégulières est favorisé, la supervision du personnel universitaire et de la direction se voit grandement limitée. Il est ainsi plus ardu de détecter des comportements à risque chez les étudiants et, le cas échéant, plus délicat d'intervenir (FBI, 2010). Il est en effet difficile d'interpeller les parents ou tuteurs d'universitaires que l'on soupçonne de comportements nuisibles et malsains.

D'autre part, le problème plus spécifique des **agressions sexuelles sur les campus** cause d'importantes difficultés aux universités. Dans un rapport du ministère de la Justice des États-Unis, les chercheurs ont estimé qu'entre une femme sur quatre et une femme sur cinq serait victime d'un viol ou d'une tentative de viol au cours de leur parcours universitaire. Ces taux sont plus élevés que

ceux observés dans la population globale (Fisher, Cullen, & Turner, 2000). Une autre étude états-unienne (Bromley, 2005) a analysé 33 cas d'agression sur des campus et a mis en évidence que, dans la majorité des cas, une relation existe entre l'agresseur et la victime et que tous deux sont habituellement des membres de la communauté universitaire. Toujours aux États-Unis, une étude du FBI (2010) sur les agressions directes sur les campus s'est afféree à qualifier avec davantage de précision cette relation agresseur-victime. Dans la majorité des cas, les facteurs ayant motivé l'agression sont reliés à des intentions amoureuses, réciproques ou non (voir figure 8).

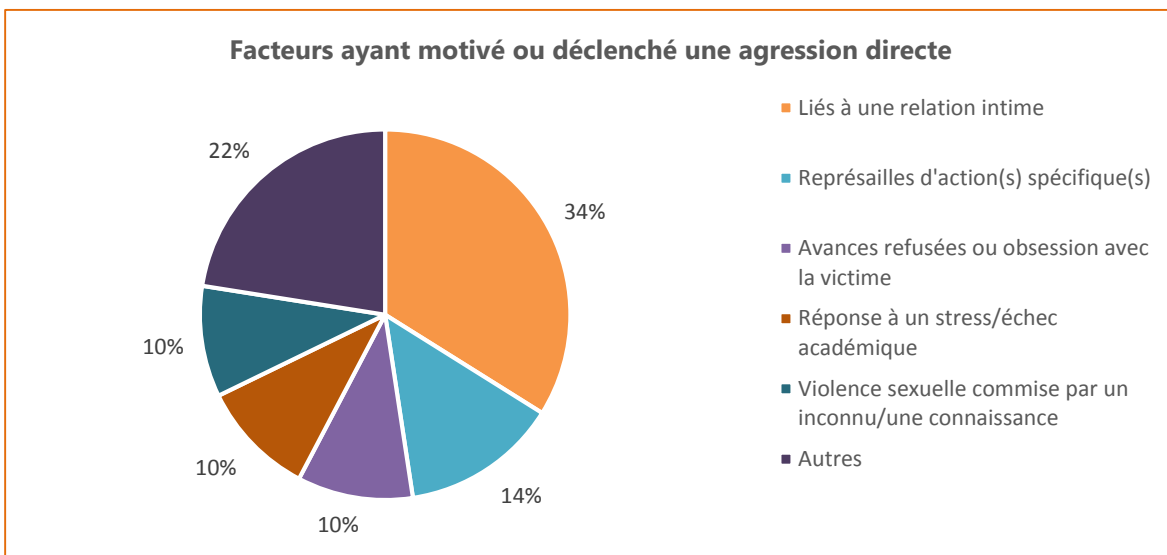


Figure 8. Facteurs ayant motivé ou déclenché une agression directe sur des campus (FBI, 2010)

Bien que la violence entre élèves soit non-négligeable, elle ne représente pas la totalité de la violence dont sont victimes les étudiants en milieu scolaire. En effet, celle **infligée par le personnel scolaire** doit aussi être prise en considération au moment de définir l'étendue de la problématique. Au Québec, la violence faite par les enseignants semble se faire davantage au niveau des agressions verbales que physiques, bien qu'on recense des agressions envers les élèves de différentes natures : physiques, verbales, sexuelles. Les cas de violence physique sont néanmoins suffisamment rares pour attirer l'attention des médias lorsqu'ils sont révélés. Les résultats d'une enquête de 2014 sur la violence dans les établissements du Québec indiquent qu'au primaire, entre 6% et 15% des élèves disent avoir été victimes d'agression verbale de la part d'un adulte de l'école : 14.8% ont été victimes de cris ou de sacres, 14.7% de regards méprisants, 13.9% de l'ignorance d'un adulte lorsqu'ils se

font ridiculiser ou insulter et 7.7% d'humiliations verbales. Ces taux sont plus hauts au secondaire et chez les garçons (C. Beaumont et al., 2014).

Au **Chili**, la dernière enquête nationale de violence en milieu scolaire (2009) indique que 9% des étudiants affirment avoir été agressés par un professeur au cours de la dernière année – soit près de 1 étudiant sur 10 – et 1,1% ont déclaré avoir été agressés chaque jour. Cette violence ne se limite pas à la relation professeur-étudiant : 65.7% disent avoir été victimes d'un directeur et 6.7% d'un assistant-professeur (Madriaza & Varela, 2009; Ministerio del Interior de Chile, 2009).

La violence envers les élèves peut aussi prendre la forme de **violence dite pédagogique**. C'est donc l'institution elle-même qui est l'auteure de la violence. En effet, l'école, de par l'imposition et l'uniformisation de standards sociaux, impose un fardeau mental, culturel, spirituel et économique qui produit un impact négatif sur les individus, notamment les étudiants eux-même, mais aussi les enseignants (Byrne, 1998; Madriaza, s.d.). Rares sont les travaux qui envisagent les actes de violence commis dans un environnement scolaire par des visiteurs, c'est-à-dire parents, fournisseurs ou autres personnes qui se rendent à l'école pour des raisons sans rapport avec l'éducation.

La violence contre le personnel scolaire

L'OIT classe l'enseignement dans les professions les plus exposées à la violence. Selon le Bureau international du travail, bien que la violence puisse se manifester dans tous les milieux de travail, il ressort que le milieu scolaire s'avère particulièrement à risque, notamment parce que l'école est obligatoire et que les élèves résistent souvent de manière musclée aux contraintes de socialisation. Les recherches sur la violence vécue par les enseignants en sont encore à leurs débuts et ne suffisent pas à l'heure actuelle à déterminer si ce phénomène est en augmentation ou en diminution. Ceci dit, de plus en plus de chercheurs s'intéressent à qualifier et quantifier la situation et il est clair que les enseignants et les autres membres du personnel scolaire vivent beaucoup de violence dans le cadre de leur travail (Jeffrey, 2011).

Au Québec, plusieurs études (Jeffrey, 2011; Wilson, Douglas, & Lyon, 2011; FAE, 2010) révèlent que la grande majorité des enseignants – le pourcentage varie de 80% à 85% – affirme être victime de violence psychologique ou verbale. La moitié d'entre eux aurait vécu une forme de violence physique. De façon plus précise, on y indique que les formes de violence les plus couramment

rencontrées par le personnel enseignant sont les propos méprisants (74%), l'intimidation (46%), les menaces d'agression physique (35%) et le harcèlement (25%) (FAE, 2010). De plus, près d'un enseignant répondant sur quatre affirme être victime de violence, toutes formes confondues, sur une base régulière. 74% indiquent avoir été victimes de propos médisants, 45% d'intimidation, 35% de menaces d'agression et 25% de harcèlement (C. Beaumont et al., 2014). On indique aussi que la majorité des actes de violence se déroule dans la classe, ou encore dans les corridors (40,5 %). Dans la majorité des cas, les enseignants connaissent l'agresseur (Jeffrey, 2011; Beaumont et al., 2014). Les cas de violence physique semblent moins courants, mais tout de même préoccupants, puisqu'un enseignant sur quatre en est victime (Wilson et al., 2011). À ce sombre portrait s'ajoute la détresse psychologique des enseignants : près de la moitié de ceux-ci vit de l'anxiété et 60% d'entre eux présentent des symptômes d'épuisement professionnel au moins une fois par mois (FAE, 2010; Beaumont et al., 2014). Ainsi, la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec les élèves et leurs parents est un déterminant important de leur santé psychologique (Janosz, Thiebaud, Bouthillier, & Brunet, 2004). De surcroît, le comportement des élèves est cité comme un des principaux facteurs de stress (Finlay-Jones, 1986; Royer, Loiselle, Dussault, Cossette, & Deaudelin, 2001). Plus récemment encore, les résultats d'une étude de la Chaire de recherche Sécurité et violence en milieu éducatif ont été rendus publics et donnent plus de détails sur les agressions subies par le personnel scolaire au primaire et secondaire. Selon ces résultats, en moyenne, dans une école, le personnel enseignant est surtout victime d'impolitesse (insultes, grossièretés, etc), de bris de biens personnels, de bousculades, de propos ou gestes à caractère sexuel et/ou de coups (C. Beaumont et al., 2014). La figure 9 montre la prépondérance de ces événements au primaire et secondaire.

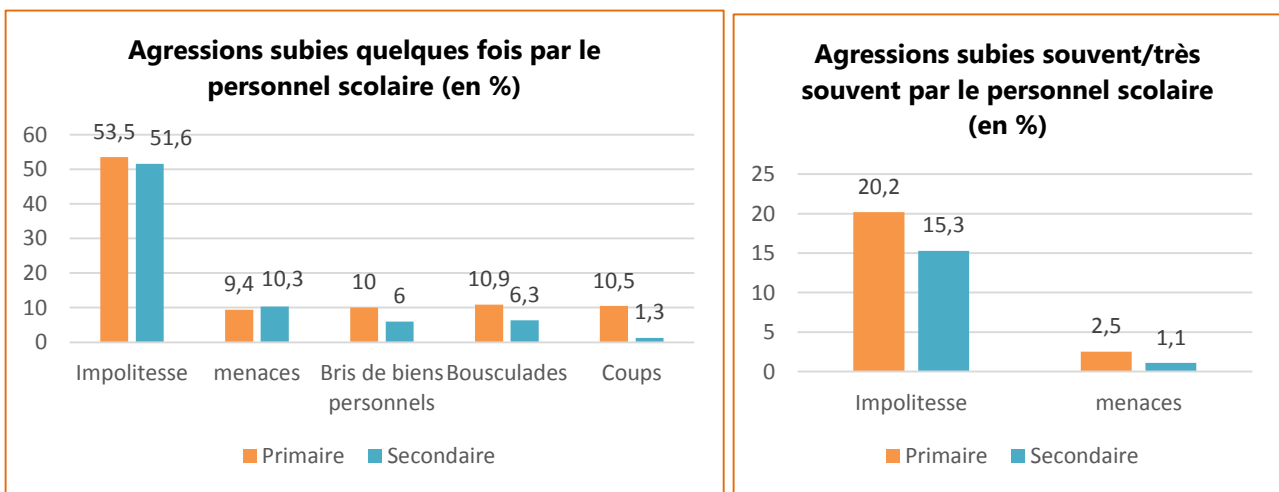


Figure 9. Agressions subies par le personnel scolaire au primaire et secondaire, selon la fréquence d'occurrence (Beaumont et al., 2014)

D'autre part, l'étude avance que le personnel scolaire est aussi victime de violence verbale de la part des parents des élèves (blasphèmes et insultes). Au primaire, 11.1% du personnel scolaire affirme en être victime une à deux fois par année, alors qu'au secondaire, le nombre grimpe à 15.5% (C. Beaumont et al., 2014). Au niveau de l'enseignement supérieur, on souligne plutôt l'intimidation et le harcèlement dont sont victimes les professeurs, non seulement entre eux, mais aussi de la part de la direction. En effet, il semblerait que l'environnement compétitif de certains établissements où les professeurs se voient simultanément harcelés pour faire davantage, tout en se voyant diminuer les ressources, engendre une violence de type institutionnelle (Thornton, 2008; Zabrodska & Kveton, 2013).

La profession d'enseignant n'est pas épargnée **à l'international**. En effet, une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de **France** parue en Juillet 2014 affirme que le personnel de l'Éducation nationale est plus souvent agressé que dans l'ensemble des autres professions. Cette exposition à la violence est directement liée à la pratique de leur profession (Guedj & Beaumont, 2014). Alors que les violences physiques sont relativement rares, environ 12% des professeurs français déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier, un pourcentage qui représente le double de la moyenne dans l'ensemble des autres professions. Au niveau de la maternelle et du primaire, ce sont surtout les adultes qui font preuve de violence verbale envers les enseignants (7 cas sur 10), alors qu'au collège et lycée, il s'agit des élèves eux-mêmes qui les menacent ou les insultent (3 cas sur 4) (Guedj & Beaumont, 2014). Aux **États-Unis**, pour l'année scolaire 2011-2012, 10% des enseignants du primaire et 9% du secondaire rapportent avoir été menacés par un élève de leur école (Roberts et al., 2014). Au **Chili**, on parle plutôt de 11.8% des enseignants du primaire et secondaire qui déclarent avoir été agressés dans l'établissement scolaire, la majorité du temps par un étudiant (entre 32.9% dans les écoles municipales et 16.7% dans les écoles privées) (Ministerio del Interior de Chile, 2009).

Finalement, **les tueries de masse et fusillades** sont malheureusement aussi une forme de violence qui touche le milieu éducatif. En effet, 39% des tueries de masse répertoriées mondialement entre 1984 et 2011 a eu lieu dans des écoles, collèges et universités (Hassid & Marcel, 2012). Plus près de nous, des six tueries de masses canadiennes, quatre ont eu lieu dans le milieu de l'éducation : École Polytechnique de Montréal (1989), Université Concordia (1992), W.R. Myers High School (2006) et Dawson College (2006). Trois de ces institutions sont au Québec. Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce rapport.

Dans le réseau de la santé et des services sociaux

La violence au travail est l'un des risques professionnels les plus complexes et dangereux auxquels doivent faire face les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux (McPhaul & Lipscomb, 2004). Bien qu'ils résistent à se voir comme des victimes (Engel & Marsh, 1986), médecins, infirmiers⁴, préposés aux bénéficiaires et autres membres du personnel du réseau de la santé et des services sociaux sont plus à risque de rencontrer des situations de violence dans leur milieu de travail que d'autres employés (Saleh et al., 2015; Zun, Chepenik, & Mallory, 2013; Elliott, 1997; Fernandes et al., 1999; Gerberich, 2004; Whittington & Wykes, 1996). La recherche suggère même une augmentation de la violence dans les établissements de soins de santé, ce qui influence grandement le recrutement et la rétention d'employés (Alexander & Fraser, 2004; Aström et al., 2004; Ito et al., 2001).

En effet, les professionnels de la santé sont en contact direct avec un large éventail de personnes qui sont dans une situation de stress, de douleur ou de maladie et qui peuvent être confuses ou émotionnellement instables. Ils offrent des soins qui nécessitent un contact physique étroit et ce, parfois dans des zones isolées, par exemple au cours de diagnostics ou d'interventions thérapeutiques (Stathopoulou, 2007). Combinées à une libre circulation du public et à de longues heures d'attente, il n'est pas surprenant de constater que ces conditions de travail soient propices à des actes de violence de la part de patients ou de leurs familles.

En 1996, des travailleurs des urgences générales ou psychiatriques de onze centres hospitaliers québécois ont participé à une enquête sur les agressions vécues dans leur milieu de travail (Larose, 1997). Cette étude a permis de lever le voile sur **la violence vécue en milieu hospitalier au Québec** : la plupart des répondants (96%) déclare ainsi vivre des agressions verbales et près des deux tiers (62%) des répondants des urgences psychiatriques contre 42% des travailleurs des urgences générales déclarent avoir été victimes au moins d'une agression physique au cours de la dernière année. Dans les services d'urgences générales, ces agressions proviennent aussi fréquemment des

⁴ Le masculin «infirmier» est utilisé pour alléger le texte.

accompagnateurs que de la clientèle, contrairement aux urgences psychiatriques où l'agresseur est généralement un client.

Des études plus récentes dressent le portrait de la **violence envers les infirmiers et infirmières au Canada** (Lemelin, Bonin, & Duquette, 2009; Hesketh et al., 2003). Au Québec, la pénurie d'infirmiers qualifiés que connaît actuellement le système de santé n'est un secret pour personne. Cette conjoncture a exacerbé l'environnement de travail oppressif, marqué par la violence envers les infirmiers. Du coup, en 2009, une étude démontre que 86,5% des infirmiers ont été victimes d'un incident violent à plus d'une reprise. Ces actes avaient un caractère physique (10,6%), psychologique (86,4%) ou sexuel (30,7%) (Lemelin et al., 2009). Même situation en Alberta et en Colombie-Britannique : les résultats d'une étude de 2003 suggèrent que les infirmiers vivent de nombreux cas de violence dans une semaine de travail, en particulier aux urgences, dans les établissements psychiatriques et dans les établissements médicaux-chirurgicaux (Hesketh et al., 2003). La plupart des actes de violence sont perpétrés par les patients, mais une grande partie de la violence et des abus est commise par des collègues, particulièrement la violence émotionnelle et le harcèlement sexuel. Les résultats indiquent également que la majorité de la violence en milieu de travail n'est pas signalée.

Différentes enquêtes à l'**international** indiquent aussi que le métier d'infirmier est une profession à risque élevé en termes d'incidents violents en milieu de travail (Edward, Ousey, Warelow, & Lui, 2014; McCall & Horwitz, 2004; Hesketh et al., 200; Saleh et al., 2015; Alexander & Fraser, 2004). Les résultats des études sont remarquablement similaires en ce qui concerne les types d'agressions fréquemment vécues par le personnel infirmier, ainsi que les endroits où les agressions étaient plus susceptibles de se produire. En effet, les infirmiers plus jeunes et avec moins d'expérience sont généralement plus à risque d'être victimes de violence en milieu de travail, par rapport aux infirmiers plus âgés et expérimentés. La recherche suggère également que les infirmiers qui travaillent de nuit et de fin de semaine sont plus à risque d'être victimes d'agression en milieu de travail.

La violence verbale est la forme d'agression la plus fréquente dans la plupart des domaines de la santé. Effectivement, les infirmiers sont exposés à des situations violentes au long de leur carrière et ce, davantage que les médecins. Cela peut être attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment la durée du temps passé avec le patient et l'autorité des médecins perçue par les patients versus celle des infirmiers. Une forte incidence de la violence verbale de la part des patients ou de leurs proches est évidente dans des études faites au Canada (94%) (Pejic, 2005), en Turquie

(91%) (Çelik et al, 2007) et au Royaume-Uni (plus de 90%) (Crabbe et al, 2002). À l'international, les taux de violence verbale rapportés par les infirmiers vont de 17% à 94% (Edward et al., 2014).

L'incidence d'agression physique, quant à elle, varie d'un pays à l'autre. Elle se chiffre à 20,8% dans une cohorte d'infirmiers palestiniens (Kitaneh & Hamdan, 2012) et grimpe à 54,9% dans une cohorte turque (Bilgin & Buzlu, 2006) et 82% dans une cohorte états-unienne (Erickson & Williams-Evans, 2000). Les actes de violence physique couramment rencontrés par les infirmiers de la part des patients incluent : se faire cracher dessus, être frappé, poussé, graffigné et recevoir des coups de pied. Ces gestes sont généralement perpétrés par des patients recevant des soins directs. Il est à noter que, dans la plupart des contextes, les infirmiers sont plus susceptibles de faire face à des agressions physiques que les infirmières (voir figure 10).

Pays	Échantillon	Taille de l'échantillon	Agressions physiques (%) sur	
			hommes	femmes
Israël	Médecins et infirmiers recrutés de plusieurs départements de 5 hôpitaux publics	142	25.9	17.4
Royaume-Uni/Suède	Infirmiers psychiatriques et psychiatres recrutés dans des cliniques psychiatriques générales	1426	78.1	73.1
Australie	Infirmiers recrutés dans 2 unités d'hospitalisation psychiatrique aiguë pour adultes et équipes communautaires	56	100	83.7
Canada	Aides-infirmiers recrutés dans des maisons de retraite en milieu rural avec et sans unités de soins spéciaux	355	6.67	7.0
États-Unis	Membres de l'Association américaine des infirmiers anesthésistes sélectionnés aléatoirement	184	78.3	85.5
Italie	Infirmiers recrutés dans plusieurs départements dans 2 hôpitaux	578	9.24	8.93

Figure 10. Agressions physiques sur des infirmiers par sexe, selon plusieurs études (Edward et al., 2014)

Dans une étude portant sur 10 pays européens⁵, il apparaît que les agressions physiques sont plus répandues dans les établissements de santé mentale, de gériatrie, de soins de longue durée et les maisons de soins infirmiers, que dans des environnements cliniques généraux (Estryn-Behar et al., 2008). De plus, la littérature suggère que le personnel infirmier des services d'urgence connaît des niveaux relativement élevés d'agression physique sur leur lieu de travail, réalité possiblement attribuable à l'acuité du patient, son état mental et/ou son niveau de conscience au moment de se présenter aux urgences.

L'étendue de la violence à l'encontre des **travailleurs sociaux** est documentée dans plusieurs études (Jayaratne et al., 1996; Schulte, 1998; H. Beaver, 1999; Newhill, 2003; Ringstad, 2005; Savaya et al., 2011). Une étude nationale faite au États-Unis (Jayaratne et al., 1996) a révélé que 42% des travailleurs sociaux de l'échantillon avaient été agressés verbalement par leurs clients, 17,4% avaient été physiquement menacés et 2.8% avaient été agressés physiquement. Dans une autre étude nationale, Beaver (1999) a constaté que 50,7% des membres de l'Association nationale des travailleurs sociaux avaient été agressés verbalement et 19,9% avaient été agressés physiquement.

Finalement, une étude sur les **fusillades en milieux hospitaliers** entre 2000 et 2011 démontre que les agressions sur les travailleurs du milieu de la santé sont quatre fois plus fréquentes que celles contre les travailleurs dans le secteur privé (Kelen, Catlett, Kubit, & Hsieh, 2012). En effet, de janvier 2000 à décembre 2011, on recense 154 fusillades reliées au milieu hospitalier aux États-Unis, perpétrées dans 148 hôpitaux différents, avec un total de 235 victimes. Cette étude nous donne plus de détails concernant la violence dans le milieu de la santé : la majorité a lieu au sein du département d'urgence (34%) ou dans la chambre d'un patient (32%) (Kelen et al., 2012) et les motivations principales de ces incidents incluent des actes de vengeance, l'euthanasie d'un proche ou le suicide (Hodge Jr. & Nelson, 2014).

⁵ Allemagne, Belgique, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie et le Royaume-Uni

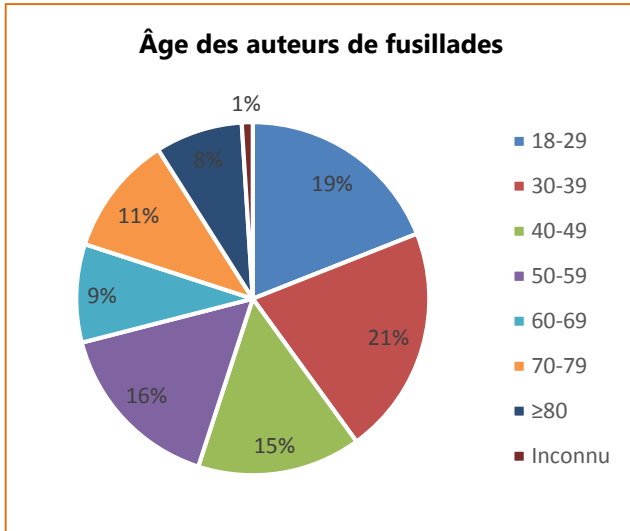


Figure 11. Âge des auteurs de fusillades reliées au milieu hospitalier aux États-Unis, 2000-2011 (Kelen et al., 2012)

Au moment d’analyser le profil des auteurs de ces fusillades nous remarquons que la très grande majorité sont des hommes de tous âges (91%) (voir figure 11). Ils commettent généralement les fusillades à l’intérieur de l’édifice (59%), plus particulièrement dans les urgences – ce qui vient souligner l’intérêt de la prévention dans ce département – ou dans la chambre d’un patient. (Kelen et al., 2012) Les victimes, quant à elles, sont en grande partie les auteurs mêmes des fusillades (voir Figure 12).

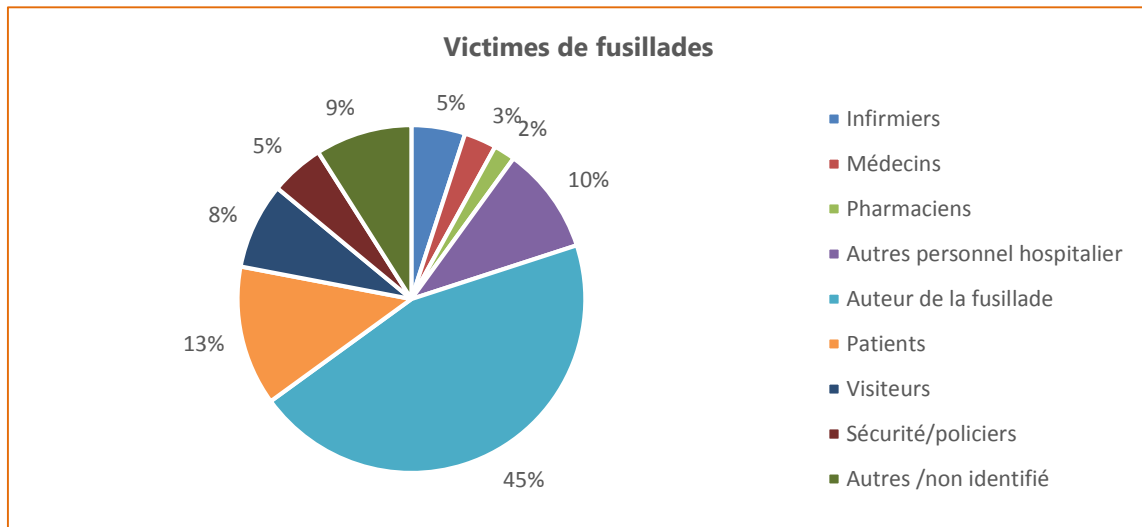


Figure 12. Victimes de fusillades reliées au milieu hospitalier aux États-Unis, 2000-2011 (Kelen et al., 2012)

Dans le milieu judiciaire

Les tribunaux peuvent être, et sont souvent, des environnements à forte charge émotionnelle. Par la nature même de ces institutions, les gens les plus vulnérables sont mis en proximité avec les individus les plus dangereux. Alors que le tribunal se veut un terrain neutre pour régler des litiges, les parties en causes sont rarement neutres vis-à-vis des enjeux. La sécurité est donc essentielle en ces lieux de grands affrontements, où les esprits s'échauffent et génèrent des situations de violence, allant de l'intimidation à la fusillade (Weiner & Hardenbergh, 2001; Calhoun, 2001; Etter & Swymeler, 2010).

La société n'est pas naturellement portée à considérer la pratique du droit comme une carrière dangereuse. Ceci dit, un nombre important d'**avocats**, en particulier ceux qui pratiquent des spécialités telles la défense pénale, le droit de la famille et les divorces, se dit victime de violence et de menaces. Les résultats d'une étude canadienne menée auprès de 1,152 avocats de la Colombie-Britannique en 2006 a déterminé que 59.2% d'entre eux signalaient être la cible **de différents degrés de menaces** (Brown & MacAlister, 2006). Une autre étude pancanadienne (Brown, 2011) sur la victimisation des avocats révèle que 20% des répondants ont reçu un nombre variable de **communications inappropriées** au cours de l'année précédant l'étude. 9% avaient reçu des menaces, environ 10% avait eu à gérer des confrontations face-à-face ou du harcèlement et un peu plus de 2% avait reçu des menaces de mort. Bien que le nombre d'incidents soit faible d'un point de vue statistique ou encore que les chiffres varient d'une étude à l'autre, les événements méritent d'être analysés plus en détail dans le cadre contextuel. Le nombre réduit de cas d'agression peut porter à minimiser les conséquences de tels événements. La gravité de l'agression, les parties en cause et la gravité des conséquences doivent être examinées ici pour apprécier pleinement le traumatisme dont certains avocats et membres du personnel juridique peuvent souffrir.

La **violence contre les juges** est largement recensée dans la littérature. En effet, la grande majorité de la recherche se concentre sur les juges en tant que victimes de violence et d'intimidation (Calhoun, 2001; Hardenbergh & Weiner, 2001; Harris, Kirschner, Rozek, & Weiner, 2001; Sullivan, 2006; Warren, 2001). Certaines études affirment que ceux-ci sont majoritairement les victimes des actes de violence dans les institutions juridiques (Calhoun, 2001), alors que d'autres soulignent la prépondérance des cas où ce sont des députés, des justiciables, des avocats, ou le grand public qui sont victimes. Dans une étude sur les communications et contacts inappropriés envers les autorités

judiciaires fédérales aux États-Unis, il est indiqué que les juges de district sont la cible dans 66% des cas, alors que dans 15%, il s'agit des procureurs et dans 13%, d'autres fonctionnaires. Dans un cas comme dans l'autre, on soulève la particularité des attaques envers les juges, puisque celles-ci diffèrent de par leur caractère personnel. Le juge représente, personnifié même, le système de justice et en devient ainsi le symbole. Les agresseurs, en s'attaquant à eux, désirent se venger du système. Celui qui fait preuve de violence contre un représentant de la justice n'est donc pas tant obsédé par l'individu en tant que tel, mais bien par ce qu'il a fait dans l'exercice de son devoir (Calhoun, 2001; Brown, 2011).

En 2008, un Symposium sur des réponses systémiques face aux menaces et à l'intimidation à l'égard des fonctionnaires de la justice s'est tenu à Québec, afin de permettre à différents intervenants du milieu de partager leur vécu sur la victimisation. Parmi les interventions notables, mentionnons l'Honorable juge Michelle Fuerst de la Cour supérieure de l'Ontario, qui racontait avoir vu sa demande d'augmentation d'assurance-vie rejetée, puisque la compagnie déterminait qu'elle exerçait une profession à haut risque. Un autre intervenant, l'Honorable François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, a confirmé qu'en moyenne, deux personnes menacent ou agressent le personnel au Palais de justice de Montréal chaque jour (Symposium on Systemic Response to Threats and Intimidation Towards Justice Officials, 2008).

Le milieu judiciaire est aussi propice à des actes beaucoup plus violents, telles les **fusillades**. Aux États-Unis, bien qu'aucune statistique officielle nationale ne fasse état du nombre de personnes tuées dans le milieu judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, une étude indépendante d'une ex-juge texanne documente 22 homicides de juges entre 1970 et 1999 (Baker, 2003). Entre 1990 et 2005, 26 fusillades auraient ainsi eu lieu dans des palais de justice états-uniens, autant en zones rurales qu'urbaines (Barrett, 2009). Une autre étude analyse 114 fusillades entre 1907 et 2007 dans des palais de justice états-uniens selon leur motif, la disponibilité des armes et les victimes, la majorité (60.52%) ayant eu lieu au cours des 20 dernières années (Etter & Swymeler, 2010). On apprend ainsi que, dans la majorité des cas, les motifs sont des cas de violence conjugale (33.33%), des tentatives d'évasion (19.29%) ou des assassinats (35.08%). Plus souvent qu'autrement, l'arme à feu utilisée est introduite par l'auteur dans l'enceinte du tribunal (77.1%) ou encore subtilisée à un garde de sécurité (19.29%). Toujours selon cette étude, les victimes sont majoritairement des avocats ou d'autres fonctionnaires de la cour (59.11%) (Etter & Swymeler, 2010).

Au **Canada**, peu d'information est disponible dans la littérature. Le phénomène semble ainsi plus dissipé : sept fusillades ont eu lieu dans des palais de justice depuis 1938, dont une seule en sol québécois – le cas d'Evans Ambroise au Palais de justice de Montréal en 2010 (McKnight, 2014 & La Presse, 2010).

Dans le milieu de la gouvernance

Les personnalités publiques, de par leur grande exposition dans les médias, sont sujettes au harcèlement, qui, malheureusement, mène parfois à des gestes violents. On estime que, du total des victimes de harcèlement, 27% sont des personnalités publiques (Mohandie et al., 2006). Qu'en est-il alors des politiciens? Les autres intervenants du milieu de la gouvernance sont-ils aussi victimes de violence? Peu d'études abordent le sujet des différentes formes de violence, d'intimidation et de harcèlement envers les élus et le personnel du milieu de la gouvernance au Canada, ce qui nous empêche pour l'instant de dresser un portrait complet de la problématique.

Ceci dit, en 2009, une étude canadienne a analysé le **harcèlement** dont les **politiciens fédéraux et provinciaux** sont souvent victimes (Adams, Hazelwood, Pitre, Bedard & Landry, 2009). Selon les répondants de l'étude (484 politiciens canadiens fédéraux et provinciaux en poste en 1998), le harcèlement a été vécu par 29,9% d'entre eux. Malgré le manque de données sur le sujet, la problématique de la violence dans le milieu de la gouvernance semble bien réelle, puisque plusieurs organismes et services de police dénoncent l'intimidation envers les élus et ont mis en place certaines mesures préventives – nous y reviendrons dans la partie dédiée aux bonnes pratiques. En effet, il semblerait que les gestes d'intimidation et de violence soient peu rapportés dans le milieu de la gouvernance québécois.

Une étude du groupe de recherche VISAGE (2011-2012) nous donne davantage d'information sur la violence en milieu de travail au niveau des **affaires municipales** au Québec (Équipe VISAGE, 2011-2012). Selon les 1,163 répondants – pour la majorité des cols blancs – la violence au travail est effectivement très présente : 69 % des travailleurs ont déclaré avoir été victimes ou témoins de différents types de violence au travail au cours des 12 mois précédents. 63 % des répondants ont déclaré avoir été victimes ou témoins de violence verbale, ou les deux. Toujours selon cette étude, les hommes sont proportionnellement plus victimes ou témoins de violence que les femmes (72 %

vs 66 %). De plus, 17 % des répondants indiquent avoir été victimes ou témoins d'un acte de violence grave. Dans 63 % des cas, cet acte est commis par un citoyen ou un client et dans 18 % des cas par un collègue.

Certains évènements, de par leur gravité, ont retenu l'attention des médias et du public. Afin de dresser un portrait juste, nous devons remonter en 1984, lorsque **Denis Lortie** s'attaque à l'Assemblée nationale à Québec, «avec l'intention de tuer le gouvernement» (Legendre, 1989). Plus récemment, rappelons le meurtre prémédité de l'ancienne directrice générale de **Saint-Rémi-de-Tingwick**, Renée Vaudreuil, qui a été abattue dans son bureau de la municipalité en janvier 2008 (Z. R.-ICI.Radio-Canada.ca, 2009). En 2012, le directeur général de l'Hôtel de Ville de **Verchères** a été attaqué avec une arme blanche par un homme ayant demandé de s'entretenir avec lui et son adjoint (La Presse, 2012). Finalement, au cours de la même année, un tireur armé a tenté d'atteindre Pauline Marois, nouvellement élue première ministre du Québec, lors de la célébration de sa victoire de l'élection générale au **Métropolis** (La Presse, 2012). Bien que les propos du tireur fussent flous, il était pourtant clair qu'il désirait atteindre Mme Marois en raison du titre politique qu'elle venait d'obtenir, ainsi que du parti qu'elle représentait.

Ailleurs dans le monde, certaines études nous permettent de mettre des nombres sur ce phénomène plutôt discret. Au **Royaume-Uni**, des statistiques de 2005 indiquent des hauts taux d'intimidation et d'insatisfaction parmi les employés de Whitehall et de la fonction publique britannique (Occupational Health, 2006). Au Département du travail et des retraites, environ un tiers des 75,000 employés affirme ne pas considérer leur environnement de travail comme « sain et sécuritaire ». Du côté du Département des transports, près de la moitié des fonctionnaires indique « considérer sérieusement » de quitter leur emploi dans les prochains 12 mois, alors que 13% affirme avoir été victime d'intimidation ou de harcèlement moral.

Département de l'Éducation	15%
Département de l'Intérieur	14%
Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales	14%
Département des transports	13%
Bureau du vice-Premier ministre	10%

Figure 13. Taux d'intimidation par les gestionnaires dans les ministères britanniques, 2005 (Occupational Health, 2006)

Les tueries de masse, de par leur caractère incompréhensible et soudain aux yeux du public, ont gagné l'attention des médias, mais ne sont pas encore bien comprises à ce jour par les sciences comportementales. Notre compréhension actuelle du phénomène est plutôt limitée et se résume à peu de constats : les auteurs sont majoritairement des hommes esseulés et assoiffés de vengeance qui se font « justice » par l'usage d'armes à feu. Mais qu'en est-il vraiment ? L'augmentation de la couverture médiatique de ce genre de violence reflète-t-elle une augmentation du nombre de cas de tueries de masse ? Ces hommes agissent-ils vraiment sans raison ? Tant de questions nécessitent encore des réponses pour mieux comprendre les tueries de masse et, éventuellement, espérer les prévenir. De plus, cette forme de violence pose indubitablement la question de l'efficacité des États et de leur capacité à raffermir le tissu social. Il apparaît alors nécessaire de définir ce que l'on entend par tueurs de masse et dresser un état des lieux de cette catégorie de crime à travers le monde, avant d'être en mesure de suggérer des pistes de pratiques prometteuses en prévention. Cette partie du rapport a donc pour objet de mieux identifier les tendances et de mieux comprendre les évolutions de ce phénomène meurtrier. En entrecroisant les recherches de plusieurs spécialistes sur le sujet, nous pouvons aussi mieux cerner le profil des tueurs de masse, car jusqu'à présent, nous ne savons que trop peu de choses à leur sujet.

Définition des tueries de masses

Afin d'étudier adéquatement le sujet des tueries de masse, il est nécessaire de poser certains critères qui délimitent la portée du concept. À l'heure actuelle, les définitions scientifiques sont nombreuses et disparates et risquent d'être biaisées par des motivations politiques et idéologiques. Dans le discours public, le terme « tueries de masse » est souvent utilisé comme une catégorie fourre-tout pour décrire une série de phénomènes qui diffèrent de manière significative en termes d'auteur(s), de lieu et de victimes (Boeckler, Seeger, Sitzler, & Heitmeyer, 2012; Bowers, Holmes, & Rhom, 2010; Knoll, 2010; Knoll, 2012; ONUDC, 2013).

Il n'y a pas de consensus ou d'énoncé unique définissant le phénomène des tueries de masse. Ceci dit, plusieurs auteurs s'entendent sur certaines caractéristiques communes (Ressler et al., 1988, Holmes & Holmes, 2001; James Alan Fox & Levin, 2003; Ramsland, 2005). **La tuerie de masse est un multicide qui engendre un minimum de quatre victimes et qui est commis par un individu ou un nombre très restreint d'individus dans un même lieu, en l'espace de 24 heures** (James Alan Fox & Levin, 2003; Holmes & Holmes, 1992). Alors que certains auteurs posent la barre du nombre minimal de victimes à deux ou trois (Holmes & Holmes, 1992; Hassid & Marcel, 2012), l'utilisation du nombre minimal de quatre permet généralement de distinguer la tuerie de masse de l'homicide. De plus, en limitant notre attention aux événements commis par un ou quelques assaillants, il est possible également d'exclure les meurtres hautement organisés ou institutionnalisés, par exemple, les crimes de guerre et les actes de terrorisme politique de grande envergure, ou encore certains actes de réseaux criminels organisés. Il faut aussi exclure de ce champ les meurtres multiples qui respectent les facteurs temporels et géographiques de la définition, mais qui ont un mobile clair : meurtre familial, gang, etc. Dans le cadre de ce rapport, nous retiendrons donc le nombre minimal de quatre victimes, mais ferons exception lorsqu'il est clair que l'intention des tueurs était d'éliminer beaucoup plus de personnes.

Les médias utilisent souvent plusieurs termes de façon erronée, utilisant « fusillades », « tueries » et autres vocables de façon interchangeable. Un rappel est donc de mise :

- **Fusillade** : échange de coups de feu ou décharge simultanée de plusieurs fusils.
- **Tuerie** : action de tuer en masse.
- **Massacre** : tuer avec sauvagerie et en masse des personnes sans défense.
- **Attentat** : atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, acte de violence de nature à mettre en péril les institutions de l'État ou l'intégrité du territoire national.
- **Homicide** : tuer volontairement ou non un être humain.
- **Meurtre** : homicide volontaire.
- **Assassinat** : meurtre commis avec préméditation.

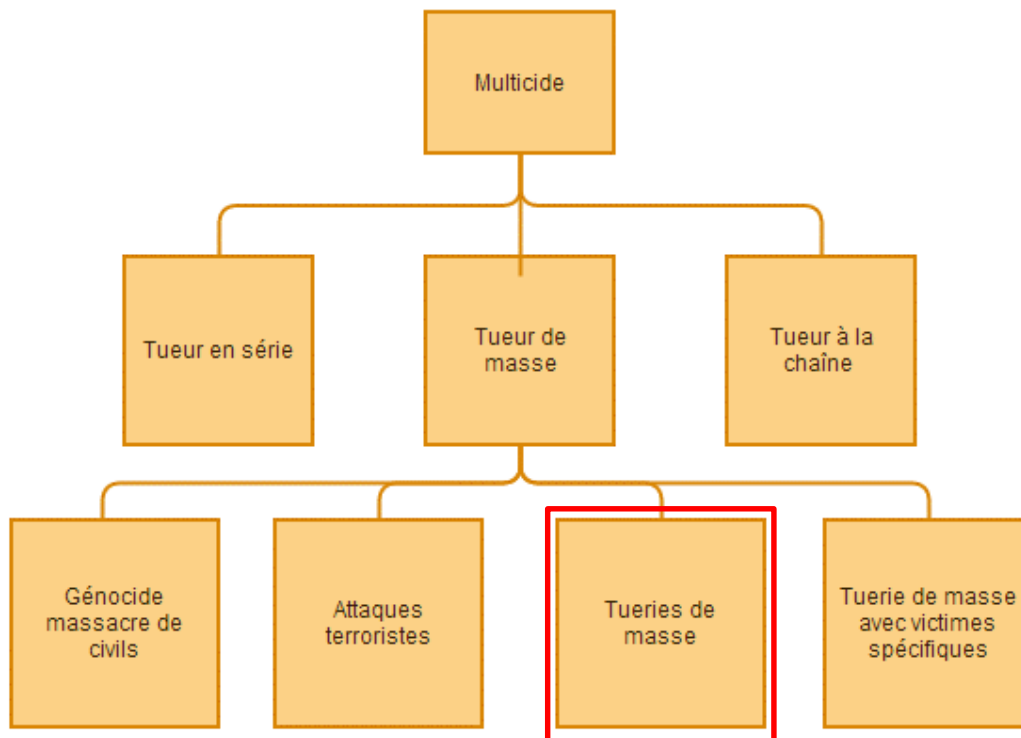


Figure 14. La tuerie de masse dans le spectre du multicide (Scheithauer & Bondü, 2008)

Les recherches portant sur les homicides à multiples victimes font généralement mention de trois types de multicides : les meurtres en série, les meurtres de masse et les meurtres à la chaîne. Pour cette étude, nous nous intéressons plus spécifiquement aux meurtres de masse. Ce qui les différencie des autres types d'homicide est généralement le cadre spatio-temporel. Plus précisément, les meurtres de masse se déroulent au cours d'une même journée et le plus souvent dans un même lieu, alors que les meurtres en série ou à la chaîne se déroulent sur une plus grande période de temps et à différents endroits.

Une autre caractéristique importante du tueur de masse est son choix de victimes, ou plutôt, son absence de choix. En effet, le tueur de masse se concentre davantage sur l'action – tuer en grand nombre – et vise des catégories d'individus (femmes, élites, membres d'une institution, etc.), mais jamais une personne en particulier (Hassid & Marcel, 2012). Ce qui doit retenir l'attention pour appréhender la question des tueries de masse, c'est la personne qui s'attaque non pas à un individu désigné, mais bien à une masse d'individus plutôt anonyme, un collectif, pour ce qu'il représente aux yeux du tueur, plutôt que pour les personnes qui la composent. Il agit ainsi généralement sans motif politique, sans revendication, et n'a pas pour objectif de déstabiliser une communauté ou un État (Hassid & Marcel 2012).

Finalement, bien que cela ne constitue pas un critère en soi, il est à souligner que, dans la majorité des cas observés, le tueur de masse retourne son arme contre lui ou fait en sorte d'être abattu par les forces de l'ordre (Hassid & Marcel, 2012; Preti, 2008). Il construit ainsi son acte criminel en y intégrant sa propre disparition, un attribut supplémentaire permettant de définir le phénomène.

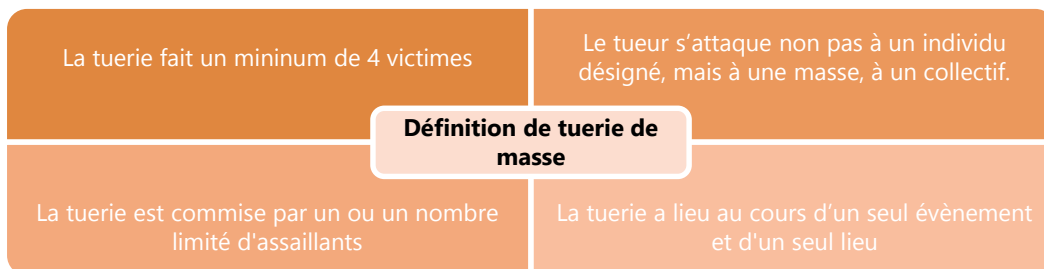


Figure 15. Résumé des critères de définition d'une tuerie de masse

Les types de tueurs de masse

Dans la littérature, huit catégories de tueurs de masse se distinguent : le pseudo-commando, le disciple, l'anéantisseur de famille, le tueur religieux/idéologique, le citoyen mécontent⁶, l'employé mécontent et le tueur de masse psychotique (Knoll, 2012). Dans le cadre de ce rapport, quatre catégories nous intéressent particulièrement. Afin de bien cadrer notre analyse, en voici une brève description, se basant sur le travail de Ronald M. Holmes et Stephen T. Holmes, qui se sont eux-mêmes appuyés sur le travail précédent du psychiatre Dr. Patrick Dietz.

Le pseudo-commando

Mullen (2004) le décrit arrivant sur les lieux du crime, lourdement armé, souvent en tenue de camouflage ou de guerrier, poursuivant un agenda personnel de revanche contre un monde insensible qui l'aurait rejeté. Le pseudo-commando est ainsi habituellement un homme fasciné par les armes, motivé par une force intérieure à les utiliser « pour massacrer des victimes au hasard » (Holmes & Holmes, 1992). Il ne vise pas d'individu en particulier, s'attaquant à un groupe, dans un lieu donné. Il peut toutefois viser un groupe de personnes, par exemple les femmes, les enfants, etc. **Seung-Hui Cho** de Virginia Tech, **Jiverly Wong** de Binghamton et **Gimveer Gill** du College Dawson à Montréal sont quelques exemples de pseudo-commandos.

La recherche suggère que le pseudo-commando est habité par de forts sentiments de colère et de ressentiment, en plus d'avoir des traits de caractère paranoïaque. Dietz décrit ce type de tueur comme un « collecteur d'injustice » : il s'accroche à chaque insulte perçue, accumulant ainsi une multitude de « preuves » du mauvais traitement des autres à son égard. Son fantasme de revanche devient un faux remède pour son égo brisé et prend une place importante dans son esprit, puisqu'il y puise son estime de soi (Knoll, 2010; Knoll, 2012). Son passage à l'acte est le point culminant d'une longue maturation durant laquelle il aura alimenté un sentiment grandissant d'exclusion et

⁶ « Disgruntled citizen » et « disgruntled employee » dans la littérature anglophone.

d'injustice, qui fera naître en lui un désir de vengeance. Au moment d'agir, son action est planifiée en détails et aucune fuite n'est prévue – le suicide ou la mort par les forces de l'ordre est souvent la grande finale qu'il prévoit, puisqu'il a l'intention de mourir dans une « apothéose » (Knoll, 2012).

L'employé mécontent (*The disgruntled employee*)

Lors de sa tuerie, l'employé mécontent vise un groupe particulier de personnes avec lesquelles il a été associé au travail et avec lesquelles il a vécu des expériences négatives (Holmes & Holmes, 1992). On indique qu'il est habituellement stable : il aura été un employé d'une compagnie ou institution durant plusieurs années et y accorde beaucoup d'importance (Holmes & Holmes, 2010). Ce type de tueur de masse est généralement une personne qui a été mise à pied, n'a pas été choisie pour une promotion ou qui a été disciplinée par ses supérieurs ou ses collègues. Il est donc en colère contre ceux-ci et ils deviendront la cible de sa haine. Dans d'autres cas, il s'attaquera à l'institution ou l'entreprise en générale et, une fois sur les lieux, pourrait même simplement tirer au hasard (Lester, 2004). Sa motivation est intrinsèque et il s'agit d'un effort pour « corriger une injustice ». À titre d'exemple, il est facile de faire le lien avec **Valery Fabrikant** (1992), qui s'est vu refuser la titularisation à quatre reprises par la direction de l'université Concordia et qui poursuivait deux collègues au moment de passer à l'acte sur son ancien lieu de travail (Hassid & Marcel, 2012).

Le citoyen mécontent (*The disgruntled citizen*)

Le citoyen mécontent, au même titre que l'employé mécontent, cherche à se venger d'une injustice dont il a été victime. Sa rage est refoulée durant une certaine période de temps et, au moment de passer à l'acte, survient un effet d'entraînement. En effet, il désire au départ se venger d'une personne ou d'un groupe de personnes qu'il considère lui ayant causé du tort d'une certaine façon (Holmes & Holmes, 2010). Le meilleur exemple au Québec est certainement le cas de **Marc Lépine** (1989), lorsqu'il assassina 14 femmes et hommes à l'École Polytechnique de Montréal. En effet, sa lettre de suicide révéla qu'il visait les femmes poursuivant des études et les féministes (Lester, 2004). Le citoyen mécontent peut aussi tirer au hasard et faire des victimes qui n'ont aucun lien avec lui, dirigeant sa rage et son ressentiment de façon imprécise (Barkan & Bryjak, 2013).

Le tueur de masse psychotique

Le tueur de masse psychotique est celui qui souffre de maladies psychotiques (comme la schizophrénie) ou d'un trouble de la personnalité (Barkan & Bryjak, 2013; Langman, 2010). Il a des illusions ou des délires paranoïaques ou de grandeur et la consommation de drogue et/ou d'alcool les aggrave. Il est replié sur lui-même et manque de capacités sociales afin de s'intégrer normalement. Selon Langman (2012), ce type de tueur de masse est celui qui a le plus de chances d'être inspiré ou fasciné par d'autres tueurs afin de passer à l'acte (phénomène du *copycat*). Son discours et ses écrits sont confus, il a des convictions bizarres et évoque parfois une idéologie pour justifier son geste. Tout comme pour d'autres sortes de tueries de masse, les victimes du psychotique sont des individus à la mauvaise place, au mauvais moment. Ils n'ont aucun lien avec le tueur. Quelques exemples de tueurs de masse psychotiques nous aident à mieux comprendre cette catégorie : **Martin Bryant** souffrait d'une maladie mentale, lorsqu'il est passé à l'action en 1996 à Port Arthur, Tasmanie, tuant 35 personnes. Selon Langman, **Marc Lépine** et **Kimveer Gill** présentent tous deux les caractéristiques des tueurs de masse psychotiques (Langman, 2010).

Selon Holmes et Holmes (1992), le tableau suivant met en évidence les principales caractéristiques de quatre catégories de tueurs de masse. Nous pouvons ainsi comparer trois catégories qui sont d'intérêt pour le présent rapport (le pseudo-commando, l'employé mécontent et le citoyen mécontent) avec deux autres catégories (le disciple⁷ et l'anéantisseur de famille⁸). Ceci dit, il est nécessaire de souligner que toute classification simplifie à l'extrême; il en va de même pour les catégories de tueurs de masse. Ces individus ne tombent pas facilement dans une catégorie ou l'autre et chaque cas mérite d'être étudié hors de tout cadre rigide (Lester, 2004).

⁷ Le disciple est le tueur de masse qui tue en réponse au dictat et aux souhaits d'un leader charismatique (Holmes & Holmes, 1992).

⁸ L'anéantisseur de famille est celui qui tue la plupart ou tous les membres de sa famille (Holmes & Holmes, 1992).

	Le disciple	L'anéantisseur de famille	Pseudo Commando	L'employé mécontent	Le citoyen mécontent
Motivation*	Extrinsèque	Intrinsèque	Intrinsèque	Intrinsèque	Intrinsèque
Gain anticipé**	Expressif	Expressif	Expressif	Expressif	Expressif
Sélection de victimes	Aléatoire	Non aléatoire	Aléatoire	Non aléatoire	Aléatoire
Relation avec les victimes	Inconnue	Connue	Inconnue	Connue	Inconnue
Caractéristiques des victimes	Non spécifique	Non spécifique	Non spécifique	Non spécifique	Non spécifique

* Une motivation intrinsèque fait référence aux désirs et motivations personnels; une motivation extrinsèque se réfère à un comportement causé par des raisons externes, telle que l'obéissance aux ordres des autres.

** Les gains expressifs sont psychologiques (émotionnels), alors que les gains instrumentaux sont matériels.

Figure 16. Caractéristiques des tueurs de masse selon Holmes & Holmes (1992) et Lester (2004)

L'étendue des tueries de masse : un phénomène mondial

Approche quantitative

Afin de bien saisir l'ampleur du phénomène, il convient de faire un survol des tueries de masse à travers le monde et de s'attarder à la réalité propre au Canada. Plusieurs études ont tenté de quantifier le phénomène des tueries de masse. Bien que plusieurs compilations étoffées soient disponibles, à ce jour, aucune ne dresse un portrait international complet qui nous permette de tirer des conclusions sur la prévalence de ce type de violence au cours des siècles derniers.

Certains auteurs (Falk, 1990; Levin & Fox, 1985; Peter et al., 1997; Hassid & Marcel, 2012), affirment que le phénomène des tueries de masse était marginal avant la moitié des années 1960, alors que d'autres soutiennent que cette allégation n'est pas fondée sur des données concrètes, car la recherche existante n'a pas systématiquement examiné les tueries de masse d'avant 1965 (Duwe, 2000; Bowers et al., 2010). En effet, la recherche actuelle s'est très peu intéressée au phénomène avant 1965, se concentrant davantage sur les cas des sept dernières décennies.

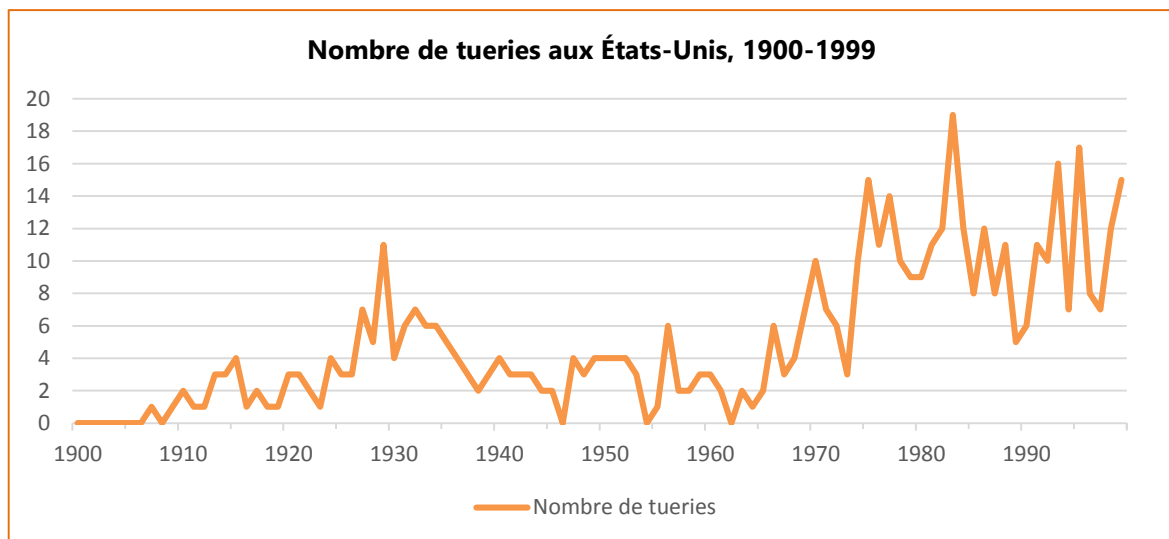


Figure 17. Tueries de masse ayant eu lieu aux États-Unis entre 1900 et 1999, selon le Times (Duwe, 2004)

Plusieurs recensements dénombrent les cas de tueries de masse, notamment aux États-Unis. Duwe (2004) y a ainsi recensé 909 tueries de masse entre 1900 et 1999 à l'aide des archives du Times (voir figure 17). Cette compilation lève le voile sur la prépondérance des tireurs actifs avant 1966 et met en évidence une vague de tueries qui auraient eu lieu dans les années 1920-1930. En effet, l'étude dénombre 173 instances rapportées entre 1900 et 1966, ce qui vient démentir l'affirmation de Levin et Fox (1985) comme quoi peu de tueries de masse auraient eu lieu avant 1965 et que ce phénomène est récent.

Bien que ce recensement soulève des éléments nouveaux quant à la prépondérance de ce type de violence, nous retiendrons celui du livre *Tueurs de masses : Colombine, Oslo, Toulouse... Un nouveau type de tueur est né* (Hassid & Marcel, 2012), puisqu'il étudie le phénomène à l'international, ce qui nous permet une compréhension plus large. Selon ce recensement, plus de 120 tueurs de masse auraient sévi à travers le monde entre 1984 et 2012, totalisant 800 victimes mortelles et ayant blessé un peu plus de 1,000 personnes (voir figure 18).

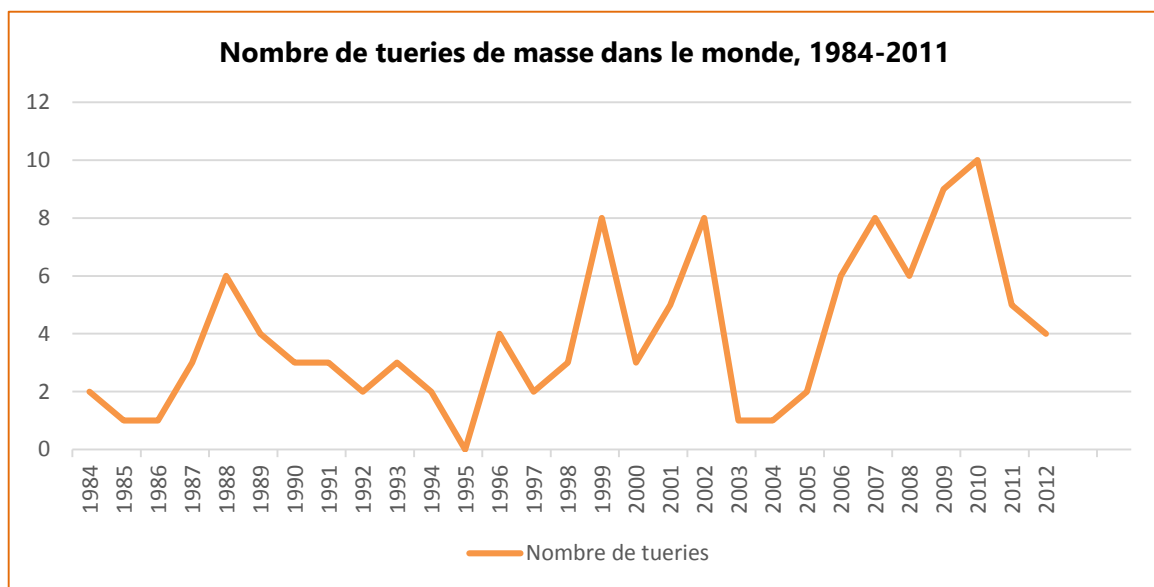


Figure 18. Évolution du nombre de tueries de masse dans le monde, 1984-2011 (Hassid & Marcel, 2012)

Alors que le phénomène peut paraître surtout nord-américain (plus de 64 tueries de masse ont eu lieu aux États-Unis pour la période 1984-2012), une grande partie des pays développés est affectée par ce fléau (voir figure 18). Toutefois, du côté de l’Afrique et de l’Amérique latine, le phénomène est quasi inexistant (un évènement en Afrique en 2002 et deux en Amérique latine en 2011 et 2012) (Hassid & Marcel, 2012).

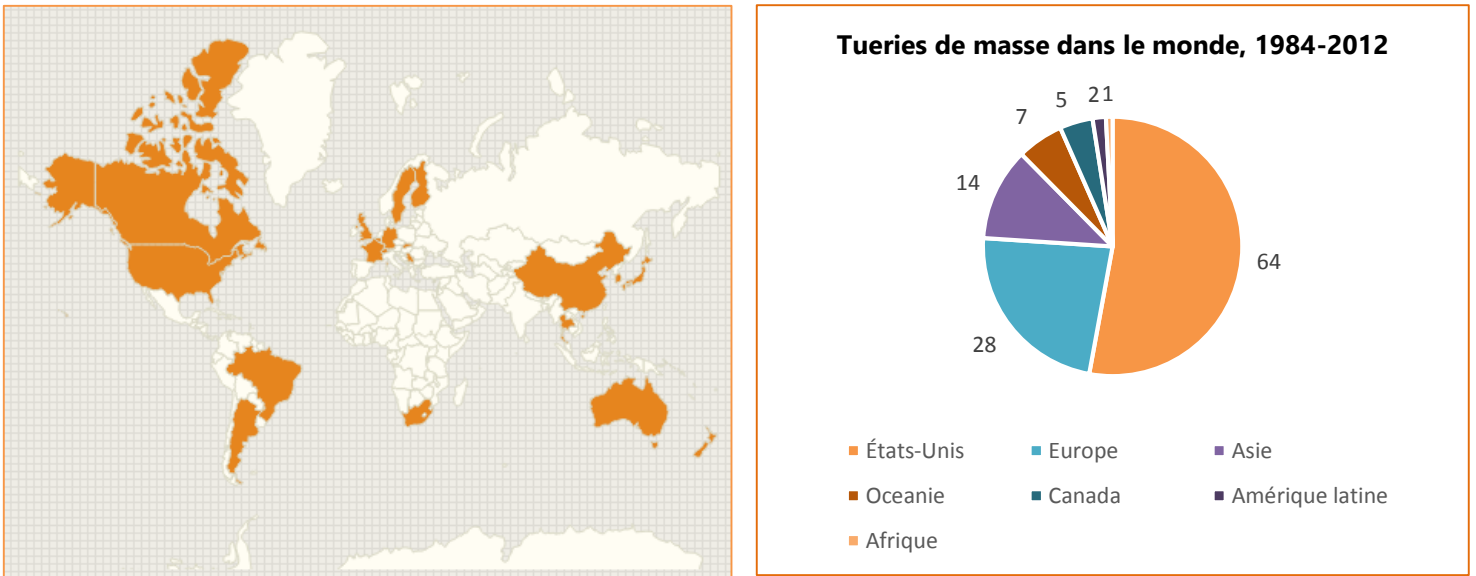


Figure 19. Prépondérance des tueries de masse dans le monde, 1984-2012 (Hassid & Marcel, 2012)

Au **Canada**, depuis 1984 et 2014, nous dénombrons sept tueries de masse, dont quatre s’étant produites au Québec. Au total, nous parlons ainsi de 29 morts et de 51 blessés sur une période de 30 ans.

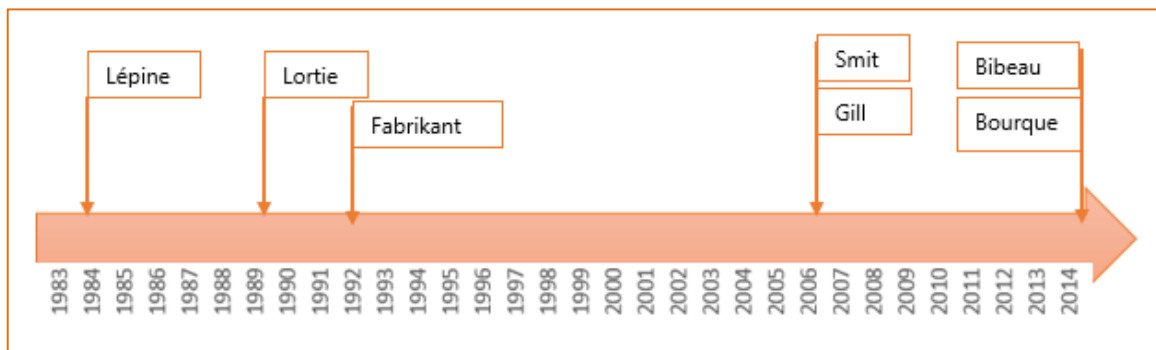






Figure 20. Historique des tueries de masse au Canada, 1983-2014

Bien que n'étant pas classifiés comme tuerie de masse, les évènements de Moncton (2014) et d'Ottawa (2014) méritent tout de même d'être soulignés et nous les inclurons donc dans notre étude. Bien qu'ayant fait moins de quatre victimes, les intentions de **Bourque** et de **Bibeau** étaient clairement de faire davantage de victimes. La question du lien entre tuerie de masse, radicalisation et terrorisme mérite aussi d'être soulevée dans le cas de Bibeau. Bien que l'on en sache trop peu pour poser des hypothèses à l'heure actuelle, le débat est tout de même d'actualité, surtout lorsqu'il est question de penser à la prévention de ce type d'évènement.

Date	Localité	Lieu	Morts	Blessés	Nom	Âge
08/05/1984	Québec (Québec)	Assemblée nationale du Québec	3	13	Denis Lortie	25
06/12/1989	Montréal (Québec)	École Polytechnique 	14	13	Marc Lépine né Gamil Gharbi	25
24/08/1992	Montréal (Québec)	Université Concordia 	4	1	Valery Fabrikant	52
28/04/2006	Taber (Alberta)	W. R. Myers High School 	1	3	Todd Cameron Smith	14
13/09/2006	Montréal (Québec)	Collège Dawson 	2	19	Kimveer Gill	25
04/06/2014	Moncton (Nouveau-Brunswick)	Quartier résidentiel	3	2	Justin Bourque	24
22/10/2014	Ottawa (Ontario)	Monument commémoratif de guerre du Canada	2	0	Micheal Zehaf Bibeau	32

 Ce logo indique une tuerie de masse en milieu scolaire

Figure 21. Tuerie de masse ayant eu lieu au Canada entre 1984 et 2014 (Hassid & Marcel, 2012 & National Post, 2014)

Les tueries de masse en milieu scolaire

Comme les tueries de masse les plus communes sont celles en milieu scolaire, il est intéressant de s'attarder spécifiquement aux données disponibles pour ce type de tuerie. Le livre *School Shootings: International Research, Case Studies, and Concepts for Prevention* (2012) recense 120 tueries de masse en milieu scolaire entre 1925 et 2011 (voir figure 22) (Boeckler et al., 2012).

Au **Canada**, cinq des sept tueries de masse ont eu lieu dans des institutions d'enseignement. La plus connue mondialement est certainement Polytechnique, mais elle ne fait pas figure unique. L'Université Concordia, W. R. Myers High School et le Collège Dawson sont autant de cas où des lieux de partage du savoir ont été le théâtre d'actes d'extrême violence.

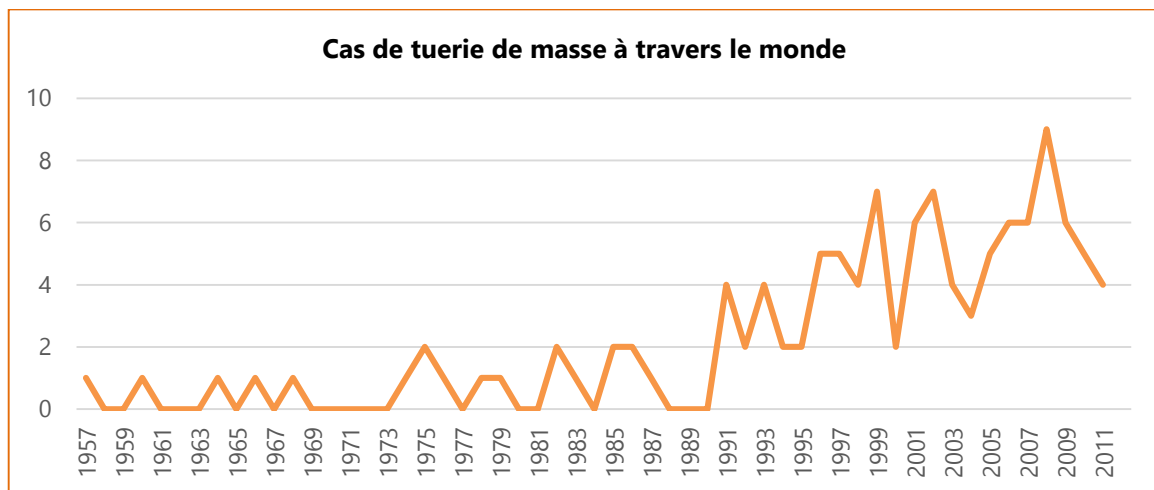


Figure 22. Tuerie de masse dans le milieu scolaire à travers le monde, 1925-2011 (Boeckler et al., 2012)

Entre le premier cas connu de tuerie de masse en milieu scolaire en 1925 jusqu'à la fin de 1970, les cas de fusillades en milieu scolaire restent isolés et sporadiques. Une légère augmentation est observable dans les années 1980 et une augmentation relativement forte est observée dans la fréquence des incidents au cours des années 1990. Sept tueries de masse en milieu scolaire en 1999 ont généré un sommet provisoire dans la fréquence, qui pourrait être expliqué par l'avènement de Columbine et des cas de *copycats* subséquents. Une baisse dans l'année suivante pourrait être le

résultat d'un contrôle plus serré de la sécurité des écoles et des mesures préventives mises en place, motivées par la sensibilisation du public à la suite de Columbine en 1999 (Boeckler et al. 2012). La figure 22 démontre toutefois que le phénomène a continué d'augmenter progressivement pour atteindre un nouveau sommet en 2009. En moyenne, 5,7 cas de tuerie de masse en milieu scolaire ont été répertoriés au cours de la décennie des années 2000, 3,6 dans les années 1990 et 1,1 dans les années 1980, ce qui représente une augmentation significative du phénomène (Boeckler et al. 2012). Il est toutefois nécessaire de souligner qu'elles demeurent des événements extrêmement rares. Tout comme les tueries de masse en général, celles qui se produisent en milieu scolaire ont surtout eu lieu aux États-Unis : à la fin de 2011, des 120 tueries de masse en milieu scolaire répertoriées, 76 s'étaient produites aux États-Unis (63%).

Bien que les recensements tentent de nous donner une meilleure compréhension quantitative des tueries de masse, force est de constater que la recherche ne suffit pas jusqu'à présent à bien saisir l'ampleur du phénomène. En effet, la majorité des recensements se concentre sur les XX^e et XXI^e siècles et n'a pas encore analysé de façon systématique les tueries de masse avant 1900. De plus, la majorité de la littérature se concentre sur les États-Unis, ce qui porte à croire que le phénomène est états-unien ou du moins qu'il y est plus présent qu'ailleurs. Ceci dit, le manque de recensement et de recherche dans d'autres pays ne nous permet pas à l'heure actuelle d'en arriver à de tels constats. À ce sujet, Duwer (2004) mentionne que l'origine de mots tels « berserk⁹ » et « amok¹⁰ », provenant respectivement de la culture viking et malaysienne, nous mettent la puce à l'oreille quant à l'existence de tueurs de masse avant l'ère contemporaine.

⁹ Selon les mythologies nordiques et germaniques, un guerrier-fauve qui entre dans une fureur sacrée, le rendant surpuissant, et qui sévissait dans les communautés viking entre 870 et 1030.

¹⁰ Mot malaysien qui fait référence à une sorte de psychose caractérisée par une soudaine explosion de violence meurtrière.

Approche par auteur : le profilage, outil de compréhension

Bien que le caractère aléatoire et imprévisible des tueries de masse soit évident, les experts s'entendent toutefois sur certains éléments de comparaison, voir des similitudes, entre les différents auteurs. La compréhension de ce type d'individu est certes complexe – certains diront même impossible – mais constitue tout de même un premier pas vers la prévention des incidents du genre ou, du moins, vers une meilleure préparation aux passages à l'acte qui, bien souvent, visent les administrations publiques au Canada comme à l'international.

Âge et genre : le profil extrinsèque

Selon une étude compilant les caractéristiques démographiques des tueurs de masse états-uniens entre 1976 et 2011, la majorité (62%) des auteurs de ce type de crime sont de race blanche (J. A. Fox & DeLateur, 2014). Au Canada, des sept tueurs de masse recensés depuis 1984, quatre étaient d'origine canadienne (Lortie, Smith, Bibeau et Bourque), un d'origine soviétique (Fabrikant), un d'origine indienne (Gill) et un d'origine algéro-québécoise (Lépine).

À l'échelle mondiale, depuis 1980, l'âge moyen des tueurs de masse est de 26 ans et 2 mois (Hassid & Marcel, 2012). Toutefois, si l'on fait la distinction par rapport au lieu où les tueries de masse ont été commises, nous constatons deux profils différents. Dans les cas du milieu scolaire, l'âge moyen des tueurs de masse descend à 16 ans et 3 mois. À l'inverse, dans le reste des tueries de masse, notamment dans le milieu de la gouvernance, la moyenne est alors de 40 ans et 7 mois (Hassid & Marcel, 2012). Si l'on analyse le profil des sept tueurs de masse québécois et canadiens, l'âge moyen au Canada est d'environ 28 ans, alors que celui des auteurs québécois est de 31 ans et 10 mois. Ceci dit, il est à noter que dans le cas du Québec, quatre des sept auteurs avaient 24-25 ans au moment de passer à l'acte (Lépine, Lortie, Gil et Bourque).

À la lumière de ces chiffres, nous constatons que deux tranches d'âge sont très largement représentées, à savoir les adolescents et les 35-45 ans. Certains auteurs (Hassid & Marcel, 2012) y voient une correspondance avec des périodes dites charnières dans l'imagerie populaire, à un moment où les individus sont le plus susceptibles d'être dépressifs. Ils sont plus vulnérables aux échecs à

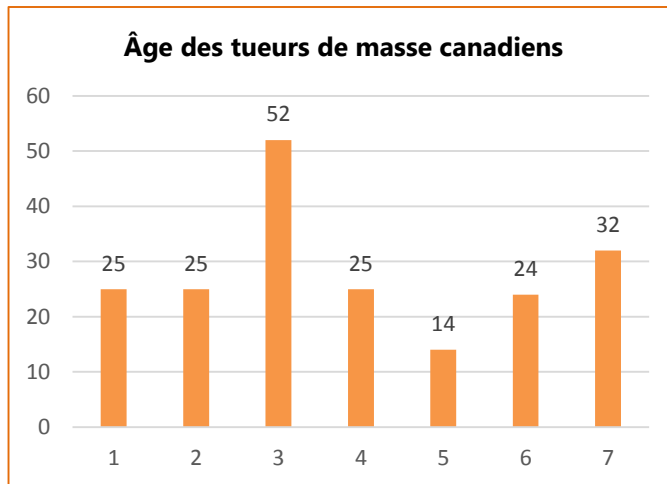


Figure 23. Âge des tueurs de masse canadiens depuis 1984

répétition dans ces tranches d'âge, car elles représentent généralement des étapes de réussite professionnelle et personnelle. De tel, cela exacerbe la pression sociale, le stress et l'idée d'interdiction d'échouer (Levin & Madfis, 2009).

D'autre part, les tueurs de masse sont à 96% des hommes, dans les cas recensés depuis 1980. En effet, les femmes ne représentent qu'une part très minime de cette donnée. De surcroît, on indique que ces dernières étaient diagnostiquées avec des problèmes de maladie mentale ou étaient sous l'influence de drogues au moment de passer à l'action. Il semblerait donc que les tueries de masse soient un phénomène largement masculin. Ce constat se vérifie au niveau du Canada, où tous les tueurs de masse y ayant sévi depuis 1980 sont des hommes. Certains auteurs (Hassid & Marcel; Knoll, 2010; Preti, 2008) suggèrent que la glorification de la violence, un comportement plutôt masculin dans la culture populaire, est une piste intéressante à explorer, car les conséquences de ces mythes influent sur les modèles sociaux masculins. D'autres encore (Levin & Madfis, 2009) observent que, dans la culture occidentale, la masculinité est souvent synonyme de violence et, à ce titre, les tueurs de masse mettent en œuvre leur plan pour tuer d'une façon « socialement acceptable d'un point de vue masculin ». Finalement, certains spécialistes du sujet (Kimmel & Mahler, 2003) font plutôt le lien entre la violence des tueurs de masse et leur besoin d'affirmer leur masculinité, celle-ci ayant été remise en question, ridiculisée ou diminuée. Dans le cadre de leur analyse, ils ont trouvé une similitude saisissante entre les auteurs de tuerie de masse, plus particulièrement ceux ayant agi en milieu scolaire : presque tous ont été victimes de cas d'intimidation où les intimidateurs les accusaient d'être gai. Ces tueurs n'étant pas homosexuels,

l'hypothèse de Kimmel et Mahler est donc que l'homophobie engendre le désir homophobe de démentir les rumeurs d'être gai et de prouver aux autres que l'on est un « vrai homme ». Ceci jouerait un rôle important et peu étudié dans les tueries de masse en milieu scolaire. (Kimmel & Mahler, 2003).

Personnalité et liens sociaux : le profil intrinsèque

Au-delà de ce portrait socio-démographique, les tueurs de masse ont tendance à partager un certain nombre de caractéristiques psychologiques et comportementales : des traits de personnalité et des comportements tels la dépression, le ressentiment, l'isolement social, un comportement violent et un vif intérêt pour les armes (J. A. Fox & DeLateur, 2014). Palermo (2007) définit les tueries de masse comme une culmination d'un continuum d'expériences, de perceptions, de croyances, de frustrations, de déceptions, de fantaisies hostiles et potentiellement de pathologies. Le profil de tueur de masse se veut donc un amalgame complexe de plusieurs éléments. Comme l'objectif de ce rapport n'est pas de faire une revue de la littérature en la matière, nous ne présenterons que quelques éléments du profil extrinsèque et intrinsèque des tueurs de masse, selon quelques résultats des plus grands chercheurs en la matière.

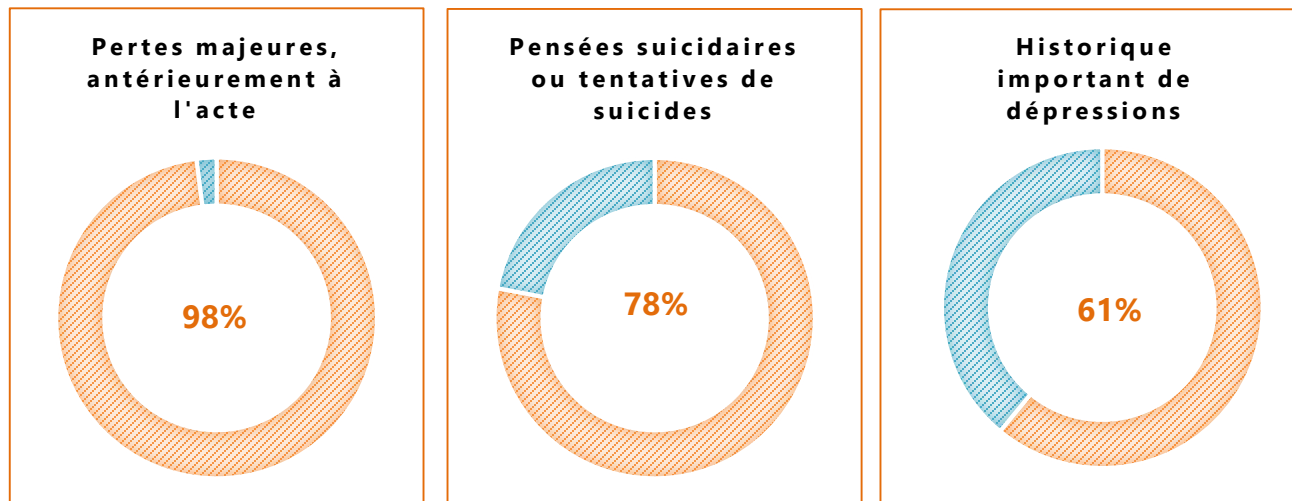


Figure 24. Profil psychologique des tueurs de masse (Ferguson *et al.* 2011)

L'absence de lien social et rupture avec la communauté

En sociologie, les liens sociaux se définissent comme l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux. Ce sont ainsi les relations qu'un individu entretient avec sa famille, ses collègues, ses amis, sa communauté, qui agissent en tant qu'indicateurs de sa capacité à créer des liens sociaux (Hassid & Marcel, 2012). Dans le cas des tueurs de masse, ces liens sociaux sont bien souvent faibles, dysfonctionnels ou encore absents. Selon James L. Knoll (2012), professeur en psychiatrie ayant largement étudié le phénomène, les facteurs psychosociaux communs de ces individus comprennent des sentiments extrêmes de colère, d'aliénation sociale, des pensées répétitives de vengeance violente, des facteurs précipitants de stress social et des maladies psychiatriques – nous reviendrons plus tard sur ce dernier point. Les tueurs de masse sont ainsi décrits comme solitaires et près de la moitié d'entre eux ont été victimes d'intimidation (Hempel et al. 1999; Levin & Madfis 2009; Mullen 2004). Généralement, ils sont très peu impliqués dans leur communauté et, dans les cas où ils y participent, ils ne s'y investissent pas ou peu, et se retrouvent rejetés ou, encore, se mettent à l'écart eux même (Hassid & Marcel, 2012). Ils font preuve de violence envers leurs pairs, que ce soit par leurs mots, leurs gestes ou encore dans leurs rêveries. Une étude de 2014 a même analysé la prépondérance de cruauté dans un échantillon de 23 auteurs de tueries de masse en milieu scolaire entre 1988 et 2012 (Arluke & Madfis, 2014). Les résultats indiquent que 43% avait commis des actes de cruauté envers des animaux avant les tueries, un signe avant-coureur souvent observé chez les tueurs en série.

Il n'est ainsi pas étonnant de constater que, dans leur enfance et leur adolescence, bon nombre des tueurs de masse ont été marginalisés, ce qui engendre « un processus de rupture avec le reste de la société » (Hassid & Marcel, 2012). Ceci devient particulièrement intéressant au moment d'étudier les tueries de masse en milieu scolaire : on constate que dans près de 75% des tueries de masse étudiées, l'auteur avait été victime de brimades, d'humiliation, d'intimidation. Plusieurs cas de tueries en milieu scolaire témoignent en effet du lien entre intimidation, désocialisation et tueries de masse : Columbine, Erfurt, Pearl High School et plus près de nous, W. R. Myers High School en Alberta. En effet, le jeune **Todd Cameron Smith**, ayant été victime d'intimidation, aurait quitté l'établissement scolaire avant de passer à l'acte. Il est aussi intéressant de souligner que plusieurs des tueurs de masse en milieu scolaire provenaient de petites villes et villages. Certains auteurs (Kimmel & Mahler, 2003; Newman et al., 2004) y voient une relation étroite entre le fort sentiment

de communauté et d'appartenance typique des petites agglomérations (souvent rurales) et l'isolement social dont étaient victimes les tueurs de masse. Pour certains étudiants ignorés ou rejetés par une communauté où les liens sociaux sont forts, il existe peu d'options pour se faire accepter des autres et le rejet se vit encore plus difficilement (Levin & Madfis, 2009).

Devant l'ampleur du phénomène des tueries de masse en milieu scolaire, certains spécialistes se sont penchés sur la question des caractéristiques individuelles et sociales pouvant contribuer à l'occurrence de fusillades par des étudiants. Un article de Thompson & Kyle (2005) pose l'hypothèse que les personnes mises à l'écart tout d'abord par leurs parents ou tuteurs et ensuite par leurs pairs ont ainsi une carence d'interactions sociales nécessaires pour développer un comportement éthique et une philosophie morale saine. Une fois ces personnes arrivées dans l'environnement très concurrentiel de certaines écoles, d'aucuns continueront de vivre du rejet et seront marginalisés à nouveau, voyant ainsi leur estime de soi diminuée une fois de plus. En l'absence d'une philosophie morale propre, leur besoin d'affirmation et d'estime de soi peut engendrer des moyens d'expression déviants comme la violence – voir même une violence extraordinaire.

Il va donc de soi de mentionner que, parmi les traits de caractère des tueurs de masse, on constate aussi une grande fascination pour la violence et les armes (Meloy, Hempel, Mohandie, Shiva, & Gray, 2001; Meloy et al., 2004) Selon une analyse comparative de tueurs de masse nord-américains adolescents et adultes, 48% des adolescents et 63% des adultes étaient fascinés par les armes ou la guerre. On souligne ainsi qu'une partie importante du temps des sujets étudiés y était consacrée.

La fascination de Justin Bourque pour les armes de gros calibre est un bon exemple en ce sens.

Au moment d'analyser le profil des tueurs de masse canadiens, force est de constater qu'ils correspondent à plusieurs de ces caractéristiques. Tous autant qu'ils sont ont vécu des situations de rupture avec leur environnement, étaient repliés sur eux-mêmes et marginalisés d'une façon ou d'une autre.



Figure 25. Justin Bourque, à gauche, posant avec ses armes. (National Post, 2014)

Des liens flous avec les maladies mentales

Puisque qu'une grande partie des tueurs de masse se suicident suite à leur passage à l'acte ou encore se font abattre, ils ne sont que très rarement observés par des praticiens. Bien que les études prouvent que bon nombre d'entre eux étaient consommateurs d'antidépresseurs ou de tranquillisants (Hassid & Marcel, 2012), nous n'en savons réellement que très peu sur les réelles maladies mentales dont plusieurs tueurs de masse auraient pu souffrir. Ceci dit, la recherche (Hempel et al. 1999; Holmes & Holmes 1998; Levin & Madfis 2009; Mullen 2004; Palermo 2007) suggère que les personnes qui prennent part à des tueries de masse possèdent fréquemment des comportements atypiques et/ou certains des traits de personnalité du groupe B, tels qu'une personnalité antisociale, narcissisme et hostilité, pour ne nommer que ceux-ci.

Trois grands groupes des troubles mentaux

- 1) Groupe A (troubles excentriques et autres)
- 2) Groupe B (troubles dramatiques, émotionnels ou erratiques)
 - Trouble de la personnalité antisociale
 - Trouble de la personnalité borderline
 - Trouble de la personnalité histrionique
 - Trouble de la personnalité narcissique
- 3) Groupe C (troubles anxieux et craintifs)

DSM-IV-TR manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux
Société américaine de psychiatrie, 2004

Selon l'analyse comparative de Meloy (2004) de tueurs de masse nord-américains, 50% des sujets adultes et 23% des sujets adolescents avaient des antécédents psychiatriques. Les adultes, en général, répondaient aux critères de schizophrénie paranoïde, de troubles délirants ou de dépression majeure. La confidentialité des dossiers psychiatriques des adolescents nous empêche toutefois de tirer des conclusions sur l'état psychologique de ces derniers. Ceci dit, l'analyse comparative nous indique que 63% avait des symptômes de dépression au moment du crime. Une autre étude affirme que, malgré la prépondérance d'antécédents psychiatriques documentés, seulement 6% des meurtriers de masse sont considérés psychotiques au moment de passer à l'acte (Meloy et al., 2001).

L'état d'esprit largement dépressif et souvent paranoïaque des tueurs de masse influe donc grandement sur leur perception du monde qui les entoure et limite leur capacité à trouver des solutions aux problèmes de la vie quotidienne. À ce sujet, une étude de Cullen (2009) avance que ce n'est pas nécessairement l'intimidation ou le rejet qui pousse les tueurs de masse à faire feu sur leurs pairs, mais bien leur perception d'être victimisé. Leur sentiment de rejet et la colère qui en découle deviennent ainsi plus importants que la réalité. Il semblerait que c'eût été le cas des tueurs de Columbine. En effet, ce serait davantage l'idée d'intimidation plus que l'intimidation en soi qui aurait poussé Eric et Dylan à se venger (Dutton, White, & Fogarty, 2013).

Il serait aussi faux de croire que l'état psychologique des tueurs de masse se détériore sans que leurs proches ne s'en rendent compte, une conclusion qu'il serait facile de tirer en ne se basant que sur les médias qui décrivent leurs actions comme « un coup de tête ». La route vers la tuerie de masse est un long processus de construction et d'élaboration – nous y reviendrons plus tard – et les familles et amis voient bien souvent plusieurs signes avant-coureurs. Par exemple, Eric Harris et Dylan Klebold avaient été contraints à suivre des cours de gestion de la colère (*anger management*) avant la tuerie de Columbine. Plus près de nous, **Marc Lépine** n'aurait pas réussi le test psychométrique qui lui aurait permis d'accéder aux rangs de l'armée canadienne. Le père de **Justin Bourque**, quant à lui, avait interpellé la police dans les mois précédents la tuerie de Moncton, car l'état dépressif et agressif de son fils l'inquiétait. Il semblerait qu'aucune suite n'avait été donnée à son appel à l'aide (National Post, 2014). Ainsi, plusieurs des tueurs de masse canadiens ont montré des signes de maladies mentales ou de troubles de personnalité avant de passer à l'acte. Certains même – nous penserons à **Marc Lépine** et **Denis Lortie** – ont laissé des messages qui, une fois analysés après les tragédies, ont pu lever le voile sur leur personnalité. Ceci dit, pour reprendre l'explication de Levin & Madfis (2009), ces signes ne deviennent des alertes rouges que lorsqu'il est trop tard. Car, bien évidemment, la maladie mentale en soi n'est pas un signe annonciateur de tuerie de masse, mais bien un élément parmi tant d'autres dans l'amalgame complexe menant une personne à le devenir.

Nom	Maladies mentales ou troubles de personnalité observés
Denis Lortie	Schizophrénie, délire. (Hassid & Marcel, 2012)
Marc Lépine né Gamil Gharbi	En 1980-1981, il tente d'intégrer les forces armées canadiennes et sera jugé « antisocial » (Hassid & Marcel, 2012)
Valery Fabrikant	Dépression, schizophrénie, narcissisme. (Mellor, 2013)
Kimveer Gill	Paranoïaque, dépressif (Hassid & Marcel, 2012)
Justin Bourque	Selon son père, il devenait déprimé et paranoïaque. ¹¹ (National Post, 2014c)

Figure 26. Maladies mentales ou trouble de personnalité observés chez certains tueurs de masse canadiens entre 1984 et 2014).

Approche par l'acte : le fruit d'une longue maturation

Si le passage à l'acte des tueurs de masse est assez rapide, il est important de comprendre qu'il s'agit d'un processus, fruit d'une longue maturation. Plusieurs auteurs proposent différents modèles afin d'expliquer ce processus de construction, menant les auteurs de tueries à s'appliquer dans l'élaboration de leurs plans destructeurs afin d'en assurer le succès. Jack Levin et Eric Madfis (2009) proposent un modèle convaincant qui se base sur plusieurs théories criminelles (théorie de la tension, théorie de l'opportunité et théorie du contrôle) et qui décortique cette évolution en démontrant l'effet cumulatif de facteurs. Les étapes, présentées dans la figure 27, sont les suivantes : la tension chronique, la tension incontrôlée, la tension aiguë, la planification et la tuerie de masse. Cette théorie se concentre donc sur l'accumulation de facteurs subséquents qui conduisent à une tuerie de masse, ainsi que sur l'accumulation de facteurs qui auraient pu empêcher l'évènement de se produire en premier lieu (Levin & Madfis, 2009).

¹¹ Au moment d'écrire ce rapport, Justin Bourque n'avait toujours pas reçu son évaluation psychologique. L'information du National Post est donc à prendre avec retenue.

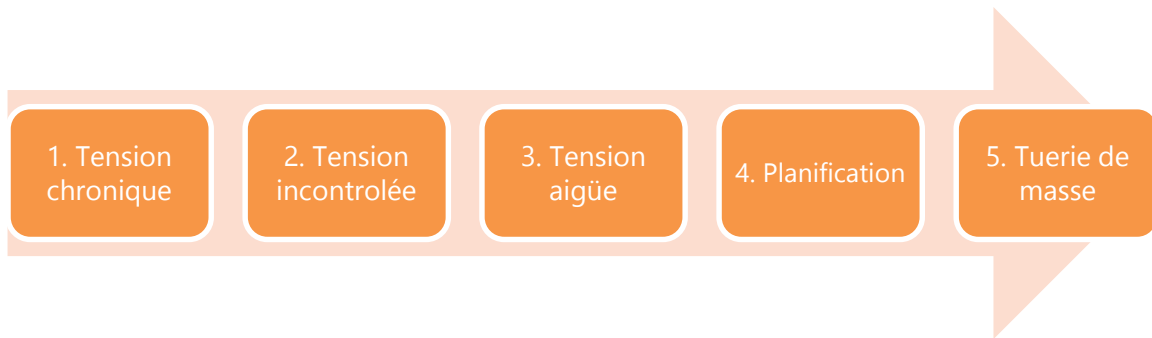


Figure 27. Les 5 étapes du modèle séquentiel de tension commutative (Levin & Madfis, 2009)

Étape 1 : La tension chronique

Autant les sociologues que les criminologues affirment depuis longtemps que certains facteurs de risque peuvent entraîner un comportement criminel chez un individu : difficultés diverses dans la vie, échecs, etc. Nous en avons d'ailleurs fait le survol dans la première partie de ce rapport. Quand ces tensions s'intensifient et persistent dans le temps sur une longue période, elles deviennent chroniques. Comme nous avons vu précédemment, les adultes qui tournent leurs armes contre leurs familles ou collègues de travail sont généralement victimes d'une ou plusieurs sources de tensions chroniques. Même constat du côté des étudiants qui s'en prennent à leurs camarades de classe : les tensions chroniques semblent aussi être omniprésentes dans leurs expériences de vie (Fox et Levin, 2005; Newman et al., 2004; Vossekuil et al., 2004). Plusieurs sources de mal-être courantes peuvent être identifiées, mais, plus souvent qu'autrement, elles se résument à l'échec d'atteinte d'objectifs perçus positivement dans la société (succès scolaire, professionnel, social, amoureux). Le fossé entre les attentes et les accomplissements de l'individu crée ainsi une tension chronique. Ceci dit, bien qu'un facteur nécessaire dans la construction du geste, la tension à elle seule ne suffit pas à mener une personne à devenir tueur de masse.

Étape 2 : La tension incontrôlée

Lorsqu'une personne est confrontée à des contraintes de la vie quotidienne, elle s'appuie normalement sur les relations sociales qu'elle entretient avec les êtres qui lui sont chers : parents, amis, collègues. Dans sa théorie du contrôle social, Hirschi (1969) fait valoir que l'engagement envers les institutions traditionnelles et les relations sociales conventionnelles empêchent une personne de commettre des actes criminels, y compris la violence. Ceux qui n'ont pas ce réseau social, par contre, peuvent se sentir isolés et/ou marginalisés et ressentent ainsi moins de pression à adopter un comportement conformiste non criminel et non violent (Levin & Madfis, 2009). Tel que mentionné précédemment, la majorité des tueurs de masse sont décrits comme des personnes seules, isolées et qui peinent à entretenir des liens sociaux traditionnels (Fox & Levin, 2005). Ce détachement des autres fait en sorte qu'ils n'ont pas de contrôle externe sur leur comportement, c'est-à-dire un réseau de soutien social qui pourrait empêcher leur état psychologique d'empirer. Edmunds et Kendrick (1980) suggèrent que cette situation peut conduire à de l'hostilité et une large aversion et méfiance des autres, ainsi qu'une déresponsabilisation de l'individu. En effet, les tueurs de masse blâment souvent les autres pour leur misère et sont très méfiants de leurs pairs (Fox & Levin, 1998). La recherche a ainsi identifié « l'externalisation du blâme » comme une autre caractéristique des tueurs de masse (Duwe 2004; Fox & Levin 2003). Si **Valery Fabrikant** n'obtenait pas la reconnaissance professionnelle qu'il méritait, c'était en raison de l'injustice de l'administration de Concordia et de la persécution de ses collègues. Selon **Marc Lépine**, les féministes étaient à blâmer pour le mal-être de la société. Selon **Denis Lortie**, c'était plutôt le gouvernement qui était la cause de tous les maux. **Justin Bourque**, quant à lui, s'attaquait plutôt aux policiers. Dans les cas les plus extrêmes, la tension incontrôlée peut donc devenir un cercle vicieux de désespoir, d'isolement et de déresponsabilisation, trois éléments qui constituent un cocktail dangereux.

Étape 3 : La tension aigüe

Dans la grande majorité des tueries de masse, l'auteur aurait vécu un événement déclencheur peu avant de passer à l'acte, une perte perçue comme catastrophique qui agit en tant que catalyseur : rupture amoureuse, échec scolaire, perte d'emploi, etc. (Meloy et al., 2001). Alors que la tension chronique est persistante et se vit sur le long terme, la tension aigüe, quant à elle, est un événement

ponctuel et particulièrement troublant pour le tueur. La situation semble ainsi catastrophique pour l'individu déjà assiégé, frustré et isolé et qui a perdu sa capacité à faire face à l'adversité (Levin & Madfis, 2009). Pour **Denis Lortie**, la naissance de son deuxième enfant aurait fait surgir en lui une peur insurmontable de faire subir à ses enfants la violence de son propre père. **Valery Fabrikant** s'était fait refuser son titre de professeur titulaire pour la quatrième fois. Pour un tireur adolescent, le catalyseur est souvent un événement humiliant : le rejet d'une amie de cœur, l'échec scolaire, l'expulsion d'une communauté de pairs, etc. (Madfis & Arford, 2008; Vossekui et al., 2004). En revanche, les étudiants universitaires qui ouvrent feu sur un campus sont plus susceptibles d'avoir subi une perte académique que sociale (Fox & Savage, 2009). Des études par Meloy (2001; 2004) ont indiqué que les facteurs déclencheurs peuvent être trouvés plus fréquemment dans les histoires de vie des meurtriers de masse adultes que ceux adolescents.

Étape 4 : La planification

Une des premières études systématiques des tueries de masse a permis de contester la fausse-croyance largement répandue qui affirmait que les tueurs de masse sont tous des individus fous, qui perdent la raison d'un coup et tuent sans discernement (Levin & Fox, 1985). Malgré la recherche sur le sujet, cette croyance a persisté dans le temps, surtout en raison de l'attention accordée par les médias aux cas les plus extrêmes et insolites de tuerie. Ceci dit, la tuerie de masse est rarement le résultat d'une explosion de rage soudaine. Seule une partie des tueurs de masse étaient psychotiques ou avaient des maladies mentales au moment de passer à l'acte. La très grande majorité des massacres sont le fruit d'une planification délibérée et d'une réflexion rationnelle et ce, parfois, malgré la présence de maladie mentale chez l'individu (Levin & Madfis, 2009). Le tueur prépare normalement son plan pendant des jours, des semaines, voire des mois (Fox & Levin, 2012; Walkup & Rubin, 2013). À titre d'exemple, Eric Harris et Dylan Klebold avaient planifié la tuerie de Columbine plus d'un an à l'avance.

Tel que mentionné précédemment, la planification aide le tueur à mieux se sentir face à sa perception d'échec et lui confère un sentiment de toute puissance. Ne se sentant plus capable de faire face aux tensions qu'il subit, il n'a donc plus rien à perdre. En conséquence, il prend les moyens nécessaires pour se venger et montrer au monde qu'il n'est pas un être faible et vaincu (Levin & Madfis, 2009). Comme la tuerie sera son « apothéose », il est clairement dans son intérêt de bien

planifier le tout. Après l'accumulation de tensions et d'échecs, le tueur fixe son esprit sur cette vision de destruction humaine massive et la voit comme un moyen d'acquiescer un sentiment de fierté personnelle, de réalisation, et de force masculine (Levin & Madfis, 2009). Une fois bien préparé, ne lui reste qu'à mettre son plan à exécution.

Étape 5 : La tuerie de masse

Plusieurs individus vivront toutes les étapes d'accumulation menant à une tuerie de masse et n'iront pas de l'avant. Certains tenteront de mettre leur plan à exécution sans succès et les autres – la très grande minorité, heureusement - réussiront à atteindre leur objectif. En plus de passer par le processus expliqué ci-haut, les tueurs de masse doivent aussi avoir certaines « compétences » pour parvenir à leurs fins, la plus évidente étant une maîtrise des armes à feu, atout nécessaire pour mener efficacement un saccage meurtrier. L'utilisation d'une arme à feu semi-automatique augmente drastiquement la probabilité qu'une fusillade puisse se transformer en tuerie de masse. Par exemple, un adolescent de l'Indiana (États-Unis) a poignardé 7 compagnons de classe avec deux larges couteaux en 2004. Les blessures n'ont été fatales pour aucun, ce qui n'aurait certainement pas été le cas avec une arme à feu (Levin & Madfis, 2009). D'autres cas similaires ont été recensés au Japon, où les tueurs auraient certainement fait plus de victimes s'ils avaient sévi avec des arme à feu (Hassid & Marcel, 2012).

Nous pouvons aussi analyser le passage à l'acte du tueur de masse sous l'angle de la théorie criminelle, notamment en utilisant la théorie de l'opportunité de Felson (1994). En effet, pour qu'un crime se produise, trois éléments doivent être réunis : un délinquant motivé, une cible appropriée et l'absence de protection adéquate. Ces éléments doivent converger physiquement dans le temps et l'espace (Levin & Madfis, 2009). Ainsi, dans le cas d'une tuerie de masse, le délinquant motivé est une personne désespérée et décidée à faire autant de morts que possible. Le tueur vise une cible : un regroupement de personnes qu'il méprise et qui se retrouvent en grand nombre dans un espace public. L'absence de protection adéquate peut prendre plusieurs formes, par exemple le fait que ces personnes ciblées ne soient pas armées au moment de l'évènement ou encore qu'elles soient prises par surprise dans un lieu sans issue. La figure 28 image donc ce trinôme dans le cas du crime en général et de la tuerie de masse en particulier.

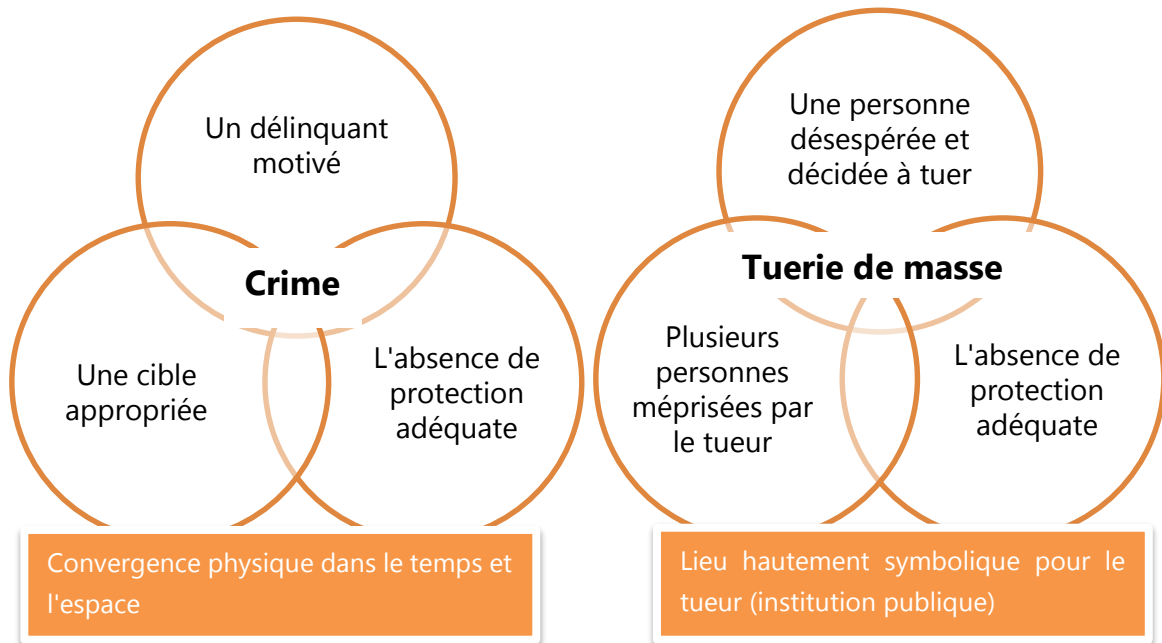


Figure 28. Le phénomène des tueries de masse, tel qu'expliqué par la théorie de « Routine activity » de Folsen (1994)

Cette théorie nous aide donc à comprendre pourquoi les institutions publiques sont des lieux propices aux tueries de masse. Dans le cas des institutions d'éducation, les salles de classe bondées et les campus d'université animés fourmillent d'élèves sans défense – sans compter les intimidateurs, professeurs et autres figures d'autorité dont le tueur pourrait vouloir se venger. Même scénario dans les autres institutions publiques, puisqu'elles réunissent les trois éléments de la théorie presque à tout coup. Lorsqu'un des trois éléments est manquant, le tueur ne peut passer à l'acte ou encore il ne pourra réussir son plan avec le succès escompté. Lorsque **Denis Lortie** s'est trompé d'heure en se rendant au salon bleu de l'Assemblée Nationale, il a compromis ses chances d'avoir la totalité des députés regroupés dans un même lieu (correspondants aux « personnes méprisées par le tueur »). Il n'a donc pu atteindre son objectif initial et a tiré aléatoirement sur des cibles autres, visant ces personnes par procuration. L'attentat au Métropolis de 2012 est un bon exemple de fusillade qui aurait pu se transformer en tuerie de masse. Plusieurs personnes méprisées par **Richard Henry Bain** – des partisans du Parti Québécois – étaient regroupées dans un même

lieu et, en l'absence de protection adéquate, Bain aurait certainement été en mesure de mener à bien son plan de vengeance.

Une bonne compréhension du processus d'accumulation par lequel passe un individu pour devenir un tueur de masse est essentielle pour prévenir de tels gestes meurtriers. C'est pourquoi plusieurs des pistes de pratiques prometteuses présentées dans le chapitre V utilisent comme levier l'un des trois éléments présentés précédemment, mettant principalement l'emphase sur le tueur et le lieu.

L'obsession du message

À la lumière du processus de construction qui mène les tueurs à passer à l'acte, force est de constater la grande organisation et planification dont ils font preuve afin de mener leur projet à terme. Au-delà de la tuerie en tant que telle, une grande majorité des tueurs de masse éprouve le besoin de laisser une explication à leur geste. Ces messages, plus souvent qu'autrement découverts après les tueries, constituent une source d'information riche qui nous aide à comprendre les motivations des auteurs, leur psychopathologie et leur classification (Knoll, 2012; Hassid & Marcel, 2012). Ils font partie de la mise en scène narcissique que préparent les tueurs de masse avant de passer à l'acte et visent à expliquer au public le geste qu'ils considèrent bien souvent comme légitime. Cette obsession pour le message s'imbrique dans une recherche de notoriété et de maîtrise lucide de leur image. En effet, tout semble calculé : leur habillement, les images, les vidéos où ils témoignent de leurs intentions. Tous les éléments qui constitueront leur notoriété post-mortem sont habilement choisis afin de construire eux-mêmes l'image qui sera véhiculée dans les médias : l'image d'un tueur puissant, masculin, en contrôle et qui triomphe de par la mise en œuvre réussie de son plan vengeur (Kimmel & Maher, 2003; Newman et al., 2004; Levin & Madfis, 2009). Leur habillement est souvent choisi sciemment pour laisser cette impression : uniforme militaire, bottes de combat, *trench-coat*, bandeau à la Rambo.



Figure 29. Photos tirées du blog de Kimveer Gill (CBC News, 2006)

Les messages laissés par les tueurs utilisent aussi beaucoup de figures de style et de symbolismes afin de magnifier son acte et lui donner des accents grandiloquents, ce qui lui permet d'asseoir davantage son auto-perception quant à sa supériorité et sa justesse (Hassid & Marcel, 2012). **Eric Harris**, un des deux tueurs de Columbine, parlait ainsi du désir de laisser « une impression durable sur le monde » dans son journal intime (Healey, 2006; Levin & Madfis, 2009).

Extraits de la lettre de Marc Lépine

« Même si l'épithète Tireur Fou va m'être attribué dans les médias, je me considère comme un érudit rationnel que seul la venue de la faucheuse on amené à poser des gestes extrémistes. [...] ».
« Veuillez noter que si je me suicide aujourd'hui, ce n'est pas pour des raisons économiques [...], mais bien pour des raisons politiques. Car j'ai décidé d'envoyer *Ad Patres* les féministes qui m'ont toujours gâché la vie ».

Parfois, les tueurs de masse n'hésitent pas à envoyer eux-mêmes les documents qu'ils ont réalisés aux médias ou à les rendre accessibles sur internet peu avant leur massacre. En ce sens, les exemples sont nombreux : le blogue de **Kimveer Gill** (voir figure 29), **Denis Lortie** qui livre une cassette à l'animateur de radio André Arthur... **Cho Seung-hui** a même, durant sa tuerie à Virginia Tech, pris le temps d'envoyer des photos de lui-même à NBC News (voir figure 30) (Levin & Madfis, 2009). Tel que mentionné précédemment, les auteurs de tueries de masse font bien souvent preuve d'un sentiment de toute puissance et de narcissisme exacerbé, ce qui les pousse à annoncer leur projet, à l'évoquer ouvertement.



Figure 30. Images de Cho Seung-hui envoyées à NBC News (NBC News, 2007)

Les institutions publiques : des lieux propices aux tueries

« Tout comportement individuel est le produit d'une interaction entre une personne et son environnement. La majorité des théories criminologiques accorde une attention à la première et néglige la seconde, se demandant pourquoi certains individus sont plus ou moins enclins à la criminalité. Cette négligence de l'environnement ignore des caractéristiques importantes du milieu qui permettent de traduire les penchants criminels en actions ».¹²

(Felson & Clarke, 1998)

Comme l'objectif des tueurs de masse est de faire le plus de dégâts possible, de « faire du chiffre », le lieu où ils passent à l'acte revêt une importance particulière. Dans 50% des cas, les lieux des tueries sont des institutions publiques – 40% des écoles et 10% des édifices publics, par exemple des assemblées d'élus (Hassid & Marcel, 2012). La nature même de leur geste les pousse à passer à l'acte dans des lieux où les foules se massent, où les victimes peuvent être nombreuses, comme nous l'avons vu précédemment avec la théorie de Folsen. De plus, de par leur caractère public, les institutions publiques sont des lieux où le passage à l'acte est aisé : le niveau de sécurité est faible, elles sont ouvertes vers l'extérieur et la libre-circulation des citoyens y est favorisée.

Au-delà de la disponibilité de cibles pour le tueur, les institutions publiques sont des endroits propices aux violences pour des raisons plus profondes. Le lieu de perpétration du crime prend toute son importance pour le tueur et dans sa signification symbolique (Boeckler et al., 2012; Hassid & Marcel, 2012; Palermo, 2007; Duwe, 2004). Les institutions publiques sont au cœur de la vie en société et il est inévitable de passer d'une institution à une autre au cours de sa vie. De l'école à l'hôpital, de la mairie au palais de justice, ces lieux font partie intégrante du développement social d'un individu et des liens sociaux qu'il tissera au cours de sa vie. Pour un être troublé et qui peine à établir des liens avec les autres, les institutions publiques, au lieu de représenter des lieux

¹² Traduction libre de l'anglais.

structurants de socialisation et d'ordre sociétal, ne vont lui renvoyer qu'une image négative de lui-même. Ils deviennent l'endroit où il a échoué, où il a été exclu et personnifient son échec, son mal-être.

Lorsqu'un tueur de masse passe à l'action, l'institution publique où il a vécu des expériences négatives devient ainsi le théâtre de la vengeance envers sa communauté ou la société en général. Il choisit cet endroit pour y démontrer sa puissance, pour châtier ceux qui l'ont fait souffrir. Le lieu choisi est donc très révélateur de l'historique du tueur. Des élèves intimidés se vengeront en tirant dans leur école (Eric Harris, Dylan Klebold et autres tireurs en milieu scolaire), un ancien militaire ouvre le feu au parlement (Denis Lortie), un professeur mécontent se vengera de ses collègues dans l'enceinte de l'université (Valery Fabrikant).

Jusqu'à présent, nous avons dressé un portrait de la violence dans les institutions publiques au Québec, décliné sous quatre catégories : milieu éducatif, de la santé et des services sociaux, judiciaire et de la gouvernance. Nous avons aussi souligné l'importance de la problématique de la violence au travail, les institutions publiques étant le milieu professionnel de milliers de québécois. À partir de ce panorama, nous dégagerons quelques pratiques prometteuses pour garantir la sécurité dans les institutions publiques, en s'attardant particulièrement à la violence dirigée contre l'institution et ses représentants. En effet, en analysant l'état des lieux de la recherche scientifique, nous constatons que la violence dont est victime l'institution (institution faisant ici référence autant à la personne morale qu'aux individus qui y travaillent) est une constante transversale entre les quatre milieux institutionnels à l'étude. Nous délaisserons donc la violence de l'institution envers les usagers et entre usagers au moment de faire l'inventaire des bonnes pratiques de prévention primaire afin de s'intéresser plus spécifiquement à la sécurité des employés des institutions publiques.

L'institution publique comme milieu de travail

« N'importe qui peut être victime de harcèlement », mais « n'importe qui ne peut pas devenir harceleur » (Hirigoyen, 2001)

Les institutions publiques sont au cœur d'une société, puisqu'elles offrent des services essentiels au bon vivre ensemble. Les employés des institutions publiques doivent offrir les services d'éducation, de santé, de justice, de sécurité et autres à l'ensemble de la population québécoise, sans discrimination aucune. Comme nous l'avons vu précédemment, les institutions publiques sont des lieux propices à la violence de tout genre, de par leur nature ouverte à tous, ainsi que pour leur symbolisme. Ceci conduit les employés à être en contact avec un public diversifié, impliquant un risque non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour l'institution. Celle-ci est responsable d'offrir un environnement sécuritaire autant pour ses usagers que pour ses employés et ainsi de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les actes de violence. Comme nous l'avons vu précédemment, la violence en milieu de travail est une problématique non négligeable au Québec, surtout dans le cas de la violence verbale : 15% des Québécois auraient été victimes de harcèlement psychologique au cours de l'année, selon des chiffres de 2011 (Vézina & IRSST, 2011).

Selon le Comité établissement de prévention de la violence au Centre hospitalier St. Mary (CHSM), « pour évoluer dans un milieu sécuritaire, malgré les comportements perturbateurs de la clientèle, une approche participative à plusieurs niveaux est essentielle » (Corbell et al., , 2013, p. 1). En effet, afin de prévenir la violence dans le milieu de travail, il est primordial d'élaborer une stratégie de prévention qui inclut les trois niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire (voir Figure 31). En effet, cette stratégie préventive en trois temps nous permet de poser les jalons nécessaires à la prévention, autant avant, pendant qu'après les gestes violents. À l'heure actuelle, peu de données scientifiques rigoureuses sont disponibles au regard de la prévention de la violence en milieu de travail, en raison « du manque de bases théoriques solides des interventions et de mesures précises et standardisées dans les recherches » (Équipe VISAGE, s.d.). Ceci dit, nous savons tout de même que certains facteurs sont des bases solides à la réalisation d'une démarche de prévention. Tout d'abord, la mobilisation tant de l'institution que du personnel lors de toutes les étapes abordant la problématique de la violence dans le milieu de travail, en plus d'un plan

d'urgence en situation de crise, constituent des bases nécessaires en matière de prévention. Une organisation et des employés qui savent quelles lignes directrices suivre en cas de situation extraordinaire permettent non seulement de minimiser les conséquences en cas de violence, mais aussi de mieux savoir y réagir le cas échéant.

Pour s'attaquer au problème complexe de la violence au travail, la littérature recommande d'utiliser une approche multidimensionnelle globale qui inclut un mélange de mesures de contrôle des risques. En effet, il est reconnu que ce type de violence découle de causes multifactorielles, non seulement déterminées par des facteurs individuels de l'agresseur et la victime, mais aussi par des facteurs situationnels, organisationnels, interactionnels et sociétaux (Wiskow, 2003; Di Martino & Mursi, 2001).

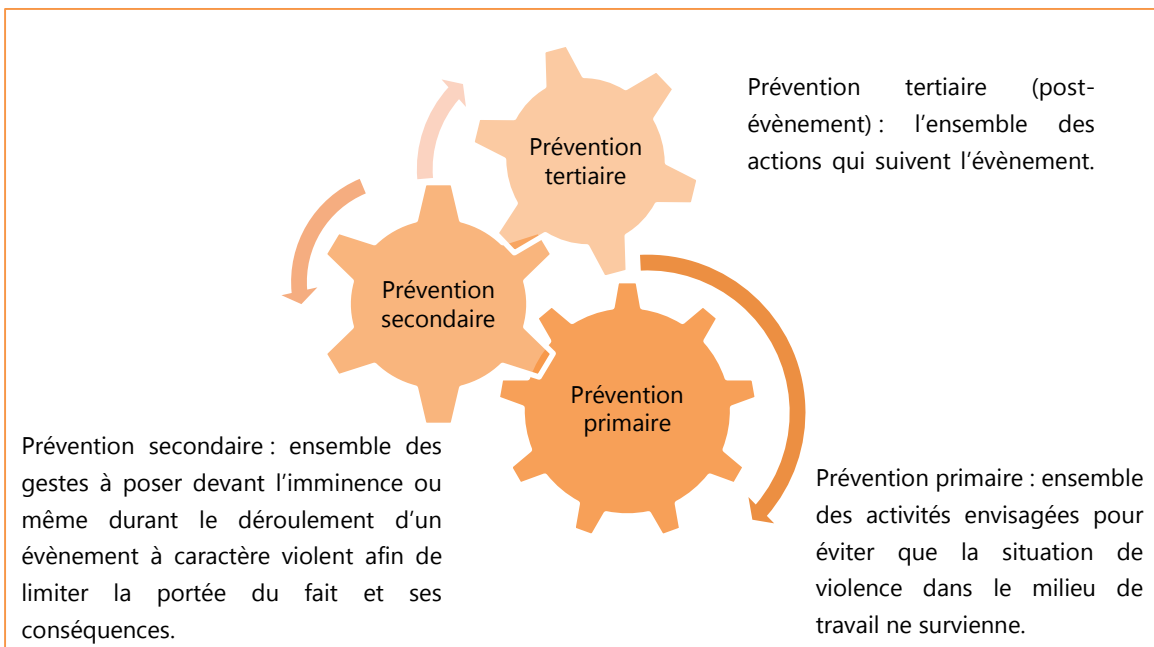
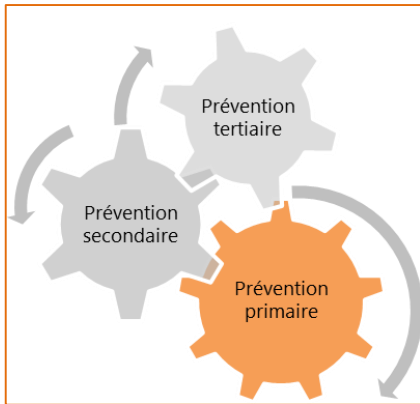
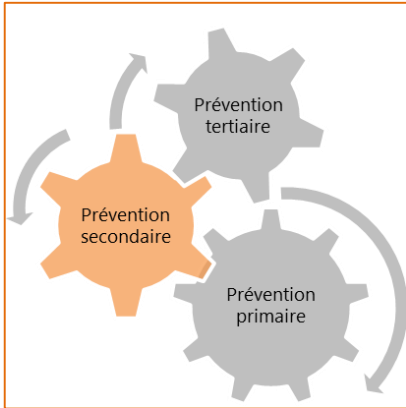


Figure 31. Les trois niveaux de prévention de la violence dans le milieu de travail (Girard et al., 2003)

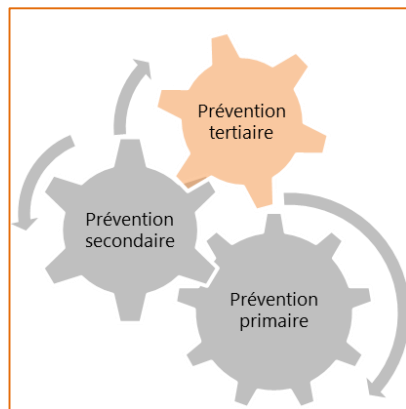


Au niveau de la **prévention primaire**, une simple amélioration de l'aménagement et de l'environnement physique du travail, afin d'éliminer les endroits de même que les objets à risque dans un contexte de violence, peut favoriser un climat de travail sain. Pensons notamment à la prévention situationnelle dans ce cas. De plus, la formation préventive du personnel sur des aspects spécifiques (relations humaines, résolution de conflits, travail d'équipe, reconnaissance des signes précurseurs de violence) permet de les outiller face à la violence de toutes sortes. À ce sujet, le guide « Prévention de la violence au travail en lieu scolaire : outil de sensibilisation » rappelle que « dans le cas de la violence physique, la connaissance des signes précurseurs de violence, des actions à poser en cas de violence imminente, de même que le fait d'avoir certaines habiletés en matière de résolution de conflits sont certes des facteurs de protection pour la victime potentielle » (Girard et al., 2003, p.45). Le même conseil s'applique aux cas de violence psychologique, puisque la meilleure précaution à prendre est de réagir à temps à une situation violente afin d'éviter qu'elle ne s'envenime. En ce sens, l'adoption d'un code d'éthique qui définit les conduites acceptées et proscrites, de même que les conséquences d'un écart de la part d'un membre de l'organisation apporte une clarté nécessaire à tous. Finalement, il est suggéré que l'institution cultive des liens de confiance avec des instances qui peuvent lui venir en aide et de dresser l'inventaire des ressources disponibles en cas de besoin (CSSS, organismes communautaires et autres). Nous nous attarderons à certaines mesures de prévention primaire en particulier, soit l'analyse de la situation et le dépistage des risques, l'adoption d'une politique de prévention de la violence, la prévention par une meilleure gestion, la prévention situationnelle, la formation des employés et la sensibilisation des usagers.



Au niveau de la **prévention secondaire**, l'important est que les employés et l'institution sachent comment agir lorsque la situation de violence se présente. Les actions et mesures employées varient en fonction des spécificités du milieu, de même que de la nature et fréquence des gestes répréhensibles. L'intervention peut prendre différentes formes : rencontre personnelle avec la personne en tort, accompagnement de la victime dans son processus de

dénonciation, etc. L'important est que l'institution soit proactive et s'attelle à chaque problème avec le sérieux qu'il mérite (Girard et al., 2003). Il est aussi essentiel d'encadrer les témoins de gestes violents, que ce soit en encourageant la dénonciation respectueuse ou en les sensibilisant face à leur propre sécurité.



Au niveau de la **prévention tertiaire**, l'emphase doit être mise sur la victime. On vise la contention de la situation et la canalisation vers des ressources internes ou externes de soutien. Les personnes ayant pu être témoins peuvent aussi avoir été affectées par les événements et l'offre de soutien s'applique aussi à elles. La prévention post-événement est aussi l'étape où on tente d'analyser la situation ayant mené aux comportements violents afin d'identifier des leçons

appries et d'apporter les correctifs nécessaires à l'établissement d'un milieu de travail sans violence. C'est aussi à ce niveau que l'on décidera s'il est nécessaire, compte tenu de la gravité des gestes violents posés, de faire appel aux autorités policières ou autres instances punitives.

Adoption d'une politique de prévention de la violence

« La prévention de la violence nécessite la mise en place de mesures préventives. Ces dernières seront diversifiées, complémentaires, et doivent être cohérentes les unes par rapport aux autres » (Girard et al., 2003, p.52). En effet, il est souhaitable qu'une institution publique se dote d'une politique claire de prévention de la violence en milieu de travail. Ceci lui permet de prendre position pour un environnement de travail sain et de définir l'approche que l'on entend privilégier pour réagir à toute manifestation de violence. Son implication est donc essentielle. De plus, avoir un cadre clair qui définit les rôles et responsabilités de chacun en cas de violence et la marche à suivre, est essentiel afin d'apporter des réponses rapides et efficaces à toute situation de sécurité (Greacen & Klein, 2001; Di Martino & Mursi, 2001). En effet, une politique élaborée avec minutie permet d'éliminer l'arbitraire et les zones grises au moment de répondre à une situation de violence. Elle doit minimalement identifier quelle définition de violence est retenue par l'institution, le champ d'application, les objectifs et principes directeurs qui énoncent les résultats souhaités et les rôles et responsabilités des différents intervenants (APSAM, 2014). Il est notamment reconnu qu'une approche globale est plus efficace pour contrer la violence en milieu de travail que des interventions plus restreintes (Équipe VISAGE, s.d.).

Certaines conditions sont essentielles à l'efficacité d'une politique sur la violence (Girard et al., 2003; OIT, 2003) :

1. une définition de la violence au travail;
2. une déclaration selon laquelle il ne sera toléré aucune violence au travail, ni de la part du personnel, ni des clients et des usagers; un engagement à appuyer toute action visant à créer un milieu de travail exempt de violence;
3. l'établissement d'un mécanisme équitable de dénonciation, garantissant l'absence de représailles et assorti d'une protection contre les réclamations abusives ou infondées;
4. la politique doit être appliquée de façon cohérente et juste envers l'ensemble des employés de l'établissement ;
5. la démarche d'élaboration et d'application doit être concertée ;
6. des programmes d'information, d'éducation, de formation et autres programmes pertinents doivent être inclus;

7. des mesures en vue de prévenir, de maîtriser et, le cas échéant, d'éliminer la violence sur le lieu de travail doivent être incluses;
8. la politique doit être diffusée et publicisée au sein de l'établissement
9. la politique doit être mise à jour de façon constante à l'aide de nouvelles connaissances et d'expériences vécues.

Afin d'être efficace, il est suggéré que cette politique soit encadrée d'une démarche participative en prévention primaire. L'IRSST et RIPOST proposent une démarche de prise en charge par les milieux, divisée en cinq étapes, afin d'aider les organisations à bénéficier des connaissances issues de la recherche en la matière (IRSST & RIPOST, s.d.) (Voir figure 32).

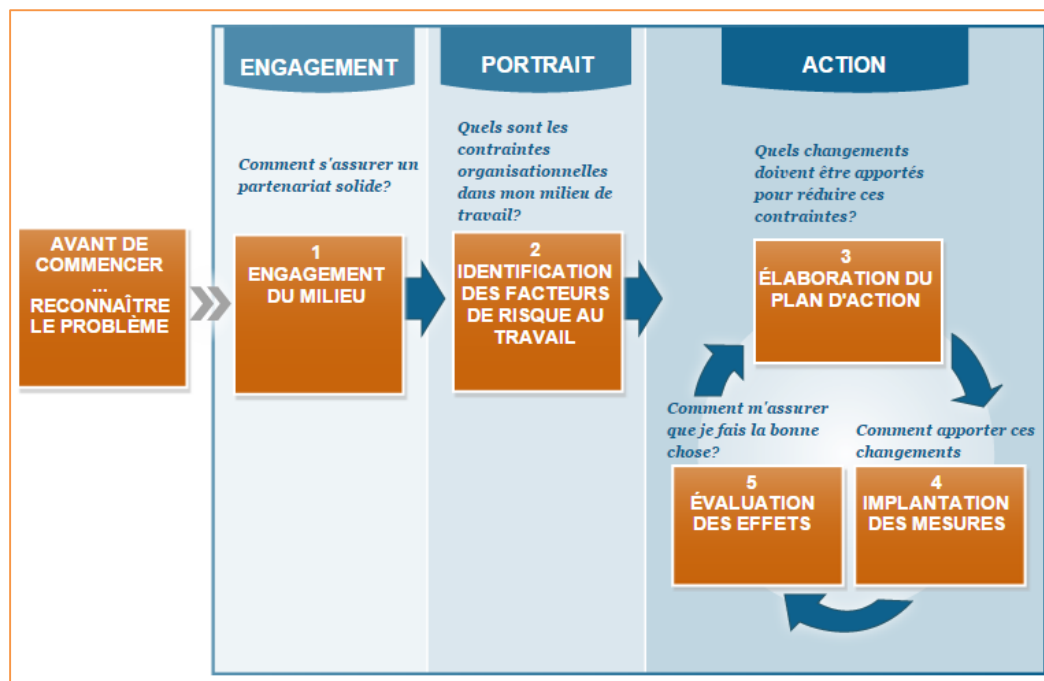


Figure 32. Démarche de prise en charge par les milieux en cinq étapes (IRSST & RIPOST, s.d.)

Ressources humaines et Développement des compétences Canada propose un **modèle de politique de prévention de la violence dans le lieu de travail** qui peut servir de guide au moment de la création d'une politique de prévention de la violence dans le lieu de travail. Elle s'inspire de plusieurs sources, dont le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) et la Law Society of Alberta. Elle comporte les points suivants (Canada & Ressources humaines et développement des compétences Canada, 2010) :

1. Introduction
2. But
3. Engagement
4. Conduite interdite
5. Responsabilités de la direction
6. Responsabilités des employés
7. Procédure permettant aux personnes victimes de violence dans le lieu de travail de porter plainte
8. Confidentialité et protection de la vie privée
9. Représailles interdites
10. Enquête
11. Mesures disciplinaires
12. Consignation
13. Assistance
14. Examen de la politique

Pour plus d'information : www.travail.gc.ca/fra/sante_securite/pubs_ss/lieu_travail.shtml#annA

Analyse de la situation et dépistage des risques

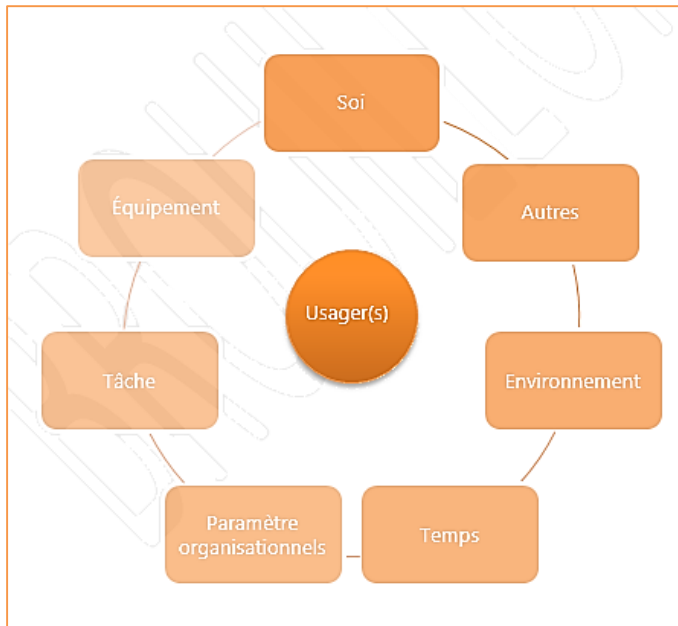
Afin de mieux savoir comment prévenir la violence au sein des institutions publiques, il est primordial de bien connaître les problématiques auxquelles il est possible d'être confronté. Il est donc important non seulement de répertorier et systématiser les événements de violence vécus, mais aussi d'en faire l'analyse, en vue d'apporter les correctifs nécessaires et de mieux prévenir ces situations, car il ne faut pas sous-estimer leur impact sur le climat de confiance et de sécurité dans une organisation.

L'analyse du lieu est un processus en plusieurs étapes pour identifier les risques existants ou potentiels de violence. Cela implique l'examen des procédures ou des actions qui contribuent aux risques et des zones spécifiques où les risques peuvent être plus élevés. Dans le cas du milieu de la santé et des services sociaux, nous pouvons penser aux départements d'urgence qui sont des zones à plus haut risque d'agression (US Department of Labor, 2004). Cette analyse du terrain peut être menée par une équipe d'évaluation externe ou un groupe de travail de l'institution, dans le but d'évaluer la vulnérabilité à la violence en milieu de travail et déterminer les mesures préventives appropriées à prendre. Ce groupe peut également être responsable de la mise en œuvre du programme de prévention de la violence.

Pour trouver des zones nécessitant une amélioration de la sécurité, le responsable de l'analyse doit (US Department of Labor, 2004) :

- Analyser les incidents, y compris les caractéristiques des agresseurs et des victimes, étudier les comptes-rendus de ce qui s'est passé avant et pendant l'incident, ainsi que les détails pertinents de la situation et de ses résultats. Lorsque cela est possible, il est judicieux d'obtenir des rapports et des recommandations de la police;
- Identifier les occupations et les endroits avec le plus grand risque de violence, ainsi que les processus et les procédures qui peuvent mettre les employés en situation de risque. Il est nécessaire de quantifier ces agressions ;
- Noter les facteurs à haut risque, tels que les types d'utilisateurs, les facteurs de risque physiques liés à la configuration du bâtiment, les endroits isolés; les problèmes d'éclairage;

- l'absence de téléphone, les zones d'accès facile et non sécurisées, ainsi que les zones ayant déjà eu des problèmes de sécurité par le passé ;
- Évaluer l'efficacité des mesures de sécurité existantes, y compris les contrôles techniques. Déterminer si elles ont permis de réduire ou éliminer les facteurs de risque et prendre les mesures appropriées.



L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) propose de s'attarder aux éléments de la situation de travail suivants, afin d'identifier les facteurs de risque et les éléments aidants dans le but de prévenir la violence dans le milieu de travail (Voir figure 33). Remarquons que l'utilisateur est au centre de l'analyse.

Figure 33. Éléments de la situation de travail (ASSTSAS, 2006)

L'IRSST suggère l'utilisation d'une grille pour faciliter l'identification des facteurs de risque dans un milieu de travail. Bien que différents modèles puissent être utilisés, cet institut de recherche propose un modèle simple (Grille d'identification des facteurs de risque et de protection) pour aider à identifier les facteurs de risque tout comme les facteurs de protection dans une organisation (IRSST & RIPOST, s.d.). Cette grille se trouve en annexe 2.

Comme plusieurs cas de violence ne sont pas rapportés et qu'une banalisation peut diminuer l'attention apportée aux cas moins graves, il est aussi judicieux de sensibiliser le personnel à l'importance de signaler tout geste inapproprié. Ainsi, la fréquence d'agressions d'utilisateurs à l'endroit du personnel, quel que soit le degré de gravité de la violence, est à prendre en considération. Afin de mieux reconnaître les situations de violence au travail, l'équipe de recherche sur la violence au travail selon le sexe et le genre (VISAGE) offre un outil Web interactif de

sensibilisation aux réalités de la violence en milieu de travail « La violence au travail, êtes-vous sensibilisé? » (www.violenceautravail.ca). On présente ainsi une situation de violence en milieu de travail et on pose des questions telles que « Pour vous, c'est de la violence? » et « Et vous, si vous subissez un acte de violence similaire dans le futur, est-ce que vous en parlerez avec vos proches ou vos collègues? » afin de briser les mythes entourant ce type de violence (Voir figure 34).



Figure 34. Mise en situation vécue par un intervenant de centre jeunesse, outil Web interactif de sensibilisation aux réalités de la violence en milieu de travail (Équipe VISAGE, 2015)

L'enregistrement des tentatives d'agression apportent aussi des informations supplémentaires sur les ajustements à faire afin d'enrayer ce type d'évènement (Parent, Robitaille, Pouliot, & ASSTAS, 2002). Cette systématisation permet de garder un meilleur historique des épisodes de violence des usagers et de cerner ceux potentiellement violents. L'identification des comportements destructeurs envers l'environnement, c'est-à-dire les bris matériels et d'infrastructure, sont aussi des indicateurs qui permettent de dresser un état des lieux plus juste de la situation de violence (Parent et al., 2002). L'analyse du milieu permet ainsi de dépister les risques futurs et d'y être mieux préparé, car elle dote la direction de l'établissement d'une vision plus complète de l'entièreté de la problématique de la violence. Une fois ce constat établi, il est possible d'adopter un programme de prévention de la violence ou encore de le mettre à jour.

La prévention par une meilleure gestion

Lorsque des cas de violence dans un milieu de travail ont lieu, il faut parfois se tourner vers l'institution même pour en identifier les sources. En effet, l'organisation et la gestion du lieu de travail peut favoriser ou non la violence entre ou envers les employés. Bien qu'il existe des profils d'harceleurs, il est difficile pour une institution de les identifier avant l'embauche (Brun, et al., 2009). De ce fait, c'est donc aux facteurs organisationnels qu'il faut s'attarder, particulièrement ceux sur lesquels l'intervention est possible. En effet, Dr. Hirigoyen, docteur spécialisée en gestion du stress en entreprise, indique qu'il « existe incontestablement des contextes professionnels où les procédés de harcèlement moral peuvent s'épanouir facilement » (Hirigoyen, 2001, p. 155). Il faut donc s'attaquer à l'organisation du travail et aux conditions de travail, aux styles de gestion et aux valeurs organisationnelles afin de prévenir la violence (J.-P. Brun et al., 2009).

La Commission des normes du travail propose des capsules vidéos sous le thème « **Le harcèlement psychologique, ça se prévient!** » qui illustrent quatre types de situations problématiques pouvant se présenter en milieu de travail ainsi que les moyens qui auraient pu être pris pour les régler.

Vous pouvez les visionner ici : www.cnt.gouv.qc.ca/situations-de-vie-au-travail/le-harcelement-

Lorsqu'une **organisation du travail et des conditions de travail** favorisent la violence, c'est bien souvent en raison d'une surcharge de travail ou d'un manque d'autonomie décisionnelle (CIPHPSV & Ministère du travail, 2003). Ceux-ci heurtent le climat organisationnel, la performance des employés et la productivité de l'institution en général. La réduction de l'effectif, une pénurie de personnel et une mauvaise allocation des ressources peuvent contribuer à des situations favorables au développement de comportements violents. Une mauvaise adaptation au contexte social changeant peut aussi être un terrain fertile pour la violence en milieu de travail (conciliation travail-famille difficile, manque d'encadrement des jeunes travailleurs, par exemple). Changer les pratiques de travail est une façon efficace et peu coûteuse de mitiger la violence et le stress au travail (Di Martino & Mursi, 2001). De saines conditions de travail où les rôles et responsabilités de chacun sont clairement définis et où les ressources disponibles permettent aux employés d'atteindre les

résultats escomptés sont le premier pas vers un milieu de travail sans violence. Pour le service à la clientèle, les facteurs les plus influents pour réduire l'agressivité du client sont un service rapide et efficace, qui peut être stimulé par diverses mesures telles que la rotation du personnel pour des emplois particulièrement exigeants, la mise à disposition de plus de personnel en période de pointe, une meilleure gestion du mouvement du personnel entre les différentes zones de travail et des délais d'attente minimums (Di Martino & Mursi, 2001).

Concrètement, une meilleure organisation du travail peut passer par une révision des processus. Un bon exemple est le cas de l'hôpital Robert Debré (France) qui a revu la division de son flux de patients entre « urgences prioritaires » et « consultations simples » sans rendez-vous de sorte « [...] que toute famille dont l'enfant a été classé comme 'non prioritaire' ne voit pas la famille arrivée longtemps après elle, lui passer devant » (ONVS, 2012, p. 26). Ils ont ainsi profité de travaux de rénovations afin de revisiter la division des salles d'attente (ONVS, 2012) et améliorer le flux de patients et possiblement réduire les chances d'altercations entre patients ou envers le personnel.

La charge de travail (la demande psychologique)		L'autonomie décisionnelle	
Se réfère <ul style="list-style-type: none"> ▪ À la quantité de travail ▪ Aux exigences intellectuelles requises (complexité) ▪ Aux contraintes de temps 	Exemples de problèmes qui peuvent affecter les travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surcharge de travail ✓ Temps insuffisant pour réaliser un travail de qualité 	Se réfère : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au contrôle sur le travail (implique l'autonomie et la participation aux décisions) ▪ À la possibilité d'être créatif, d'utiliser et de développer ses compétences au travail 	Exemple de problèmes pouvant affecter les travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Autonomie limitée des employés pour effectuer leur travail ✓ Sous-utilisation des compétences des employés
Le soutien social		La reconnaissance au travail	
De la part : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des collègues : esprit d'équipe, degré de cohésion dans le groupe, assistance et collaboration dans l'accomplissement des tâches ▪ Des supérieurs : disponibilité et capacité à soutenir les employés. 	Exemple de problèmes qui peuvent affecter les travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficulté de collaboration entre les employés ✓ Manque d'implication ou de disponibilité des supérieurs 	Différentes façons de reconnaître les efforts, d'ordre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monétaire (un salaire suffisant), ▪ Social (l'estime et le respect) ▪ Organisationnel (la sécurité d'emploi et les perspectives de promotion) 	Exemples de problèmes qui peuvent affecter les travailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de reconnaissance au quotidien des efforts fournis par les employés ✓ Absence d'amélioration des perspectives d'emploi ou des conditions de travail.

Figure 35. Contraintes psychosociales du travail qui représentent des facteurs de risque (IRSST, s.d.)

Si l'organisation du travail et les conditions de travail ne sont pas en cause, il est judicieux de s'attarder au **style de gestion** retenu par l'institution. Un rapport de l'OIT (2001) souligne qu'une grande attention doit être accordée à la culture générale du milieu de travail. Ainsi, un environnement ouvert, où le dialogue et la communication sont largement exercés, peut aider à désamorcer les risques de stress et de violence. En revanche, un environnement de travail autoritaire où les employés travaillent dans l'isolement, où il existe une méfiance mutuelle et des attitudes défensives envers les personnes externes peut augmenter le risque de stress et de violence (Di Martino & Mursi, 2001). Remarquons-nous un contrôle exagéré ou encore du laxisme de la part de la direction ? Ces deux types de leadership peuvent engendrer des frustrations chez les employés et cautionner les agresseurs potentiels dans leurs comportements violents. En effet, un mode de gestion où la compétition, l'obsession du rendement et la faible reconnaissance des individus met la table à des comportements négatifs entre collègues. Il est donc primordial de reconnaître les personnes comme les ressources les plus précieuses d'une institution et de s'assurer de les gérer en conséquence (CIPHPSV & Ministère du travail, 2003). Une culture organisationnelle basée sur la tolérance, l'égalité des chances et la coopération contribue à l'établissement d'un climat de travail où la violence et le stress ont peu de chances de croître (Di Martino & Mursi, 2001).

« Les valeurs que véhicule une organisation façonnent les comportements des personnes qui la composent » (CIPHPSV & Ministère du travail, 2003, p. 19). Une affirmation qui semble plutôt évidente, mais qui a des conséquences importantes sur la prépondérance des cas de violence dans une institution. Si le manque de respect, les incivilités et l'impolitesse sont tolérés par une institution, ils laissent place à des comportements nocifs plus graves, d'où l'importance de **valeurs organisationnelles et institutionnelles** favorisant le bien-être des personnes. À titre d'exemple, la direction de l'hôpital Robert Debré (France) a adopté une démarche volontariste de respect des personnes : « On ne passe pas dans les couloirs, indifférent aux familles; on les salue et on sourit. Lors de la consultation, on se présente et, par un interrogatoire ciblé qui est essentiel à la démarche diagnostique, on personnalise l'entretien de sorte à ce que les familles, même les plus défavorisées ou comprenant mal le français, se sentent comprises » (ONVS, 2012, p. 26). Fort est à parier qu'un environnement humain qui reconnaît l'individu pour ce qu'il est et non comme un patient parmi tant d'autres mitige les chances de débordements violents. Un autre exemple de l'utilité des valeurs organisationnelles et institutionnelles dans la prévention de la violence dans le milieu de travail est le cas d'une analyse de sécurité faite dans 90 établissements judiciaires aux États-Unis. Des consultants avaient noté que le manque de décorum de juges qui ne portaient pas

systématiquement leur toge et laissaient les plaintifs s’approcher du banc sans autorisation avait affecté négativement le climat organisationnel. Trop de familiarité avait créé une atmosphère où les comportements inappropriés étaient plus fréquents (Greacen & Klein, 2001). Ainsi, la mise en place d’une approche constructive du lieu de travail fondée sur des valeurs de « travail décent, de déontologie, de sécurité, de respect mutuel, de tolérance, d’égalité des chances, de coopération et de qualité du service supposent des objectifs communs d’une institution et permet une unicité dans l’action » (OIT, 2003).

La figure 36 indique quelques exemples de solutions possibles pour chaque problématique :

Problématiques	Solutions possibles
Organisation du travail et des conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnement sur le niveau des ressources et de production - Allocation différente des ressources - Réaménagement des processus - Meilleure planification - Mise en place d’équipes de travail - Élargissement et enrichissement des tâches - Aménagement des heures de travail - Offre de formations
Style de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratisation des prises de décision - Favoriser l’expression des employés - Sensibilisation des gestionnaires aux conséquences de conflits - Formation en résolution de conflits - Transparence des décisions - Bonne circulation (bidirectionnelle) de l’information - Éliminer le favoritisme et le népotisme
Valeurs organisationnelles et institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du respect des personnes - Établissement de critères convenus pour le licenciement - Comportement exemplaire de la part de la direction - Sensibilisation et formation de l’ensemble du personnel - Prohiber les actes discriminatoires - Utiliser la compétition avec modération - Établissement d’indicateurs pour prévenir les situations porteuses de violence - Adoption d’une politique de prévention de la violence

Figure 36. Solutions possibles aux problématiques institutionnelles favorisant la violence sur le milieu de travail (Girard et al., 2003; CIPHPSV & Ministère du travail, 2003)

La prévention situationnelle

Les institutions publiques sont, par définition, des lieux ouverts et faciles d'accès pour une clientèle nombreuse, variée et parfois en situation de crise – pensons notamment aux palais de justice où victimes et agresseurs se confrontent ou encore aux urgences d'hôpitaux où les usagers sont en situation de douleur ou de stress. Certaines unités sont ainsi plus vulnérables que d'autres à des gestes de violence. Une grande attention doit ainsi être accordée aux caractéristiques physiques des lieux, car elles peuvent influencer l'apparition d'agressions et de comportements violents : positionnement des départements et des entrées pour contrôler l'accès du public, éclairage, décoration, meubles, etc. L'objectif est ainsi de créer des environnements qui ne déclenchent ou n'exacerbent pas de situations stressantes (Wiskow, 2003). En effet, en criminologie, il est reconnu qu'une bâtisse bien entretenue et accueillante est un facteur qui réduit l'occurrence d'actes agressifs et criminels (Wiskow, 2003).

De plus, l'organisation du circuit usager, c'est-à-dire du chemin que doit parcourir l'utilisateur du moment qu'il passe les portes de l'institution publique jusqu'au moment où il sera rencontré par un employé doit être méticuleusement étudié et analysé afin de prévenir les risques d'événements violents qui pourraient être causés par l'organisation matérielle de ces lieux. À titre d'exemple, pensons à la salle d'attente (surtout celles des urgences) qui par définition est un lieu où la tension a tendance à monter rapidement et où des passages à l'acte sont possibles. Une attention particulière doit être portée au mobilier en place, aux téléviseurs et à l'aménagement même de ces lieux, entre autres (US Department of Labor, 2004).

Plusieurs hôpitaux français et américains ont d'ailleurs des documents de ligne directrices en la matière, par exemple :

- *Guidelines for Preventing Workplace Violence for Health Care & Social Service Workers* (OSHA)
- 30 Mesures pour garantir la sécurité des personnels de l'AP-HM (Assistance publique – Hôpitaux de Marseille).

Une bonne organisation de l'environnement physique d'une institution publique peut aider à prévenir la violence entre ses murs. Dans le cas d'un hôpital, plusieurs mesures peuvent être envisagées afin de mitiger les risques d'agression sur le personnel (Stathopoulou, 2007):

- Un éclairage suffisant dans toutes les zones de l'hôpital;
- L'installation de miroirs courbés dans les couloirs pour permettre une meilleure visibilité;
- Suffisamment de sièges dans la salle d'attente des urgences pour s'assurer que personne n'attende debout;
- Du matériel de distraction, par exemple des magazines, une télévision, mis à disposition des usagers pour réduire l'ennui qui mène souvent à la violence;
- Placer la réception de l'hôpital dans l'entrée principale, dans un endroit très visible, facilement accessible par tous les patients et les visiteurs ;
- Localiser les services de sécurité de l'hôpital dans l'entrée principale;
- Un bon réglage de la température et de la ventilation dans tous les secteurs de l'hôpital pour assurer le confort;
- L'accès à la salle de repos et aux casiers du personnel non accessibles au public.

Un autre bon exemple de prévention situationnelle dans le but de garantir la sécurité dans les institutions publiques est le palais de justice de Seattle. L'aménagement extérieur vise à la fois la sécurité de l'institution et la création d'un environnement accueillant et agréable pour la population (Boucher & MAMROT, 2008). L'aménagement est fondée sur le principe de la course à obstacles qui « vise à empêcher un camion rempli d'explosifs de s'approcher du palais de justice » (Boucher & MAMROT, 2008, p. 2).

Les éléments centraux de l'aménagements sont (Boucher & MAMROT, 2008) :

- l'utilisation d'un plan d'eau, situé entre le bâtiment et la rue, de façon à rendre plus difficile l'atteinte du bâtiment par un véhicule;
- l'aménagement en plusieurs niveaux de l'espace entre la rue et le bâtiment (Voir figure 37);
- l'alignement d'arbres destiné à ralentir un véhicule qui s'avance rapidement vers le bâtiment (Voir figure 38);
- l'utilisation de mâts d'éclairage en matériaux robustes;

- l'emplacement des bollards, qui, dans le cas du palais de justice, semble choisi pour protéger les arbres, mais dont le but, en fait, est d'empêcher les véhicules de pénétrer sur les lieux.



Figure 37. Vue de côté de l'aménagement (changements de niveaux) du palais de justice de Seattle (PWP Landscape Architecture, 2015)

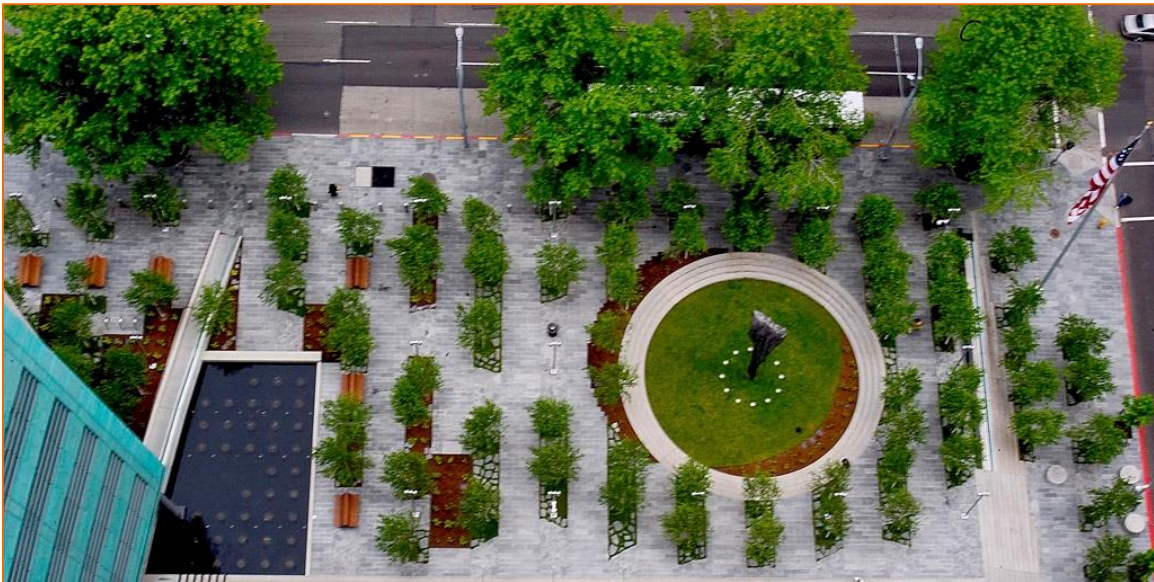


Figure 38. Vue aérienne de l'aménagement du palais de justice de Seattle (PWP Landscape Architecture, 2015)

Mieux outiller le personnel des institutions publiques

Une mesure clé pour prévenir et maîtriser la violence en milieu de travail est la formation du personnel. Selon un rapport des Nations Unies (Wiskow, 2003), la formation peut contribuer à la réduction de la fréquence et de l'impact des incidents violents, en plus d'améliorer la réponse aux incidents et le moral du personnel en général. Il est recommandé que tous les membres du personnel des institutions publiques participent aux formations, non pas uniquement les membres du personnel qui peuvent être à risque, afin d'assurer la continuité dans l'institution (US Department of Labor, 2004; Brun et al., 2009; Beaumont, Poulin, et al., 2014; Peek-Asa et al., s.d.; Wiskow, 2003; OIT, 2003). Les employeurs devraient ainsi instituer et pérenniser, au sein des institutions publiques, des programmes d'information, d'éducation et de formation ayant trait à la prévention de la violence au travail, à la politique et aux stratégies suivies par l'organisation et au soutien que peuvent recevoir les travailleurs lors de violences au travail (OIT, 2003; Wiskow, 2003).

Comme bon nombre de postes dans les institutions publiques incluent un service à clientèle, il est judicieux de prendre en considération certaines recommandations de l'OIT au moment d'offrir des formations en matière de prévention de la violence au travail. On indique notamment que la formation devrait permettre de (OIT, 2003) :

- améliorer l'aptitude à repérer les situations potentiellement violentes;
- améliorer la capacité d'évaluation des événements, de faire face à une situation et de régler les problèmes;
- améliorer les relations humaines et les aptitudes à la communication qui permettent de prévenir ou de désamorcer une situation potentiellement violente;
- valoriser les attitudes qui contribuent à une bonne ambiance de travail;

Selon plusieurs études (Avramidis & Kalyva, 2007; Begeny & Martens, 2006; Jeffrey & Sun, 2006), les enseignants en Amérique du nord et en Europe se sentent souvent « démunis et mal préparés pour enseigner aux élèves qui manifestent des comportements violents » (Claire Beaumont, Poulin, et al., 2014). En effet, selon les résultats d'une enquête de la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif (CRSVME), plus de 80% du personnel d'une école primaire ou secondaire québécoise n'a reçu aucune formation initiale en prévention de la violence en milieu scolaire (Claire Beaumont, Leclerc, et al., 2014). En effet, il semblerait que peu de cours soient offerts en formation initiale pour aider les enseignants à intervenir en prévention et en gestion des comportements violents au Québec, mais aussi aux États-Unis, en France et en Amérique du sud (Claire Beaumont, Poulin, et al., 2014). Selon le mémoire de la CRSVME présenté au forum sur l'intimidation du ministère de la Famille, les besoins en formation exprimés par l'ensemble du personnel scolaire québécois se divisent en trois catégories : intervention en situation de crise, résolution de conflits entre élèves, connaissances sur les formes de violence et les interventions dans ce contexte (Claire Beaumont, Poulin, et al., 2014). On y suggère donc la formation continue comme une piste intéressante pour soutenir les enseignants dans leurs compétences en prévention de la violence en milieu scolaire, qui, rappelons-le, inclut davantage que seule la violence entre élèves.

Dans le milieu de la santé et des services sociaux, les institutions publiques ne choisissent pas leurs clients et sont donc dans l'obligation d'admettre tous ceux qui s'y présentent. Il est donc pertinent que le personnel, notamment celui des urgences qui reçoit des gens dans des états parfois critiques, bénéficie de formations spécifiques, afin de savoir contenir et réagir à des situations de violence (Peek-Asa et al., s.d.).

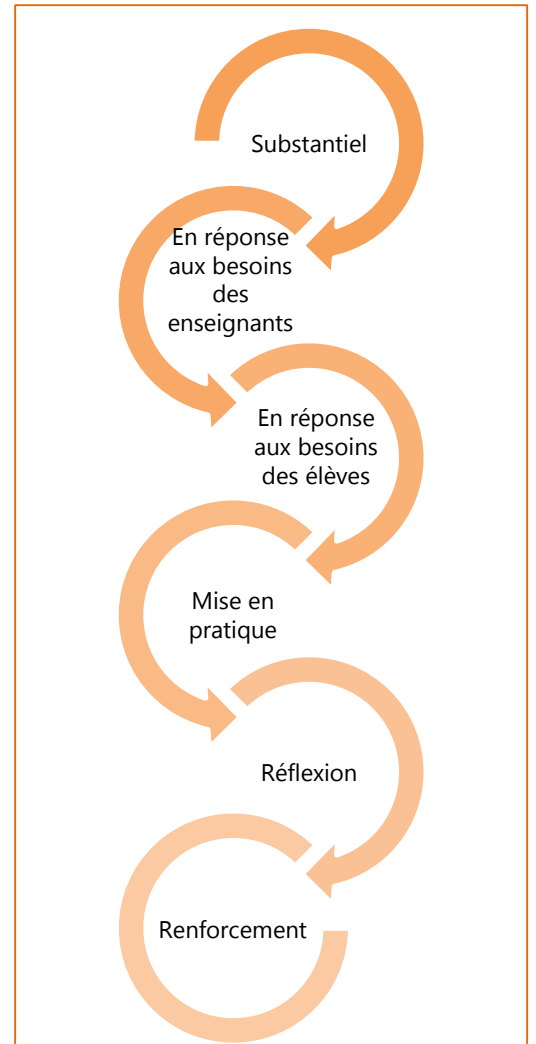


Figure 39. Conditions d'efficacité de la formation continue (Reeves, 2010 dans Beaumont, Poulin, et al., 2014).

Au Québec, le programme de **formation Oméga** est implanté dans plusieurs milieux institutionnels à haute dangerosité, tels les hôpitaux et les centres jeunesse au Québec afin de développer chez les participants des habiletés et des modes d'intervention pour assurer leur sécurité et celle des autres en situation d'agressivité. Au terme de cette formation, le participant est en mesure « d'identifier les éléments à risque présents dans son milieu de travail, de choisir et de prendre les dispositions de protection physique appropriées à la situation, de sélectionner et d'appliquer le mode d'intervention verbale et psychologique le plus approprié à l'agressivité exprimée, de communiquer efficacement avec ses collègues dans un objectif de résolution de crise d'agressivité et d'appliquer des techniques simples d'esquive et d'immobilisation » (ASSTSAS, 2015). Bien qu'il n'ait fait l'objet que de quelques évaluations à ce jour, les résultats obtenus sur la satisfaction des participants, l'apprentissage de nouvelles connaissances et l'identification des éléments à risque s'avèrent positifs et prometteurs. Le modèle a aussi été implanté au Nouveau-Brunswick et en France (Guay & Marchand, 2011).

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS) offre différentes **formations aux travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux** afin de les outiller pour mieux faire face à des situations de violence :

- Approche relationnelle de soins
- Gestion préventive des comportements agressifs et perturbateurs
- Prévention des comportements agressifs et perturbateurs chez les personnes présentant une déficience intellectuelle

Pour plus d'information : www.asstsas.qc.ca/formations/calendrier.html?tid=411093f8-2644-42f9-a263-d951a746ec2b#Results

Sensibilisation des usagers

Selon les Nations Unies, les comportements violents sont fortement influencés par les normes culturelles et sociales. De ce fait, les efforts pour prévenir la violence doivent examiner comment les pressions et les attentes sociales influencent les comportements individuels (Wiskow, 2003). C'est pourquoi les interventions visant la modification des normes culturelles et sociales pour prévenir la violence, telles que les campagnes de sensibilisation, sont parmi les plus répandues. Elles sont toutefois rarement évaluées en profondeur, ce qui nous empêche de jauger avec certitude leur efficacité.

Suite à l'agression d'un directeur général et de son adjoint à Verchères en 2012, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a pris l'initiative de lancer une campagne contre la violence en milieu municipal, notamment par la mise en place d'une Politique de tolérance zéro violence pour un milieu de travail sain et sécuritaire à l'intention des municipalités. Diffusé en 2013, cette campagne a pour slogan « Dans notre municipalité, on dit NON à la violence, cessons l'indifférence » et s'articule d'abord autour d'une affiche (Voir figure 40).



Figure 40. Campagne de sensibilisation de l'ADMQ «Zéro violence», 2013

Du côté de la France, une campagne de Fédération hospitalière vise la confrontation « de la perception des patients à la réalité de ce que vit le personnel hospitalier afin de les amener à se mettre à la place de ceux qui les soignent » (Fédération hospitalière de France, 2005, p. 1). Des affiches avec les slogans « Si vous attendez, c'est qu'on préfère regarder des photos », « Si vous patientez, c'est que d'autres se font masser » et « Si on ne vous parle pas, c'est qu'on regarde la télé » ont été diffusées dans 1,000 hôpitaux afin de dénoncer la violence envers le personnel hospitalier. (Voir figure 41).



Figure 41. Campagne contre les incivilités dans les hôpitaux de France (Fédération hospitalière de France, 2005)

Dans le cadre de son plan de prévention de la violence, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille a mis en œuvre une signalétique dissuasive pour « sensibiliser les usagers via des supports de communication variés dans un objectif d'information positive. [...] les usagers doivent être informés clairement des conséquences d'un éventuel comportement déviant » (Assistance publique Hôpitaux de Marseille, 2013, p. 22). Cette campagne, nommée « Stop violence: les professionnels de l'AP-HM prennent soin de vous, prenez soin d'eux ! » a reçu le Grand prix de la Communication Hospitalière en 2014 (Voir figure 42).



Figure 42. Campagne « Stop violence : les professionnels de l'AP-HM prennent soin de vous, prenez soin d'eux », 2014

Autre exemple : en 2015, le comité de la sécurité et de la santé en milieu de travail du Manitoba's Teachers Society a lancé une campagne de sensibilisation contre la violence en milieu de travail sous le thème « Violence is not OK » (The Manitoba Teachers' Society, 2015).

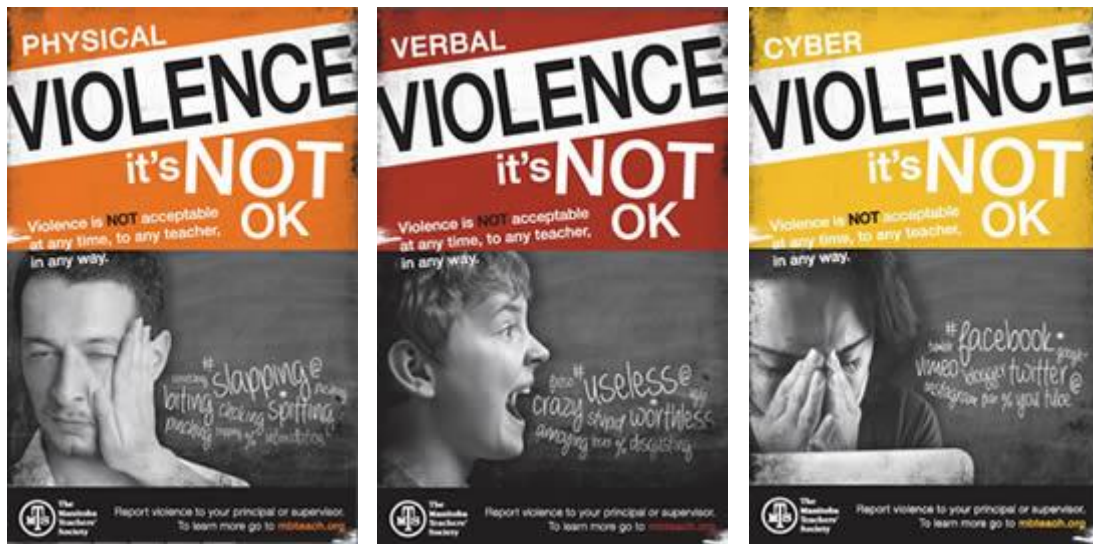


Figure 43. Campagne « Violence is not OK » du Manitoba's Teachers Society,

À la suite d'un épisode de violence extrême comme une tuerie de masse, les survivants s'interrogent généralement afin de savoir pourquoi certains signes avant-coureurs ont été ignorés. En effet, avec du recul, il est possible d'identifier plusieurs avertissements qui, mis dans leur contexte, démontrent clairement les intentions du tueur de masse de passer à l'acte : menaces ouvertes ou voilées, confiance aux amis, comportement inhabituel, etc. Malgré que ces indicateurs soient des drapeaux jaunes, J. A. Fox et DeLateur (2014) rappellent qu'ils ne tournent au rouge que lorsqu'il est trop tard, que lorsque le tueur a fait des victimes et que l'on peut analyser l'entièreté du drame. Devant un tel constat, nous pouvons nous demander : les tueries de masse peuvent-elles réellement être prévenues? Devant la nature exceptionnelle et la complexité de ces événements, force est de constater que la prévention, dans ces cas, est difficile. En effet, les méthodes visant à prédire des événements rares comme les tueries de masse ont tendance à surestimer leur prépondérance, produisant ainsi un grand nombre de « faux positifs » (Chaiken, Chaiken, & Rhodes, 1994; Norko & Baranoski, 2008), ce qui affecte négativement la société en général, par exemple en augmentant le sentiment d'insécurité des citoyens. Les tueries de masse sont des événements graves, mais peu nombreux, surtout au Canada. Il est donc ardu de se projeter dans le futur et de tenter de les prévenir, puisque les tueries passées ne suffisent pas en elles-mêmes à définir la problématique. Dans le cas du Canada, sept tueries de masse sont trop peu pour dresser le portrait de futures tueries canadiennes.

Ceci dit, certaines pistes méritent tout de même d'être explorées afin de commencer à penser la prévention de tueries de masse dans les institutions publiques. En combinant l'historique et les caractéristiques des tueries passées avec la recherche, il est possible de formuler certaines hypothèses sur la prévention de ce type de violence. À continuation, nous présenterons certaines pratiques qui méritent d'être soulevées dans le débat sur la possibilité de prévenir ces actes violents. Des pratiques destinées aux institutions publiques précéderont des pratiques spécifiques au milieu scolaire, puisque les établissements d'enseignement nécessitent des mesures de prévention particulières.

Au moment d'aborder la problématique des tueries de masse, plusieurs angles d'approche sont possibles. Plus souvent qu'autrement, les experts en sécurité vont se concentrer sur la pointe de l'iceberg afin de comprendre la situation entourant l'évènement, soit le contrôle de dommages et les mécanismes de défense. Comment doit-on réagir au moment d'une tuerie de masse? Quels mécanismes de prévention situationnelle doivent être implantés? Quelle est la marche à suivre pour limiter les morts? Bien que nécessaires, ces questions ne suffisent pas à elles seules à aborder le problème.

Si l'on désire formuler une solution préventive intégrée des tueries de masse, il est nécessaire d'aller au-delà de l'intervention et de la prévention situationnelle. Erling Børstad, Chef de police adjoint de la police nationale de Norvège, propose un modèle d'approche intégrée de prévention des tueries de masse qui pousse la réflexion plus loin que ce qui peut être fait avant et après la terreur et qui trouve racine dans la prévention de la criminalité et la prévention sociale (voir figure 44).

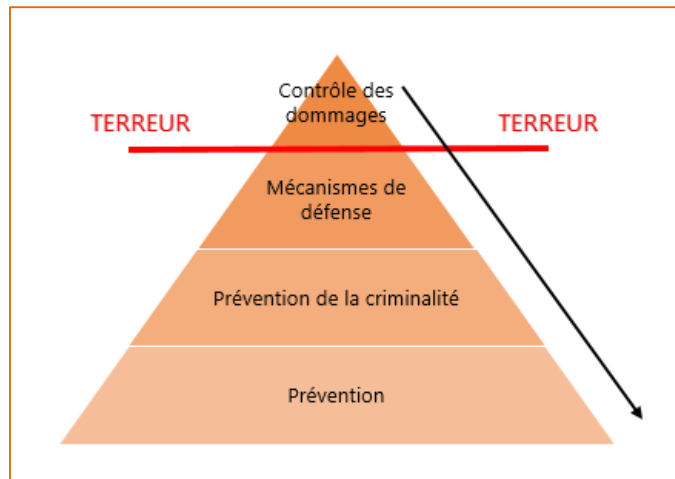


Figure 44. Approche intégrée de prévention des tueries de masse (Børstad, 2013)

Afin d'adresser correctement la question de la prévention de gestes d'une violence si extrême, il convient de ratisser plus large que le seul domaine de la prévention, en incluant aussi l'état de préparation (*preparedness*) et l'intervention (Bjeloper, 2013) :

Prévention : actions destinées à réduire la probabilité de tueries de masse;

État de préparation : planification de la marche à suivre face aux tueries de masse potentielles;

Intervention : efforts structurés employés pour réagir à une tuerie de masse réelle.

Malgré le fait que le champ d'expertise du CIPC se limite à la prévention – ce qui inclut l'état de préparation – nous survolerons tout de même certaines recommandations relatives à l'intervention même afin de donner un aperçu pratique de ce qui est mis de l'avant par la recherche.

Empêcher l'ampleur de drames : la prévention situationnelle

Contrecarrer les fusillades dépend bien souvent de la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle, terme criminologique pour désigner les moyens humains (agents de sécurité, gardiens, patrouilles) ou techniques (vidéo surveillance, détecteur de métaux à l'entrée) qui permettent de repérer le tueur et de l'empêcher d'intervenir ou tout du moins de ralentir sa capacité à parvenir au lieu qu'il vise. Selon Hassid et Marcel (2012), ces mesures semblent fonctionner, puisque depuis dix ans, on constate que le nombre de morts lorsqu'une tuerie de masse survient est deux fois supérieur en Europe qu'aux États-Unis, notamment car de tels systèmes de prévention situationnelle y sont moins développés. Claude Sarrazin, président de Sirco (firme spécialisée dans la sécurité privée) abonde en ce sens et indique que l'idée à la base de la prévention des tueries de masse est de retarder le tueur dans son déplacement et limiter son accès aux victimes par la mise en place « d'obstacles » endiguant son avancée (Sarrazin, 2015).

La prévention situationnelle

« La prévention des situations criminogènes englobe les approches qui tendent à limiter les possibilités de commettre des infractions, d'accroître les risques d'être arrêté et les conséquences que cela peut entraîner et de réduire les avantages attendus de la délinquance. Selon le paragraphe 6 c) des Principes directeurs applicables à la prévention du crime, ces approches contribuent à "prévenir les infractions en limitant les possibilités de les commettre, en alourdissant le risque d'être arrêté et en réduisant au minimum les avantages escomptés, par le biais notamment de l'aménagement du cadre de vie" » (United Nations et al., 2011, p.14).

Dans le cas des institutions publiques, certains lieux sont donc plus facilement sécurisables que d'autres, en raison de la nature propre de chacun. Effectivement, la mise en place de mesures de prévention situationnelle est plus aisée dans les institutions des milieux de la gouvernance et judiciaire, puisque la restriction de l'accès aux installations et la sécurisation physique des lieux ne va pas à l'encontre de la mission de l'institution. Dans les cas des milieux scolaire et hospitalier, il est moins évident d'adresser la problématique de façon similaire, car ces institutions se veulent ouvertes à la population qui les fréquente (étudiants, patients, membres de la famille...).

La prévention sociale

« Le modèle de prévention de la criminalité par le développement social donne beaucoup d'attention aux « causes profondes » de la criminalité, en particulier les facteurs qui contribuent à la délinquance, la toxicomanie et aux problèmes connexes. Basée sur le principe que la criminalité est causée par les maux de la société, la prévention sociale met l'accent sur les programmes et politiques de développement pour améliorer la santé, la vie familiale, l'éducation, le logement, les possibilités de travail et des activités communautaires pour les délinquants potentiels » (Rosenbaum, 1998).

La prévention situationnelle semble ainsi moins à propos dans le cas des établissements d'enseignement, où la prévention sociale apparaît comme une meilleure solution à long terme. En effet, face aux tueries de masse en milieu scolaire, la réponse américaine a été en grande partie d'accroître les mesures de prévention situationnelle. Cependant, après un examen plus approfondi, la recherche indique que ces solutions n'ont pas de fondement empirique solide qui soit véritablement préventif dans ces lieux. Elles reflètent plutôt des efforts à court terme en vue de réduire les inquiétudes des enseignants, des étudiants et des parents (Madfis, 2012) : réaménagement des abords de l'école, installation de loquets, de clôtures, présence de gardes armés aux portes d'accès, détecteurs de métaux, etc. Bien que ces méthodes ne soient pas dénuées d'efficacité et puissent mitiger les chances de tueries de masse dans une institution publique, elles ne suffisent malheureusement pas à elles seules à prévenir ce type de violence. En effet, tout au plus, elles compliqueront la tâche au tueur, mais ne réussiront pas à l'empêcher de passer à l'acte. À titre d'exemple, pensons au cas de deux étudiants de l'Arkansas (1998) qui n'ont même pas tenté de faire entrer leurs armes dans l'école pour passer à l'acte. Ils ont simplement enclenché l'alarme de feu et ont attendu leurs victimes à la sortie de l'édifice (J. A. Fox & DeLateur, 2014).

La prévention situationnelle permet toutefois de contenir l'ampleur des tueries et limiter le nombre de victimes – un gain non négligeable. Ces mesures doivent toutefois être combinées à des mesures de prévention sociale afin d'aborder la problématique des tueries de masse dans les institutions publiques de façon plus globale. En effet, les comportements violents des tueurs de masse sont le résultat de processus complexes, influencés par plusieurs facteurs sous-jacents à la violence. Si l'on désire de réels impacts, il importe d'utiliser ces facteurs comme leviers de prévention.

Augmenter la rapidité d'intervention : des meilleures relations avec les services de police

En plus de ralentir le tueur de masse dans son déplacement, il est aussi nécessaire d'augmenter la rapidité d'intervention des spécialistes en sécurité, notamment les policiers. En effet, si les méthodes de prévention n'ont pas suffi à dissuader le tireur de passer à l'acte, il ne reste malheureusement qu'à intervenir au plus vite afin de s'assurer qu'il fasse le moins de victimes possible. Devant un homme armé du type du tueur de masse avec lequel minces sont les chances de négocier, le plus efficace demeure l'arrivée rapide sur les lieux de professionnels armés et formés pour intervenir (Sarrazin, 2015).


Une bonne pratique à adopter pour les institutions publiques est ainsi de renforcer le lien avec les services de police et autres services d'urgence, afin d'instaurer certains moyens de communication directe qui améliorent le temps de réaction en situation de crise, par exemple des boutons d'urgence et des lignes téléphoniques directes. En effet, lorsque survient une tuerie de masse, il est parfois difficile de communiquer rapidement avec les services de police ou le numéro d'appel d'urgence (911), puisque ceux-ci se retrouvent rapidement saturés par le nombre important d'appels y étant dirigés. Une ligne directe prévue à cet effet ou encore des boutons de panique peuvent alors être instaurés en partenariat avec le poste de police pour permettre à la direction de signaler l'évènement. Le dispositif de protection doit être jumelé avec un temps de réaction maximal de la police. Pour ce faire, il faut qu'une relation de confiance, de partenariat, se soit développée entre le chef de l'établissement et la police. En effet, plus la police intervient rapidement, moins le nombre de victimes risque d'être élevé. Dans le cas du Québec, la grandeur

du territoire sous juridiction de la Sûreté du Québec est à tenir en compte dans la rapidité d'intervention des policiers. En effet, bien que la mobilisation des policiers soit rapide, les policiers peuvent tarder à atteindre certaines zones reculées du Québec. De plus, une bonne coordination entre les différents services de police qui prend en compte les niveaux de services policiers, ainsi que la spécialisation de chaque corps est un incontournable (Sarrazin, 2015).

Dispositifs d'alerte et communications

Il ne suffit pas d'alerter rapidement les policiers, il est aussi souhaitable de pouvoir faire circuler l'information entre les gens sur les lieux et les intervenants (policiers, gardes de sécurité, direction de l'établissement). Ces dispositifs d'alerte, que ce soit par exemple des alarmes de faible technologie, des alertes via service de messagerie SMS ou des babillards électroniques, peuvent fournir des informations détaillées aux gens sur les lieux (James Alan Fox & Savage, 2009) et les guider dans la marche à suivre, dans l'optique de faciliter l'intervention policière.

Dans le cas des institutions publiques où les personnes présentes peuvent être dispersées dans l'édifice et difficilement localisables, il est vital que la direction et la police soient capables de communiquer efficacement en cas d'urgence, afin de tous les informer sur la situation et relayer les informations critiques aux policiers concernant l'événement (James Alan Fox & Savage, 2009). À titre d'exemple, l'université McGill invite ses étudiants à partager leurs coordonnées au système de sécurité de l'université pour communiquer des alertes directement aux membres de la communauté en cas de besoin.



On Your Mobile Device

Receive Emergency (SMS) Text Messages

Attention! We need your number. In order to receive alert notification to your mobile device, you must **opt-in** to this service. See below for more details.

*Tip: Add McGill |Attention!'s phone number, 514-398-8700 *, to your contacts to quickly identify who is calling and not miss an important message. Also, you might even want to add a special ringtone!*

**Note that this phone number(514-398-8700) is not monitored and serves only to identify the service.*

+ New Subscriptions
+ Existing Subscriptions

www.mcgill.ca/emfp/emergency-measures/mcgill-attention

Figure 45. Capture d'écran du portail sécurité de l'université McGill

Dans le cas des écoles primaires et secondaires, il est possible d'envisager une façon d'alerter seulement les enseignants et le personnel scolaire lors d'une fusillade, dans le but de ne pas engendrer de panique auprès des enfants et ainsi perdre le contrôle. En Allemagne, suite au massacre d'Erfurt, le message d'alerte secret « Mme Koma s'en vient » – Koma étant Amok à l'envers – avait été adopté afin que seuls les professeurs puissent être conscients de la gravité de la situation face à une tuerie et interviennent en conséquence.

La création de protocoles d'entente (PE) entre les institutions publiques et les organismes de santé locaux et autres partenaires clés de la communauté peut aussi permettre de répondre de manière plus adéquate à une situation d'urgence. En effet, la disponibilité des services spécialisés et complémentaires peut être fort utile dans un état d'urgence. Dans le cas, notamment, des tueries en milieu scolaire, des services de santé mentale externes peuvent agir à titre de complément à ceux offerts sur le campus. Il est essentiel que les institutions publiques, surtout les établissements d'enseignement, établissent des relations formelles et informelles avec les ressources publiques et des organismes externes, afin que ceux-ci puissent être mis à profit rapidement et efficacement en cas de drame, dans le but de réduire les dommages (James Alan Fox & Savage, 2009).

Améliorer l'offre de services de santé mentale ou raffermir le tissu social?

Les tueries de masse faites par des individus apparemment perturbés ont incité les promoteurs de la santé mentale, notamment les professionnels du milieu, à faire pression pour accroître l'accès aux services spécialisés. En effet, dans les médias, on décrit les ressources en santé mentale comme insuffisantes pour prévenir les tueries de masse et soigner adéquatement les personnes qui le nécessitent. Bien qu'un meilleur accès à ces spécialistes puisse certainement améliorer la qualité de vie de plusieurs personnes, est-il toutefois juste de penser que cela adresserait le problème des tueries de masse? Oui et non. Tout d'abord, rappelons qu'aucune relation claire entre diagnostic psychiatrique et tuerie de masse n'a été établie à ce jour (Busch & Cavanaugh, 1986; Dietz, 1986; Taylor & Gunn, 1999; Fox & DeLateur, 2014). De plus, la grande majorité des personnes souffrant de troubles psychiatriques n'est pas violente et ne commettent pas une part importante des crimes violents (Walkup & Rubin, 2013). Un meilleur accès aux options de traitement peut ne pas atteindre nécessairement les quelques individus en marge de se transformer en tueurs de masse. Considérant leur tendance à se déresponsabiliser et se percevoir comme des victimes, les tueurs de masse considèrent que le problème réside dans les autres, alors que le premier pas vers un traitement est d'accepter son problème, quel qu'il soit (Knoll, 2012). En effet, si invité ou même contraint à rencontrer un professionnel, il est logique de croire que le tueur de masse en devenir serait résistant à accepter que quelque chose n'aille pas avec lui (J. A. Fox & DeLateur, 2014).

Malgré tout, il est toutefois intéressant d'inclure l'offre de service en santé mentale dans la solution aux tueries de sens, dans l'optique où de meilleurs soins permettent de raffermir le tissu social d'une communauté en général et de prendre en charge les individus qui ont besoin de soutien, non uniquement les meurtriers en devenir. Bien qu'il soit impossible de prédire la dangerosité future d'un individu avec précision (Phillips, 2012; McNally, 2011), il demeure nécessaire d'identifier les facteurs associés aux comportements potentiellement dangereux. En faisant une telle évaluation, le clinicien est donc en mesure d'articuler les mesures nécessaires à un plan de gestion qui minimise les risques futurs de comportements violents.

Traitement des tueries de masse par les médias

Puisque les événements violents de grande importance, notamment les tueries de masse, sont largement traités dans les médias, les auteurs de ces crimes deviennent presque instantanément des célébrités. Il est donc primordial d'accorder un grand souci à la façon d'aborder ces tragédies, afin de mitiger leur influence sur le public. En effet, il est prouvé que plusieurs tueurs de masse ont été influencés par un événement précédent similaire (Auxéméry, 2011; Fox & DeLateur, 2014), au même titre que les cas de suicides diffusés dans les médias engendrent des vagues de suicides (Coleman, 2004). En effet, plusieurs auteurs (Fox & Levin, 1994; Levin & Fox, 1985; Rappaport, 1988) affirment que la large publicité donnée à des tueries de masse encourage les individus prédisposés à la violence à commettre des actes sanglants similaires. À titre d'exemple, parmi les tueurs de masse canadiens, certains auraient été inspirés d'une façon ou une autre par d'autres tueurs du genre : **Marc Lépine** fait référence à **Denis Lortie** dans sa lettre de suicide, **Todd Cameron Smith** est passé à l'acte cinq jours après Colombine.

Devant ce constat, nous pouvons poser l'hypothèse que certaines indications générales du rapport de l'OMS « La prévention du suicide : Une ressource pour les professionnels des médias » (2008) peuvent s'appliquer au traitement des tueries de masse dans les médias, notamment :

- 1) Éviter le langage qui sensationnalise et normalise le geste, ou qui le présente comme une solution aux problèmes;
- 2) Éviter de placer en vue et en répétition inutile ce type d'histoire;
- 3) Éviter de fournir des informations détaillées;
- 4) Rédiger les gros titres avec attention;
- 5) Faire preuve de prudence dans l'utilisation de photographies ou de séquences vidéo;
- 6) Fournir des informations sur les ressources d'aide.

Les *Centers for Disease Control and Prevention*, le *National Institute of Mental Health* et l'*International Association for Suicide Prevention* ont aussi élaboré des lignes de conduite afin de guider les médias dans leur couverture des gestes de suicide. Ceux-ci peuvent être transposés aux tueries de masse. De façon plus précise, les experts formulent les recommandations suivantes aux médias lorsqu'il est question de couvrir un tel événement :

Limiter « l'excitation émotionnelle » : Les meurtres de masse qui reçoivent une grande exposition médiatique sont dignes d'intérêt pour les médias en grande partie parce que ce sont des événements émotionnellement évocateurs (Duwe, 2000). Il faut, au contraire, laisser de côté tout ce qui suscite l'excitation émotionnelle : ne pas montrer de corps transportés d'une scène de crime, aucune image des premiers répondants arrivant ou fuyant la scène. Ce sont des images intéressantes pour les médias, mais qui n'apportent rien à l'information, en plus d'avoir des conséquences négatives sur le public.

Information sur le tueur : Afin d'éviter que l'auteur de la tuerie ne devienne une vedette ou un anti-héros, il est important de limiter l'information diffusée à son sujet. On conseille de ne montrer aucune photo du tueur, surtout aucune avantageuse ou qui le montre sous son meilleur jour (Dietz, 2014). De plus, les médias doivent se garder de publier sa propagande. Il est aussi important de minimiser les détails spécifiques ou glorifiant son geste. À ce sujet, au lendemain de la tuerie de Moncton (2014), le Dr Dietz commentait la couverture médiatique, notamment la photo de Bourque utilisée par les médias : « Cette photo va faire des dommages. Il



Figure 46. Photo de Justin Bourque véhiculée par les médias (National Post, 2014)

est trop beau, trop Rambo. Combien de jeunes fous vont voir cette photo et penseront : « Il est cool! »? » (La Presse, 2014). Bien qu'il ne s'agisse que d'une spéculation non-fondée sur des données probantes, cette remarque ouvre tout de même la porte à des réflexions intéressantes.

Régionalisation de l'information : Selon une étude analysant les tueries de masse entre 1967 et 1996, la majorité de celles-ci reçoit une couverture médiatique locale, alors qu'une minorité obtient une grande publicité (Duwe, 2000). Malgré cette faible proportion, les experts rappellent qu'il faut limiter l'exposition du public aux histoires de tueurs de masse. En effet, est-il nécessaire de diffuser l'information relative à une tuerie au-delà de la localité ou région où elle s'est produite ou cela ne vise que le sensationnalisme? Il est important de garder en tête que ces nouvelles peuvent encourager d'autres individus à faire de même, générant ainsi des cas de *copycat*. À ce sujet, Dietz

rappelle qu'une grande partie du public peut être dans un état instable au moment d'être exposé à la nouvelle : « Dans chaque public, vous avez 10% de dépressifs; 20% ont des signes suicidaires, 1% sont [paranoïaques] et 15% ont des armes. » (La Presse, 2014).

La réglementation sur les armes à feu

**« La restriction d'armes à feu peut ne pas arrêter le prochain meurtrier de masse, partout où il pourrait frapper, mais peut améliorer le bien-être de millions dans le processus¹³ »
(Fox & DeLateur, 2014).**

Si une chose est bien prévisible en cas de tuerie de masse, c'est qu'elle relancera le débat sur la réglementation des armes (J. A. Fox & DeLateur, 2014; Marcel & Hassid, 2012). L'opinion publique est unanime sur le fait qu'il faut garder les armes à feu loin des éléments dangereux de notre société. Ceci dit, certaines limitations pratiques nous empêchent parfois d'atteindre ce noble objectif. Comment alors empêcher les mauvaises personnes d'entrer en contact avec des armes à feu?

La réglementation des armes à feu demeure une piste de solution incontournable vers la prévention des tueries de masse (et de la violence en général), puisque, évidemment, les armes à feu permettent de faire davantage de dommages létaux que d'autres types d'armes. En effet, selon les Nations Unies, les armes à feu sont en cause dans la majorité des homicides dans plusieurs pays (OMS, 2009). Plusieurs études s'entendent pour affirmer que les États avec une réglementation restrictive sur les armes à feu et un taux de possession d'armes inférieur à la moyenne ont tendance à avoir des niveaux moindres de violence armée (Ajdacic-Gross et al., 2006; Conner & Zhong, 2003; OMS, 2009). Les deux experts de tueries de masse les plus cités, Fox et Levin (1998), indiquent que ce type de violence est intimement lié à la réglementation des armes à feu, notamment en ce qui concerne le profil des tueurs, puisqu'un accès facile aux armes et la familiarité avec celles-ci sont des caractéristiques types des tueurs de masse. Rappelons que plusieurs auteurs (Meloy, Hempel, Mohandie, Shiva, & Gray, 2001; Meloy et al., 2004) incluent une grande fascination pour la violence

¹³ Traduction libre de l'anglais.

et les armes dans les traits de caractère des tueurs de masse. De plus, les recherches de Fox et Levin ont aussi prouvé que le pourcentage d'utilisation des armes à feu est significativement plus élevé chez les meurtres de masse (79%) que chez les homicides ayant fait une seule victime (68%) (Fox & Levin, 1998).

Des politiques de contrôle d'armes à feu qui interdisent les armes à tirs rapides et les chargeurs de munitions surdimensionnées sont donc recommandées. Bien que cela ne puisse pas prévenir les tueries de masse d'avoir lieu, cela pourrait tout de même réduire le nombre de personnes blessées ou tuées dans des fusillades du genre (Fox & Levin, 1998; Duwe, 2005). D'autre part, de telles réglementations limitent le nombre d'armes pouvant être possédées par un individu, en plus de réguler la puissance et le calibre de ces armes, ce qui restreint les possibilités de tuer massivement (Hassid & Marcel, 2012). En ce sens, une des avancées importantes dans les révisions de politiques et législations relatives aux armes à feu est l'instauration ou l'amélioration de registres d'armes à feu, dispositifs de régulation dont plusieurs pays occidentaux se sont dotés afin d'interdire l'accès aux armes à certaines catégories de personnes, par exemple celles avec un dossier criminel ou une maladie mentale.

Selon l'OMS, pour être efficace, les mesures législatives, en plus d'être médiatisées et renforcées par les forces de l'ordre, doivent inclure (OMS, 2009):

- L'interdiction de certains types d'armes à feu;
- Systèmes de permis et d'enregistrement pour les propriétaires et les fournisseurs;
- Établissement d'un âge minimum pour l'achat d'armes à feu;
- Vérifications des antécédents et/ou tests psychologiques des acheteurs;
- Périodes d'attente minimums entre l'octroi de licences et l'achat;
- Limites sur les quantités d'armes achetées;
- Contrôles sur le port d'armes;
- Exigences d'entreposage sécuritaire.

Les registres d'armes à feu proposent aussi des avantages non négligeables dans la prévention des tueries de masse, puisqu'ils « favorisent la conduite d'actions préventives » (Hassid & Marcel, 2012). En effet, en ayant l'information sur les détenteurs d'armes, les services de police sont en mesure de mieux intervenir lors de tuerie ou, encore mieux, de saisir l'arme si l'on craint la dangerosité d'une personne inscrite au registre. Au Canada, suite au massacre de Polytechnique (1989), la loi sur les

armes à feu C-68 est entrée en vigueur en 1995, durcissant la réglementation sur les armes à feu. La figure 47 indique quelques exemples de réponses politiques et légales aux lendemains de tueries de masse.

Pays	Réponses politiques et légales aux tueries de masse
Allemagne	Les massacres d'Erfurt (2002) et Emsdetten (2006) n'ont pas entraîné de profondes modifications législatives.
Australie	<i>The National Committee on Violence</i> a été créé après les deux fusillades de Melbourne (1987). Le ministère de l'Intérieur a élaboré un certain nombre de recommandations entre 1991 et 1995 pour harmoniser l'enregistrement et la licence des armes à feu dans les différents États du pays. La tuerie de Port Arthur (1996) a entraîné des actions concrètes d'harmonisation qui donna lieu à la loi <i>Nation Wide Agreement on Firearms</i> . Celle-ci implique un certain nombre de changements en matière d'enregistrement des armes.
Canada	Suite à la tuerie de Polytechnique (1989), le gouvernement a imposé l'enregistrement obligatoire de toutes les armes à feu. Suite à la tuerie de Dawson (2006), le gouvernement québécois inaugure la loi Anastasia qui prohibe la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'une institution d'enseignement et d'une garderie, ainsi que dans un transport public ou scolaire.
États-Unis	La réponse est variable selon les États. Lorsqu'il y a une réglementation sur les armes dans un État, il s'agit souvent de renforcer les peines pour les troubles à l'ordre public que provoque l'utilisation d'armes à feu près des écoles et de renforcer les mesures de stockage des armes à feu par les particuliers.
Finlande	À la suite de deux tueries de masse en milieu scolaire (2007 et 2008), le gouvernement a révisé sa loi sur les armes à feu, notamment en interdisant la possession par les moins de 20 ans. D'autres mesures ont été introduites, notamment des tests d'aptitude et de pertinence aux candidats à la licence : la consommation de drogues et les comportements violents sont vérifiés et un examen du service militaire est fait.
Nouvelle-Zélande	Le massacre d'Aramoana (1990) a entraîné une révision de l' <i>Arms Act</i> de 1983. De nouvelles restrictions concernent les armes semi-automatiques. Les licences cessent d'avoir une durée de vie illimitée et doivent être renouvelées tous les dix ans. De nouvelles restrictions à l'achat d'armes à feu et de munitions sont imposées.
Royaume-Uni	À la suite de la fusillade d'Hungerford (1987), le Home Office a révisé sa loi sur les armes à feu par une extension de classes d'armes prohibées (majoritairement des armes semi-automatiques). La tuerie de Dunblane, en Écosse (1996) entraîna l'interdiction de la plupart des pistolets.

Figure 47. Exemples de réponses politiques et pénales aux tueries de masse (Hassid & Marcel, 2012; MSP, 2008

Au Québec, depuis 2008, il est maintenant interdit d'entrer dans une institution d'enseignement avec une arme, selon la loi québécoise de contrôle des armes à feu, aussi appelée loi Anastasia, en l'honneur de la victime de la tuerie de Dawson (2006). La loi interdit notamment la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement de tout niveau, les garderies et les garderies en milieu familial, ainsi que les transport publics et scolaires (Z. N.- ICI.Radio-Canada.ca, s.d.).

Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu (Loi Anastasia)

« Cette loi interdit la possession de toute arme à feu sur les terrains et dans les bâtiments d'une institution d'enseignement et d'une garderie, ainsi que dans un transport public ou scolaire. Elle prévoit que le gouvernement peut, par règlement, ajouter toute autre institution à celles énumérées dans la loi. [...]

De plus, cette loi fait obligation au personnel d'une institution d'enseignement, aux préposés à l'accès et aux chauffeurs d'un transport public ou scolaire, ainsi qu'aux responsables d'un club de tir ou d'un champ de tir de signaler aux autorités policières tout comportement d'un individu susceptible de compromettre sa sécurité ou celle d'autrui avec une arme à feu. Elle autorise également certains professionnels à signaler un tel comportement, et ce, malgré le secret professionnel et toute autre disposition relative à l'obligation de confidentialité auxquels ils sont tenus ».

Ministère de la sécurité publique, 2008

Malgré les avantages évidents de la réglementation des armes à feu et la nécessité de réponses légales aux tueries, ces initiatives ne sont pas sans failles. En effet, force est de constater que dans la majorité des cas, les tueurs de masse en devenir ne seraient pas disqualifiés lors de l'achat légal d'armes (J. A. Fox & DeLateur, 2014). Une étude sur 93 tueries de masse aux États-Unis entre 2000 et 2013 (Mayors Against Illegal Guns, 2013) n'a trouvé aucune indication qu'il aurait été illégal pour un des auteurs de tueries étudiées de posséder des armes à feu pour une raison de maladie mentale. Dans seulement 10 cas, il y avait preuve que des préoccupations au sujet de la santé mentale du tireur avaient été portées à l'attention d'un médecin ou d'une autorité judiciaire avant la fusillade, sans toutefois avoir mené à un diagnostic. À ce sujet, Dietz (1986) indique que la majorité des tueurs de masse n'a pas de casier judiciaire ou un historique d'hospitalisation psychiatrique et que plusieurs se sont procuré leurs armes légalement. De plus, d'aucuns peuvent mettre la main sur des armes de façon illégale et ainsi demeurer hors du cadre institutionnel et des dispositifs de réglementation. Une autre avenue possible d'obtention d'armes à feu est l'utilisation, l'achat ou le vol d'une arme appartenant à un membre de la famille ou un ami. Plusieurs tueurs de masse auraient opté pour cette option (Follman et al., 2013).

Le milieu scolaire

La majorité de la littérature sur la prévention des tueries de masse en milieu scolaire provient des États-Unis. Bien que la quantité d'information et de pratiques soit au rendez-vous, plusieurs d'entre elles sont difficilement applicables au contexte québécois, puisque comparée aux mentalités et normes sociales du Québec, l'approche américaine peut sembler extrême ou démesurée. Pensons notamment à la proposition du *National Rifle Association* (NRA) de doter toutes les écoles de gardes armés. De plus, la culture d'armes à feu des États-Unis et la réglementation relative au port d'armes (pensons au deuxième amendement de la constitution) requièrent des mesures de prévention bien différentes qu'au Québec. Malgré tout, plusieurs bonnes pratiques américaines peuvent être transposées aux établissements d'enseignement du Québec et venir nourrir notre réflexion préventive.

Idéalement, les efforts de réduction des tueries de masse en milieu scolaire ont davantage de chances de succès en se concentrant sur la prévention plutôt que l'intervention. Selon plusieurs spécialistes en la matière (Christopher J. Ferguson, Coulson, & Barnett, 2011), les facteurs environnementaux tels les antécédents familiaux semblent être de peu de valeur dans la prédiction des fusillades dans les écoles. Cependant, la recherche de signes avant-coureurs d'un comportement antisocial ou d'une maladie mentale, ainsi qu'une réponse adéquate prompte aux comportements préoccupants portent généralement plus de fruits (C. J. Ferguson, Miguel, Kilburn, & Sanchez, 2007). Il est donc judicieux de mettre l'accent sur la prévention sociale plutôt que sur la prévention situationnelle au sein de nos écoles, puisqu'une bonne relation avec les élèves semble une meilleure garantie de sécurité que l'installation de mesures de contrôle physique.

En effet, la réponse immédiate aux tueries de masse en milieu scolaire est souvent un appel au renforcement de la sécurité du bâtiment : détecteur de métaux, installation de serrures renforcées, de caméras de surveillance, clôtures sur le terrain de l'école, etc. (Lassiter & Perry, 2008; Trump, 2011; National School Shield Task Force & Hutchinson, 2013). À court terme, les dispositifs de contrôle d'accès et une surveillance plus étroite peuvent effectivement rassurer les craintes du public, notamment les parents des élèves. De plus, il est vrai que certaines mesures de base doivent être adoptées par les écoles afin de protéger la communauté scolaire. Ceci dit, à long terme, il est tout aussi important d'éviter de transformer ces espaces d'enseignement en forteresses et ne pas altérer le climat de mieux vivre ensemble et de sécurité nécessaire à l'apprentissage (James Alan

Fox & Burstein, 2010). En effet, les enfants et les adolescents ne devraient pas constamment se faire rappeler leur vulnérabilité, ce qui va à l'encontre de la mission première de l'éducation. Malgré l'immense souffrance que générerait une tuerie de masse en milieu scolaire, la très faible probabilité qu'un tel évènement ne survienne peut nous inciter à se questionner quant à la réelle pertinence de sacrifier le sentiment de sécurité de la communauté, surtout considérant que, généralement, la plupart des mesures de sécurité représentent un inconvénient mineur pour ceux qui sont réellement déterminés à porter atteinte à la vie des étudiants (James Alan Fox & Burstein, 2010; Rocque, 2012; Trump, 2011).

Le climat scolaire pour briser le silence des étudiants

L'amélioration du climat scolaire est une stratégie pour atténuer et prévenir une variété de crises, y compris les tueries de masse, si les auteurs impliqués dans ces incidents sont des étudiants. Que ce soit par la mise en œuvre de programmes contre l'intimidation ou encore par l'attitude du personnel scolaire au moment d'interagir avec les étudiants, un climat positif à l'école se veut le meilleur dispositif de prévention contre la violence.

Fuite d'information

Lorsqu'un étudiant, intentionnellement ou non, révèle des indices sur les sentiments, les pensées, les fantasmes, les attitudes ou intentions qui peuvent signaler un acte imminent de violence (O'Toole, 2000).

Code du silence

Règle informelle qui stigmatise et interdit aux étudiants d'informer les autorités scolaires et policières de toutes sortes d'information clé sur les intentions dangereuses de leurs pairs (Madfis, 2010).

Nous l'avons mentionné précédemment, une des caractéristiques du profil des tueurs de masse en milieu scolaire est l'intimidation dont ils ont été victimes. Comme ce type de violence est omniprésent dans les écoles – surtout de niveaux primaire et secondaire – il semble donc naturel de miser sur des programmes de prévention dans le but non seulement de prévenir une myriade de comportements violents en milieu scolaire, mais aussi, ultimement, les tueries de masse. Au-delà des programmes de prévention de l'intimidation, il est aussi important de mettre en place des dispositifs afin de briser le silence des étudiants qui hésitent à attirer l'attention sur les comportements préoccupants de leurs camarades. En effet, la plupart des auteurs de tueries de masse donnent des indications de leurs intentions avant de passer à l'acte ou encore, il y a « fuite

» d'information de la part du tueur même. Ces menaces doivent être prises au sérieux et constituent une bonne piste de prévention (Ferguson, Coulson & Barnett, 2011). La prévention de ces actes peut donc provenir des spectateurs – les pairs du tueur en devenir - qui peuvent être au courant à l'avance et aviser les autorités scolaires.

La recherche suggère que l'on surestime la mesure dans laquelle les étudiants prennent au sérieux les menaces de leurs pairs et brisent le code du silence pour les signaler aux autorités. En effet, plusieurs études (Culley et al., 2006; Gaughan et al. 2001) ont constaté que seulement 54% des élèves répondants affirmaient qu'ils aviseraient un adulte s'ils entendaient un collègue de classe parler de tirer sur quelqu'un (Madfis, 2012). Une autre recherche (Vossekuil et al., 2004) indique qu'au moins une personne avait une certaine connaissance préalable des plans des auteurs dans 81% des cas de tireur actifs en milieu scolaire, tandis que plusieurs personnes étaient au courant dans 58% des cas. Face à de tels chiffres, il est primordial de capitaliser sur le pouvoir d'action de ces spectateurs et les encourager à être des acteurs positifs dans la prévention des tueries de masse (Culley et al., 2006; Halbig, 2000; Morris, 2010; Stancato, 2003; Syvertsen et al., 2009).

En conséquence, plusieurs écoles ont mis en place des lignes d'assistance anonymes (*hot lines*) et des systèmes de courriels visant à atténuer la problématique du code de silence (Wilson-Simmons et al., 2006; Wylie et al., 2010), ainsi que divers programmes de prévention dans le but d'encourager les spectateurs à être plus actifs, afin d'arrêter les comportements problématiques de leurs pairs (Lodge & Frydenberg, 2005; Twemlow, Fonagy & Sacco, 2004). Pollack (et al., 2008) a révélé que la culture scolaire influe grandement sur la détermination de si oui ou non les étudiants révèlent des informations au personnel scolaire concernant des menaces. Cette étude a conclu que les spectateurs qui ont alerté les autorités ont déclaré « [...] qu'ils ont été influencés par des relations positives avec un ou plusieurs adultes, les enseignants ou le personnel, et/ou un sentiment au sein de l'école et que leur information serait prise au sérieux et traitée de façon appropriée ». Ainsi, la recherche indique que, pour les étudiants, l'un des éléments les plus importants dans un climat scolaire positif est d'avoir un sentiment d'appartenance à l'école. L'appartenance scolaire se définit donc comme la croyance par les étudiants que les adultes et leurs pairs se soucient de leur apprentissage ainsi que d'eux-mêmes en tant qu'individus (Bjeloper, 2013).

Une analyse qualitative d'actes de violence grave contrecarrés en milieu scolaire (Daniels, 2010, p.33) établit quatre conditions fondamentales relativement au climat scolaire pour éviter des évènements meurtriers :

- 1) le développement d'une culture scolaire respectueuse et sécuritaire par l'établissement de relations de confiance entre le personnel et les étudiants;
- 2) le fait que le personnel de l'école soit au courant des personnes et activités au sein de l'école et sachent reconnaître des situations anormales;
- 3) l'établissement et l'application de règles, de limites et d'attentes claires par le membre du personnel envers les étudiants;
- 4) la surveillance visible de l'école par le personnel et les agents de sécurité.

Trois forces sont identifiées en ce qui concerne la qualité des relations personnelles établies entre le personnel scolaire et les étudiants (Daniels, 2010, p.33) :

- 1) la connaissance qu'a le personnel scolaire des étudiants et de leur famille;
- 2) le fait que les étudiants avec des difficultés soient assez à l'aise pour chercher de l'aide auprès des adultes de l'école, en raison du lien de confiance établi avec eux;
- 3) les étudiants et le personnel de l'école qui utilisent, durant des évènements violents (tueries de masse et prises d'otage) leur relation préexistante avec l'auteur dans le but de mettre fin à l'altercation.

Dans le cas des établissements d'enseignement supérieur, il est plus difficile de travailler sur le climat scolaire et d'identifier les étudiants aux comportements inquiétants, puisque les élèves des Cégeps et universités voguent d'une classe à l'autre sans nécessairement entretenir de relations particulières avec le personnel. Une solution proposée est de créer des « équipes campus » où différents intervenants seront mobilisés dans un groupe multidisciplinaire avec l'objectif d'améliorer la coordination et la communication sur un campus et briser le travail en silos (The Jed Foundation, s.d.) La réussite scolaire, la santé et la sécurité des individus de la communauté, ainsi que la sécurité de la communauté globale dirigent les activités et l'orientation de ces équipes, habituellement formées du doyen des étudiants, de représentants des affaires étudiantes, du département de la sécurité, du service de résidences, des services de santé et de certains représentants du corps professoral.

En général, les équipes campus ont pour objectif de (The Jed Foundation, s.d., p.3) :

- Amasser l'information sur les étudiants dont le comportement est préoccupant. Si nécessaire, ceci peut se concentrer en particulier sur les menaces de violence potentielle ou encore inclure un éventail plus large de comportements;
- Évaluer systématiquement les informations sur chaque cas afin de déterminer la réponse la plus efficace pour chaque situation;
- Définir le plan d'action détaillé pour répondre aux besoins de l'élève et la sécurité de la communauté.
- Mettre en œuvre la réponse d'une manière qui désamorce une crise potentielle, réduit ou supprime les menaces et assiste aux besoins de la personne qui manifestait un comportement inquiétant;
- Faire un suivi de la réponse mise en place et des ajustements si nécessaire, afin d'évaluer si la mise en œuvre a atteint les objectifs visés et identifier les leçons apprises.


- 
- Surveiller la situation
 - Engager directement avec la personne pour désamorcer la situation
 - Travailler avec un pair de confiance afin de surveiller la personne de plus près
 - Travailler avec d'autres départements afin de coordonner un plan d'action
 - Orientation volontaire vers une ressource d'évaluation ou de traitement en santé mentale
 - Orientation obligée vers une ressource d'évaluation ou de traitement en santé mentale
 - Hospitalisation sans consentement pour évaluation et/ou le traitement
 - Examen disciplinaire
 - Avertissement des membres de la famille
 - Convocation d'une équipe d'évaluation de menace potentielle
 - Éviction de l'établissement d'enseignement supérieur (congé volontaire/involontaire, suspension provisoire)

Figure 48. Spectre d'interventions possibles de l'équipe campus (The Jed Foundation, s.d., p.3)

Plans d'intervention et de confinement barricadé

Les plans d'intervention et de confinement barricadé (*lockdown procedure*) dont peuvent se doter les établissements scolaires sont un incontournable en termes de prévention des tueries de masse. En effet, l'établissement de plan d'intervention est l'approche la plus recommandée au moment d'aborder la problématique de tireur actif en milieu scolaire, l'objectif étant de bien préparer les écoles à cette éventualité (James Alan Fox & Savage, 2009).

Confinement barricadé

Selon le guide de prévention de la violence en milieu de travail du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (2015), une procédure de confinement barricadé a lieu lorsque « ...les gens se réfugient dans un endroit sûr, par exemple dans des bureaux ou des salles de classe d'un bâtiment. Une procédure de confinement barricadé est habituellement enclenchée lorsqu'il n'est pas sécuritaire d'évacuer ».

À ce jour, plusieurs établissements scolaires se préparent au pire en prenant part à des exercices de jeux de rôle de tireur actif. Bien que certains exercices de crise (par exemple, des exercices d'incendie) aient été pratiqués dans les écoles pour près d'un siècle, les exercices de confinement barricadés ne font toutefois pas l'unanimité. Au Québec, plusieurs écoles s'entendent sur le fait que des pratiques du genre permettent effectivement de mieux préparer une école à un cas de tireur actif. Ceci dit, tous ne voient pas la participation des élèves d'un bon œil et craignent que ce type de mise en scène ne génère un sentiment d'insécurité chez les jeunes et que, conséquemment, le climat scolaire se voit dégradé. Le manque de recherche empirique dans ce domaine laisse donc place à la controverse, quant à savoir si les élèves doivent participer ou non (Zhe & Nickerson, 2007). Compte tenu du très faible risque qu'une fusillade survienne dans l'école, certains auteurs (Fox & Burstein, 2010; Fox & DeLateur, 2014) conseillent de ne pas inclure les enfants et adolescents dans ce type d'activité, puisque l'aspect prévention peut ne pas valoir le traumatisme émotionnel potentiel. Il est donc envisageable de mener ces exercices de formation durant les vacances scolaires, loin du regard des étudiants du primaire et du secondaire.

En Ontario, la Politique provinciale pour l'élaboration et la mise à jour des procédures de confinement barricadé dans les écoles primaires et secondaires indique la marche à suivre aux institutions afin de les « aider à s'assurer que leur plan de confinement barricadé satisfait aux

exigences de base, et à garantir qu'il y a un certain niveau d'uniformité dans la province » (Ontario & Ministère de l'éducation, 2011).

En outre, il n'est pas suffisant pour une école de se doter d'un plan d'intervention et de confinement barricadé, il faut aussi que le personnel scolaire en prenne connaissance et puisse être formé adéquatement afin de bien connaître le rôle de chacun en l'occurrence d'une fusillade. L'étude de Daniels, Bradley et Bloomington (2010) souligne

If you can't exit the building

Because of the proximity of the intruder or for any other reason:

- If you are in an area that can be locked, remain there.
- If you are in a public space or hallway, enter the nearest secure room and remain inside.
- Stay away from windows, close blinds, lock doors, turn off lights and take cover.
- Keep quiet and do not open the door to anyone.
- If there is a phone, quietly call **911** and Security.

Figure 49. Extrait du guide d'urgence de l'université McGill (Hostile Intruder) (McGill University, 2008)

l'importance d'une formation adéquate pour les enseignants et l'ensemble du personnel scolaire pour bien les préparer à tout type d'évènement. En effet, ces formations permettent de rester plus calme lors de situations de crise (Jeffrey A. Daniels, 2010). Elles impliquent logiquement les différents intervenants scolaires, les responsables de la sécurité et les autorités locales. Dans le cas des institutions d'enseignement supérieur, il faut aussi penser aux moyens de faire circuler l'information jusqu'aux étudiants. En effet, rendre public la marche à suivre en cas de présence d'un tireur actif sur le campus est certes nécessaire, mais ne garantit pas que la communauté universitaire en prendra connaissance, bien au contraire.

Ceci dit, malgré l'importance pour un établissement scolaire de se doter d'un plan d'intervention, les tueries de masse en milieu scolaire se déroulent si rapidement que, bien souvent, le confinement barricadé ne peut être mis en œuvre avec suffisamment de rapidité pour contrecarrer la menace (Greenberg, 2007). De plus, barricader les étudiants dans des salles de classe engendre un inconvénient important : bien qu'elle empêche un tireur d'accéder aux locaux d'un établissement, elle peut aussi laisser des élèves sans refuge et augmente les risques létaux pour ceux-ci (Fox & Savage, 2009).

Le National Institute of Justice (NIJ) offre plusieurs outils afin d'aider les écoles à mieux se préparer face à des situations sécuritaires hors du commun, telles que les tireurs actifs, prises d'otage, menaces de bombe et émeutes :

- *Active Shooter Training for the Responding Officer (ASTRO)*
- *School Bus Security – A 21st Century Approach*
- *A Critical Incident: What to Do in the First 20 Minutes, School Crime Operations Package*

Le générateur de plan de sécurité scolaire (School Safety Plan Generator) est particulièrement intéressant du fait qu'il fournit des directives étape par étape pour élaborer un plan de réponse à ces situations, en utilisant les pratiques les plus largement reconnues en la matière. De plus, il indique les rôles et responsabilités spécifiques de chacun des intervenants afin d'améliorer la rapidité d'intervention des différents intervenants au cas où la sécurité d'une institution d'enseignement serait en jeu (Sarrazin, 2015).

Pour plus d'information : National Institute of Justice : [/www.nij.gov/Pages/welcome.aspx](http://www.nij.gov/Pages/welcome.aspx)

Groupe Sirco : <http://groupesirco.com/accueil>

Au Québec, différents services de police ont créé des dispositifs de prévention afin d'accompagner les directions d'école dans leur préparation face à un évènement de tireur actif en milieu scolaire. Pensons notamment au Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) de la Sûreté du Québec afin de s'assurer que la Sûreté soit en mesure d'intervenir efficacement lors d'une situation d'urgence de ce type. Il vise une action concertée avec ses partenaires des milieux scolaires et policiers pour mettre en place, en fonction de leurs responsabilités respectives, les moyens adéquats qui contribueront à mieux sécuriser les établissements face aux risques de menace grave de type tireur actif ou intrus armé. D'autres services de police offrent des services similaires, pensons notamment au plan d'action pour les situations d'urgence en milieu scolaire (SAFE Plan) de la Gendarmerie Royale du Canada ou la formation « tireur actif » offerte par la Section antiterrorisme du Service de police de la ville de Montréal (SPVM).

À la lumière de ce rapport, force est de constater que nous sommes bien loin de pouvoir parler de prévention des tueries de masse, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde. Comment prévenir qu'un individu entre dans une institution publique et fasse feu sans discernement? Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs mesures sont envisageables afin de limiter l'ampleur des massacres et améliorer la rapidité d'intervention des policiers. Ceci dit, malgré la mise en place de mécanismes de défense et de contrôle de menaces, des gestes aussi violents seront malheureusement toujours dans le domaine du possible.

Compte tenu de l'état des lieux effectué, nous constatons que la prévention de la violence dans le milieu de travail au Québec est plus préoccupante en termes de fréquence que les tueries de masse. Les sept tueries de masse canadiennes (depuis 1984) marquent de par leur gravité, mais sont peu sujettes à la prévention. La prévention de la violence dans les institutions publiques, pour sa part, donne matière suffisante à la réflexion. En effet, il est possible d'adresser une myriade de comportements violents dans et contre les organes d'État – écoles, hôpitaux, palais de justice, assemblés d'élus et autres. Plusieurs bonnes pratiques peuvent être adoptées par les institutions publiques afin d'adresser la problématique de la violence en leurs murs, notamment l'adoption d'une politique de prévention, l'analyse et le dépistage des risques, une meilleure gestion, la prévention situationnelle, la formation du personnel et la sensibilisation des usagers.

Ainsi, la prévention de la violence dans les institutions publiques raffermirait le tissu social et contribue au mieux vivre ensemble de la société. C'est donc sur ce levier que nous devons miser, puisqu'un réel impact est possible en ce sens. Par la même occasion, peut-être permettrons-nous d'empêcher des gestes violents plus graves. La recherche ne peut certes se prononcer sur le sujet, mais fort est à parier qu'il s'agit là d'une hypothèse intéressante.

- Ajdacic-Gross, V., Killias, M., Hepp, U., Gadola, E., Bopp, M., Lauber, C., Rössler, W. (2006). Changing Times: A Longitudinal Analysis of International Firearm Suicide Data. *American Journal of Public Health*, 96(10), 1752–1755. doi:10.2105/AJPH.2005.075812
- Alexander, C., & Fraser, J. (2004). Occupational violence in an Australian healthcare setting: implications for managers. *Journal of Healthcare Management / American College of Healthcare Executives*, 49(6), 377–390; discussion 391–392.
- Arluke, A., & Madfis, E. (2014). Animal Abuse as a Warning Sign of School Massacres: A Critique and Refinement. *Homicide Studies*, 18(1), 7–22. doi:10.1177/1088767913511459
- Assistance Publique Hôpitaux de Marseille. (2013). *30 mesures pour garantir la sécurité des personnels de l'AP-HM. Plan de prévention de la violence*. Extrait de http://fr.ap-hm.fr/sites/default/files/files/aphm_plan_de_prevention_de_la_violence_09092013.pdf
- ASSTSAS. (2014). *Démarche de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle*. Extrait de <http://www.apsam.com/sites/default/files/docs/publications/fs7.pdf>
- ASSTSAS. (2015, February 16). Formations-Oméga de base. Extrait de <http://www.asstsas.qc.ca/formations/calendrier/omega-de-base.html>
- Astor, R. A., Behre, W. J., Fravil, K. A., & Wallace, J. M. (1997). Perceptions of School Violence as a Problem and Reports of Violent Events: A National Survey of School Social Workers. *Social Work*, 42(1), 55–68. doi:10.1093/sw/42.1.55
- Aström, S., Karlsson, S., Sandvide, A., Bucht, G., Eisemann, M., Norberg, A., & Saveman, B.-I. (2004). Staff's experience of and the management of violent incidents in elderly care. *Scandinavian Journal of Caring Sciences*, 18(4), 410–416. doi:10.1111/j.1471-6712.2004.00301.x
- Avramidis, E., & Kalyva, E. (2007). The influence of teaching experience and professional development on Greek teachers' attitudes towards inclusion. *European Journal of Special Needs Education*, 22(4), 367–389. doi:10.1080/08856250701649989
- Baker, S. P. (2003). *Murdered Judges: in 20th Century America*. Pale Horse Publishingadel.

- Ballard, M. (1999). Bullying and School Violence: A Proposed Prevention Program. *NASSP Bulletin*, 83(607), 38–47. doi:10.1177/019263659908360707
- Barkan, S. E., & Bryjak, G. J. (2013). *Myths and Realities of Crime and Justice*. Jones & Bartlett Publishers.
- Barrett, J. H. (2009). *Protecting court: a practitioner's guide to court security*. Minneapolis, MN: Mill City Press.
- Beaumont, C., Leclerc, D., & Frenette, E. (2014). Portrait de la violence dans les écoles du Québec - Retombées sur la pratique et l'opinion publique. Chaire de recherche Sécurité et violence en milieu éducatif. Extrait de www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/08_mai_2014_SEVEQ_CQJDC.pdf
- Beaumont, C., Leclerc, D., Frenette, E., Proulx, M.-E., Université Laval., & Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif. (2014) *Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement au Québec: rapport du groupe de recherche SÉVEQ*. Extrait de <http://proxy.uqtr.ca/login.cgi?action=login&u=uqtr&db=autres&ezurl=http://www.uqtr.ca/biblio/notice/document/30769081D.pdf>
- Beaumont, C., Poulin, R., Cardin, C.-J., Deslandes, R., Garcia, N., Gaudreau, N., Boissonneault, J. (2014). *Revoir notre approche en prévention de la violence et de l'intimidation: des interventions soutenues par la recherche (Mémoire présenté au secrétariat du forum sur l'intimidation, Ministère de la famille)*. Québec, Canada: Université Laval. Extrait de https://www1.sites.fse.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/17.12.2014_Final_total_Memoire_MFA_intimidation_.pdf
- Beaver, H. (1999). *Chent violence against professional social workers: Frequency, worker characteristics, and impact on worker job satisfaction, burnout, and health*. University of Arkansas.
- Beaver, K. M., DeLisi, M., Vaughn, M. G., & Barnes, J. C. (2010). Monoamine oxidase A genotype is associated with gang membership and weapon use. *Comprehensive Psychiatry*, 51(2), 130–134. doi:10.1016/j.comppsy.2009.03.010
- Beaver, K. M., Wright, J. P., Boutwell, B. B., Barnes, J. C., DeLisi, M., & Vaughn, M. G. (2013). Exploring the association between the 2-repeat allele of the MAOA gene promoter polymorphism and psychopathic personality traits, arrests, incarceration, and lifetime antisocial behavior. *Personality and Individual Differences*, 54(2), 164–168. doi:10.1016/j.paid.2012.08.014

- Begeny, J. C., & Martens, B. K. (2006). Assessing pre-service teachers' training in empirically-validated behavioral instruction practices. *School Psychology Quarterly*, 21(3), 262–285. doi:10.1521/scpq.2006.21.3.262
- Bilgin, H., & Buzlu, S. (2006). A study of psychiatric nurses' beliefs and attitudes about work safety and assaults in Turkey. *Issues in Mental Health Nursing*, 27(1), 75–90. doi:10.1080/01612840500312894
- Bjeloper, J. P. (2013). Public mass shootings in the United States: selected implications for federal public health and safety policy. Congressional Research Service.
- Boeckler, N., Seeger, T., Sitzer, P., & Heitmeyer, W. (2012). *School Shootings: International Research, Case Studies, and Concepts for Prevention*. Springer Science & Business Media.
- Boucher, I. & MAMROT (2008). *La sécurité et l'aménagement: l'impact du 11 septembre 2001 document de veille*. Québec: Affaires municipales et régions Québec]. Extrait de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1763880>
- Bowen, F., & Desbiens, N. (2004). La prévention de la violence en milieu scolaire au Québec: réflexions sur la recherche et le développement de pratiques efficaces. *Éducation et francophonie, XXXII:1 Printemps 2004*, 86 pages.
- Bowers, T. G., Holmes, E. S., & Rhom, A. (2010). The Nature of Mass Murder and Autogenic Massacre. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 25(2), 59–66. doi:10.1007/s11896-009-9059-6
- Bromley, M. L. (2005). Campus-Related Murders: A Content Analysis Review of News Articles. Presented at the Annual Conference of the Southern Criminal Justice Association. Extrait de http://www.ibrarian.net/navon/paper/Campus_Related_Murders__A_Content_Analysis_Review.pdf?paperid=16204901
- Brown, K. N. (2011, April 21). *Is the Canadian legal profession at risk? An analysis of lawyer victimization across Canada*. (Thesis). Arts & Social Sciences: School of Criminology. Extrait de <http://summit.sfu.ca/item/11928>
- Brun, J.-F., & Plante, É. (2004). *Le harcèlement psychologique au travail au Québec*. Québec, Canada. Extrait de <http://www.cgsst.com/stock/fra/doc127-155.pdf>
- Brun, J.-P., Biron, C., St-Hilaire, F., Université Laval, & Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail. (2009). *Guide pour une démarche stratégique de prévention des problèmes de*

santé psychologique au travail. [Québec]: Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations, Université Laval.

- Bullis, M., Walker, H. M., & Sprague, J. R. (2001). A Promise Unfulfilled: Social Skills Training With At-Risk and Antisocial Children and Youth. *Exceptionality*, 9(1-2), 67–90. doi:10.1080/09362835.2001.9666992
- Byrd, A. L., & Manuck, S. B. (2014). MAOA, childhood maltreatment, and antisocial behavior: meta-analysis of a gene-environment interaction. *Biological Psychiatry*, 75(1), 9–17. doi:10.1016/j.biopsych.2013.05.004
- Byrne, B. (1998). Book reviews: Ross Epp, Juanita and Ailsa M. Watkinson (eds) (1996) *Systemic Violence - How Schools Hurt Children*. London and Washington, DC: Falmer Press. 203 pp. *International Social Work*, 41(1), 122–123. doi:10.1177/002087289804100111
- Calhoun, F. S. (2001). Violence Toward Judicial Officials. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 576(1), 54–68. doi:10.1177/000271620157600105
- CBC News. (2006). College shooter Gill obsessed with guns. Montréal. Extrait de <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/college-shooter-gill-obsessed-with-guns-1.589809>
- Çelik, S. ş., Çelik, Y., Ağırbaş, I., & Uğurluoğlu, ö. (2007). Verbal and physical abuse against nurses in Turkey. *International Nursing Review*, 54(4), 359–366. doi:10.1111/j.1466-7657.2007.00548.x
- CRPSPC (b2005). Criminalité et prévention de la criminalité. Extrait de http://www.crpssc.qc.ca/Texte_criminalite_CRPSPC_novembre2005.pdf
- Chaiken, J., Chaiken, M., & Rhodes, W. (1994). Understanding and Preventing Violence, Volume 4: Consequences and Control. Extrait de http://www.nap.edu/openbook.php?record_id=4422&page=217
- Coleman, L. (2004). *The Copycat Effect: How the Media and Popular Culture Trigger the Mayhem in Tomorrow's Headlines*. Simon and Schuster.
- Conner, K. R., & Zhong, Y. (2003). State firearm laws and rates of suicide in men and women. *American Journal of Preventive Medicine*, 25(4), 320–324.

- CCA (2008). Le taxage au Canada: L'effet de l'intimidation sur l'apprentissage. Carnet du savoir. Extrait de http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/2008/36-03_20_08-F_cs.pdf
- Crabbe, J., Alexander, D. A., Klein, S., Walker, S., & Sinclair, J. (2002). Dealing with violent and aggressive patients: at what cost to nurses? *Irish Journal of Psychological Medicine*, 19(4), 121–124.
- Culley, M. R., Conkling, M., Emshoff, J., Blakely, C., & Gorman, D. (2006). Environmental and Contextual Influences on School Violence and its Prevention. *Journal of Primary Prevention*, 27(3), 217–227. doi:10.1007/s10935-006-0033-0
- Daveluy, C., & ISQ (2001). *Enquête sociale et de santé 1998*. [Québec]: Institut de la statistique du Québec.
- Di Martino, V., & Mursi, M. (2001). *Guidance for the prevention of stress and violence at the workplace*. Kuala Lumpur: Ministry of Human Resources Malaysia - International Labor Organisation.
- Drida, M., & Association Mots pour Maux. (1999). Du harcèlement ou la violence discrète des relations de travail. Présenté au Ile Colloque International de Psychopathologie et de Psychodynamique du travail., Paris.
- Durban, J.-F. (2005). *La violence institutionnelle*. Paris: Harmattan.
- Dutton, D. G., White, K. R., & Fogarty, D. (2013). Paranoid thinking in mass shooters. *Aggression and Violent Behavior*, 18(5), 548–553. doi:10.1016/j.avb.2013.07.012
- Duwe, G. (2000). Body-Count Journalism The Presentation of Mass Murder in the News Media. *Homicide Studies*, 4(4), 364–399. doi:10.1177/1088767900004004004
- Duwe, G. (2005). A Circle of Distortion: The Social Construction of Mass Murder in the United States. *Western Criminology Review*, 6(1), 59–78.
- Edward, K., Ousey, K., Warelou, P., & Lui, S. (2014). Nursing and aggression in the workplace: a systematic review. *British Journal of Nursing (Mark Allen Publishing)*, 23(12), 653–654, 656–659. doi:10.12968/bjon.2014.23.12.653
- Elliott, P. P. (1997). Violence in health care. What nurse managers need to know. *Nursing Management*, 28(12), 38–41; quiz 42.

- ENAP. (2012e). L'état québécois en perspective: Les institutions objets de décentralisation politique. Extrait de <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/docs/ste/organisation/a-territorial.pdf>
- ENAP. (2013). L'État québécois en perspective: Lexique. Extrait de <http://netedit.enap.ca/etatquebecois/fr/index.aspx?sortcode=1.3#l>
- Engel, F., & Marsh, S. (1986). Helping the Employee Victim of Violence in Hospitals. *Psychiatric Services, 37*(2), 159–162.
- Équipe VISAGE. (2011). *Résultats – Sondage dans le milieu des affaires municipales*. Institut universitaire en santé mentale de Montréal. Extrait de <http://www.equipevisage.ca/outils/resultats-sondage-dans-le-milieu-des-affaires-municipales/>
- Équipe VISAGE. (2015). La violence au travail: êtes-vous sensibilisé? Extrait de <http://www.violenceautravail.ca/>
- Équipe VISAGE. (s.d.). *Prévenir et évaluer: deux actions clés*. Extrait de <http://www.equipevisage.ca/wp-content/uploads/2012/10/FicheResume-Prevenir-FR.pdf>
- Erickson, L., & Williams-Evans, S. A. (2000). Attitudes of emergency nurses regarding patient assaults. *Journal of Emergency Nursing: JEN: Official Publication of the Emergency Department Nurses Association, 26*(3), 210–215.
- Estryn-Behar, M., van der Heijden, B., Camerino, D., Fry, C., Le Nezet, O., Conway, P. M., the NEXT Study group. (2008). Violence risks in nursing-results from the European "NEXT" Study. *Occupational Medicine, 58*(2), 107–114. doi:10.1093/occmed/kqm142
- Etter, G. W., & Swymeler, W. G. (2010). Research Note: Courthouse Shootings 1907-2007. *Homicide Studies, 14*(1), 90–100. doi:10.1177/1088767909353017
- European Union., European Commission., & Directorate-General for Justice, F. and S. (2008). *Violence à l'école*. Luxembourg: EUR-OP.
- Farmer, E. M. Z., Angold, A., Burns, B. J., & Erkanli, A. (1999). Impaired but Undiagnosed. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry, 38*(2), 129–137. doi:10.1097/00004583-199902000-00011

- FBI. (2010). *Campus attacks - Targeted Violence Affecting Institutions of Higher Education* (p. 40). United States Secret Service, United States Department of Education, Federal Bureau of Investigation. Extrait de <http://www2.ed.gov/admins/lead/safety/campus-attacks.pdf>
- Fédération autonome de l'enseignement. (2010). La violence à l'école : la majorité des enseignantes et enseignants en est victime. Léger Marketing. Extrait de http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/comm_FAE_20100512_violence_ecole_victimes_enseignants_FA_E_denonce_inaction_gouvernement.pdf
- Fédération hospitalière de France. (2005). Première campagne nationale contre les incivilités à l'hôpital. Extrait de <http://www.fhf.fr/Actualites/Actualites/A-la-Une/PREMIERE-CAMPAGNE-NATIONALE-CONTRE-LES-INCIVILITES-A-L-HOPITAL>
- Felson, M., Clarke, R. V. G., Great Britain, Home Office, & Policing and Reducing Crime Unit. (1998). *Opportunity makes the thief: practical theory for crime prevention*. London: Home Office, Policing and Reducing Crime Unit, Research, Development and Statistics Directorate.
- Ferguson, C. J., Coulson, M., & Barnett, J. (2011). Psychological Profiles of School Shooters: Positive Directions and One Big Wrong Turn. *Journal of Police Crisis Negotiations*, 11(2), 141–158. doi:10.1080/15332586.2011.581523
- Ferguson, C. J., Miguel, C. S., Kilburn, J. C., & Sanchez, P. (2007). The Effectiveness of School-Based Anti-Bullying Programs: A Meta-Analytic Review. *Criminal Justice Review*, 32(4), 401–414. doi:10.1177/0734016807311712
- Fernandes, C. M., Bouthillette, F., Raboud, J. M., Bullock, L., Moore, C. F., Christenson, J. M., Way, M. (1999). Violence in the emergency department: a survey of health care workers. *Canadian Medical Association Journal*. Extrait de <http://www.cmaj.ca/content/161/10/1245.short>
- Fisher, B. S., Cullen, F. T., & Turner, M. G. (2000). *The Sexual Victimization of College Women*. États-Unis: National Institute of Justice. Extrait de <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/182369.pdf>
- Fox, J. A., & Burstein, H. (2010). *Violence and Security on Campus: From Preschool through College* (1 édition). Santa Barbara, Calif: Praeger.
- Fox, J. A., & DeLateur, M. J. (2014). Mass Shootings in America: Moving Beyond Newtown. *Homicide Studies*, 18(1), 125–145. doi:10.1177/1088767913510297

- Fox, J. A., & Levin, J. (2003). Mass Murder: An Analysis of Extreme Violence. *Journal of Applied Psychoanalytic Studies*, 5(1), 47–64. doi:10.1023/A:1021051002020
- Fox, J. A., & Savage, J. (2009). Mass Murder Goes to College An Examination of Changes on College Campuses Following Virginia Tech. *American Behavioral Scientist*, 52(10), 1465–1485. doi:10.1177/0002764209332558
- Gerberich, S. G. (2004). An epidemiological study of the magnitude and consequences of work related violence: the Minnesota Nurses' Study. *Occupational and Environmental Medicine*, 61(6), 495–503. doi:10.1136/oem.2003.007294
- Gilinsky, Y. (2011). Concept of criminality in contemporary criminology. *Papers of St. Petersburg's Juridical Institute of the General Prosecutor's Office of the Russian Federation.*, (3), 74–79.
- Girard, S. A., Laliberté, D., Dompierre, J., RRSSQ, & Direction de la santé publique. (2003). *Prévention de la violence au travail en lieu scolaire: outil de sensibilisation*. Québec: Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de santé publique: Université Laval: Centrale des syndicats du Québec: Fédération des commissions scolaires du Québec. Extrait de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1559975>
- Gottfredson, D., Wilson, D., & Sroban, S. (2002). School-based crime prevention. Dans *Evidence-based crime prevention*. (Routledge, pp. 56–164). London.
- Greacen, J. M., & Klein, R. J. (2001). Statewide Planning for Court Security. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 576(1), 109–117. doi:10.1177/000271620157600110
- Greenberg, S. F. (2007). Active shooters on college campuses: conflicting advice, roles of the individual and first responder, and the need to maintain perspective. *Disaster Medicine and Public Health Preparedness*, 1(1 Suppl), S57–61. doi:10.1097/DMP.0b013e318149f492
- Guay, S., & Marchand, A. (2011). Actes de violence grave: prise en charge des travailleurs (Deuxième partie). *Objectif Prévention*, 34(3). Extrait de <http://www.asstsas.qc.ca/documents/Publications/Repertoire%20de%20nos%20publications/OP/op343029.pdf>
- Guedj, H., & Beaumont, B. (2014). Éducation nationale: des métiers exposés aux menaces et aux insultes. *Insee Première*, (1506 - Juillet 2014). Extrait de http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1506

- Halbig, W. W. (2000). Breaking the Code of Silence. *American School Board Journal*, 187(3), 34–36.
- Hassid, O. (2012). *Tueurs de masse : Colombine, Oslo, Toulouse... Un nouveau type de tueur est né*. Paris: Eyrolles.
- Hawkins, J. D. (Ed.). (1996). *Delinquency and crime: current theories*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Hesketh, K. L., Duncan, S. M., Estabrooks, C. A., Reimer, M. A., Giovannetti, P., Hyndman, K., & Acorn, S. (2003). Workplace violence in Alberta and British Columbia hospitals. *Health Policy*, 63(3), 311–321. doi:10.1016/S0168-8510(02)00142-2
- Hirigoyen, M.-F. (2001). *Malaise dans le travail: harcèlement moral: démêler le vrai du faux*. Paris: Syros.
- Hodge Jr., J. G., & Nelson, K. (2014). Active Shooters in Health Care Settings: Prevention and Response Through Law and Policy. *Journal of Law, Medicine and Ethics*, 42(2). Extrait de http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2490584
- Holmes, R. M., & Holmes, S. T. (1992). Understanding Mass Murder: A Starting Point. *Federal Probation*, 56, 53.
- Holmes, R. M., & Holmes, S. T. (2010). *Fatal violence case studies and analysis of emerging forms*. Boca Raton: CRC Press. Extrait de <http://www.crcnetbase.com/isbn/9781439826881>
- ICI.Radio-Canada.ca, Z. N.-. (2008). Voici la Loi Anastasia | ICI. Extrait de <http://ici.radio-canada.ca/?Theme=societe&Year=2008&Month=09&Day=02&FileName=002-loi-anastasia-armes.shtml&controller=CommonNewsDocument&action=NewsDocument>
- ICI.Radio-Canada.ca, Z. R.-. (2009). Robert Godbout jugé coupable | ICI. Extrait de <http://www.radio-canada.ca/regions/estrie/2009/12/10/001-robert-godbout-coupable.shtml>
- ISQ. (2012). *Le bilan démographique du Québec*. Québec: Institut de la statistique du Québec.
- IRRSST. (s.d.). Facteurs de risque. Extrait de <http://www.irsst.qc.ca/prevention-violence/definitions.html#risques>

- IRSST, & RIPOST. (s.d.). Étape 2: Identifier les facteurs de risque. Extrait de <http://www.irsst.qc.ca/prevention-violence/etape-2-identifier-les-facteurs-de-risque.html>
- IRSST, & RIPOST. (s.d.). La démarche. Extrait de <http://www.irsst.qc.ca/prevention-violence/la-demarche.html>
- Ito, H., Eisen, S. V., Sederer, L. I., Yamada, O., & Tachimori, H. (2001). Factors affecting psychiatric nurses' intention to leave their current job. *Psychiatric Services (Washington, D.C.)*, 52(2), 232–234.
- Jayarathne, S., Vinokur-Kaplan, D., Nagda, B., & Ches, W. (1996). A national study on violence and harassment of social workers by client. *Journal of Applied Social Science*, 20, 1–14.
- Jeffrey A. Daniels, M. C. B. (2010). A Qualitative Analysis of Thwarted Acts Of School Violence.
- Jeffrey, D. (2011). Violence à l'école: Climat scolaire et agression envers les enseignants - L'intervention physique à l'école et ses dérives judiciaires. *Bulletin du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante*, 18(1). Extrait de <file:///C:/Users/rmartel-perron/Downloads/v18n1.pdf>
- Jeffrey, D., & Sun, F. (2006). Enseignants dans la violence. Québec: Les Presses de l'Université Laval. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 10(1), 83. doi:10.7202/1016859ar
- Kaplan, C. V. (2006). *Violencias en plural: sociología de las violencias en la escuela*. Madrid: Miño y Dávila.
- Kelen, G. D., Catlett, C. L., Kubit, J. G., & Hsieh, Y.-H. (2012). Hospital-Based Shootings in the United States: 2000 to 2011. *Annals of Emergency Medicine*, 60(6), 790–798.e1. doi:10.1016/j.annemergmed.2012.08.012
- Kimmel, M. S., & Mahler, M. (2003). Adolescent Masculinity, Homophobia, and Violence Random School Shootings, 1982-2001. *American Behavioral Scientist*, 46(10), 1439–1458. doi:10.1177/0002764203046010010
- Kitaneh, M., & Hamdan, M. (2012). Workplace violence against physicians and nurses in Palestinian public hospitals: a cross-sectional study. *BMC Health Services Research*, 12(1), 469. doi:10.1186/1472-6963-12-469

- Knoll, J. L. (2010). The "Pseudocommando" Mass Murderer: Part I, The Psychology of Revenge and Obliteration. *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 38(1), 87–94.
- Knoll, J. L. (2012). Mass Murder: Causes, Classification, and Prevention. *Psychiatric Clinics of North America*, 35(4), 757–780. doi:10.1016/j.psc.2012.08.001
- Langman, P. (2010). *Why Kids Kill: Inside the Minds of School Shooters* (Palgrave Macmillan). New York. Extrait de https://books.google.ca/books?id=UUTtO5P6DncC&printsec=frontcover&dq=Why+Kids+Kill:+Inside+the+Minds+of+School+Shooter+ISBN&hl=en&sa=X&ei=zNe_VN36loyuggS-plLoAw&ved=0CCcQ6AEwAA#v=onepage&q=Why%20Kids%20Kill%3A%20Inside%20the%20Minds%20of%20School%20Shooter%20ISBN&f=false
- La Presse. (2010). Coup de volant et coup de feu au palais de justice de Montréal. *La Presse*. Extrait de <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201005/03/01-4276634-coup-de-volant-et-coup-de-feu-au-palais-de-justice-de-montreal.php>
- La Presse. (2012). Verchères: le D.G. de la Ville poignardé, un autre homme retrouvé mort. *La Presse*. Extrait de <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/201201/13/01-4485671-vercheres-le-dg-de-la-ville-poignarde-un-autre-homme-retrouve-mort.php>
- La Presse. (2013). 272 armes saisies dans les écoles au Québec l’an dernier. *La Presse*. Extrait de <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201306/10/01-4659878-272-armes-saisies-dans-les-ecoles-au-quebec-lan-dernier.php>
- La Presse. (2014). Un tueur, une photo... *La Presse*. Extrait de <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201406/06/01-4773342-un-tueur-une-photo.php>
- Larose, D. (1997). Région des Laurentides: Les agressions dans les urgences générales et psychiatriques. *Santé mentale au Québec*, 22(2), 296. doi:10.7202/032427ar
- Lassiter, W. L., & Perry, D. C. (2008). *Preventing Violence and Crime in America's Schools: From Put-Downs to Lock-Downs*. Praeger.
- Legendre, P. (1989). *Le Crime du caporal Lortie: Traité sur le père*. Fayard.

- Lemelin, L., Bonin, J.-P., & Duquette, A. (2009). Workplace Violence Reported by Canadian Nurses. *CJNR (Canadian Journal of Nursing Research)*, 41(3), 152–167.
- Lester, D. (2004). *Mass Murder: The Scourge of the 21st Century*. Nova Publishers.
- Levin, J., & Fox, J. A. (1985). *Mass murder: America's growing menace*. New York: Plenum Press.
- Levin, J., & Madfis, E. (2009). Mass Murder at School and Cumulative Strain A Sequential Model. *American Behavioral Scientist*, 52(9), 1227–1245. doi:10.1177/0002764209332543
- Lipsey, M. W., & Derzon, J. H. (1998). Predictors of Violent or Serious Delinquency in Adolescence and Early Adulthood: A Synthesis of Longitudinal Research. Extrait de <https://www.ncjrs.gov/App/publications/abstract.aspx?ID=171240>
- Loeber, R., & Farrington, D. P. (2000). Young children who commit crime: Epidemiology, developmental origins, risk factors, early interventions, and policy implications. *Development and Psychopathology*, 12(04), 737–762.
- Loeber, R., & Stouthamer-Loeber, M. (1986). Family Factors as Correlates and Predictors of Juvenile Conduct Problems and Delinquency. *Crime and Justice*, 7, 29. doi:10.1086/449112
- Loeber, R., & Stouthamer-Loeber, M. (1998). Development of juvenile aggression and violence. Some common misconceptions and controversies. *The American Psychologist*, 53(2), 242–259.
- Madfis, E. (2012). Averting the unlikely: fearing, assessing, and preventing threats of rampage violence in American public schools. *Northeastern University, Department of Sociology and Anthropology*. Extrait de http://iris.lib.neu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1016&context=soc_diss
- Madriaza, P. (s.d.). *De la asimetría a la simetría: la violencia escolar en el Chile actual*.
- Madriaza, P., & Varela, J. (2009). *Sistematización de Buenas Prácticas y Lecciones Aprendidas en Prevención de la Violencia Escolar*.
- Ma, X., Stewin, L. L., & Mah, D. L. (2001). Bullying in school: nature, effects and remedies. *Research Papers in Education*, 16(3), 247–270. doi:10.1080/02671520126826

- Mayors Against Illegal Guns. (2013). *Analysis of recent mass shootings*. Extrait de <http://everytown.org/article/analysis-of-mass-shootings/>
- McCall, B. P., & Horwitz, I. B. (2004). Workplace violence in Oregon: an analysis using workers' compensation claims from 1990-1997. *Journal of Occupational and Environmental Medicine / American College of Occupational and Environmental Medicine*, 46(4), 357–366.
- McKnight, Z. (2014, March 28). Courthouse shootings are extremely rare here; beyond Friday's events in Brampton, only six others have made the news since 1938. *The Toronto Star*. Extrait de http://www.thestar.com/news/gta/2014/03/28/canadas_short_history_of_courthouse_shooting.html
- McNally, R. J. (s.d.). Why psychiatrists can't predict mass murderers. Extrait de http://www.salon.com/2011/01/12/jared_loughner_mass_murderers_diagnose/
- McPhaul, K., & Lipscomb, J. (2004). Workplace Violence in Health Care: Recognized but not Regulated. *Online Journal of Issues in Nursing*, 9(3). Extrait de <http://www.nursingworld.org/MainMenuCategories/ANAMarketplace/ANAPeriodicals/OJIN/TableofContents/Volume92004/No3Sept04/ViolenceinHealthcare.html>
- Meloy, Hempel, Gray, Mohandie, Shiva, & Richards. (2004). A Comparative Analysis of North American Adolescent and Adult Mass Murderers. *Behavioral Sciences and the Law*, 22, 291–309.
- Meloy, J. R., Hempel, A. G., Mohandie, K., Shiva, A. A., & Gray, B. T. (2001). Offender and Offense Characteristics of a Nonrandom Sample of Adolescent Mass Murderers. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 40(6), 719–728. doi:10.1097/00004583-200106000-00018
- Ministerio del Interior. Chile. División de Seguridad Pública. (2009). *Tercera encuesta nacional de violencia en el ámbito escolar*. Extrait de http://www.seguridadciudadana.gob.cl/filesapp/presentacion_violencia_escolar_2009_web.pdf
- Morris, E. W. (2010). "Snitches End Up in Ditches" and Other Cautionary Tales. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 26(3), 254–272. doi:10.1177/1043986210368640

- National Post. (2014b). Justin Bourque's parents sought help for troubled son but police "couldn't do anything". Extrait de <http://news.nationalpost.com/2014/06/08/justin-bourques-parents-sought-help-for-troubled-son-but-police-couldnt-do-anything/>
- National Post. (2014c). Justin Bourque was "ranting and raging against all authority" days before Moncton shooting, father says. Extrait de <http://news.nationalpost.com/2014/07/04/justin-bourque-was-ranting-and-raging-against-all-authority-days-before-moncton-shooting-father-says/>
- National School Shield Task Force, & Hutchinson, A. (2013). *Report of the National School Shield Task Force*. National Rifle Association. Extrait de http://www.nrschoolshield.com/NSS_Final_FULL.pdf
- Norko, M. A., & Baranoski, M. V. (2008). The Prediction of Violence; Detection of Dangerousness. *Brief Treatment and Crisis Intervention, 8*(1), 73–91. doi:10.1093/brief-treatment/mhm025
- Occupational Health. (2006). Civil servants face high levels of bullying and dissatisfaction. Extrait de <http://www.personneltoday.com/hr/civil-servants-face-high-levels-of-bullying-and-dissatisfaction/>
- Olweus, D. (1993). *Bullying at school: What we know and what we can do*. Malden, MA: Blackwell Publishing, 140 pp., *Psychology in the Schools, 40*(6), 699–700. doi:10.1002/pits.10114
- Olweus, D. (1994). Bullying at School: Basic Facts and Effects of a School Based Intervention Program. *Journal of Child Psychology and Psychiatry, 35*(7), 1171–1190. doi:10.1111/j.1469-7610.1994.tb01229.x
- OMS. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la sante*. Genève: Organisation mondiale de la sante.
- OMS. (2009). *Guns, knives and pesticides: reducing access to lethal means (Violence prevention - The Evidence)*. Extrait de http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/lethal.pdf
- Ontario, & Ministère de l'éducation. (2011). *Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire*. Toronto: Ministère de l'éducation].
- ONVS. (2012). Bilan 2012 de l'observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS). Extrait de http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_2012_ONVS-2.pdf

- OIT (2003). *Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et mesures visant à combattre ce phénomène* (No. MEVSW/2003/11). Genève. Extrait de http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/normativeinstrument/wcms_112577.pdf
- Paquin, M. (2004). Violence en milieu scolaire: une problématique qui concerne l'école, la famille et la communauté, Voir la société. *Éducation et francophonie*, XXXII:1 Printemps 2004, 16 pages.
- Parent, D., Robitaille, M.-J., Pouliot, G., & ASSTSAS. (2002). *Violence du client en CLSC et services de première ligne: diagnostic et plan d'action*. [Montréal]: ASSTSAS.
- Peek-Asa, C., Allareddy, V., Valiante, D., Blando, J., OHagan, E., Bresnitz, E., ... Curry, J. (s.d.). *Workplace Violence and Prevention in New Jersey Hospital Emergency Departments*. New Jersey: Occupational Safety and Health Administration. Extrait de http://www.nj.gov/health/surv/documents/njhospsec_rpt.pdf
- Pejic, A. R. (2005). Verbal abuse: a problem for pediatric nurses. *Pediatric Nursing*, 31(4), 271–279.
- Phillips, R. T. M. (2012). Predicting the Risk of Future Dangerousness. *Virtual Mentor*, 14(6), 472. doi:10.1001/virtualmentor.2012.14.6.hlwa1-1206
- Pica, L. A., & ISQ (2013). *L'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011. leur santé mentale et leur adaptation sociale Tome 2, Tome 2*. Québec, Qué.: Institut de la statistique du Québec. Extrait de <http://site.ebrary.com/id/10726471>
- Pinheiro, P. S. de M. S., & UN. Independent Expert for the United Nations Study on Violence against Children. (2006). *World report on violence against children*. Geneva: UN.
- Preti, P. (2008). School Shooting as a Culturally Enforced Way of Expressing Suicidal Hostile Intentions. *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, pp. 544–550.
- Québec (Province), Comité interministériel sur la prévention du harcèlement psychologique et le soutien aux victimes, Samuel, L., Québec (Province), & Ministère du travail. (2003). *Une stratégie de prévention du harcèlement psychologique au travail et de soutien aux victimes: présenté au ministre d'état aux ressources humaines et au travail et ministre du travail, Monsieur Jean Rochon*. [Québec]: Travail Québec.
- Ringstad, R. (2005). Conflict in the workplace: social workers as victims and perpetrators. *Social Work*, 50(4), 305–313.

- Robers, S., Kemp, J., Rathbun, A., & Morgan, R. E. (2014). *Indicators of School Crime and Safety: 2013* (No. NCES 2014-042/NCJ 243299). Washington D.C.: National Center for Education Statistics, U.S. Department of Education, and Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice. Extrait de <http://nces.ed.gov/pubs2014/2014042.pdf>
- Rocque, M. (2012). Exploring school rampage shootings: Research, theory, and policy. *The Social Science Journal*, 49(3), 304–313. doi:10.1016/j.soscij.2011.11.001
- Sarrazin, C. (27 janvier 2015). Rencontre avec Claude Sarrazin, président et chef de la direction, Sirco.
- Sarrazin, C. (17 février 2015). Rencontre avec Claude Sarrazin, président et chef de la direction, Sirco.
- Savaya, R., Gardner, F., & Stange, D. (2011). Stressful Encounters with Social Work Clients: A Descriptive Account Based on Critical Incidents. *Social Work*, 56(1), 63–71. doi:10.1093/sw/56.1.63
- Schulte, J. M. (1998). Violence and Threats of Violence Experienced by Public Health Field-Workers. *JAMA*, 280(5), 439. doi:10.1001/jama.280.5.439
- Sharif Saleh, A., Ibrahim Saif, N., & Sufian Sartawi, K. (2015). CPTED and Workplace Violence in Jordanian Public Hospitals. *Asian Social Science*, 11(4). doi:10.5539/ass.v11n4p336
- Stancato, F. A. (2003). The Columbine Tragedy: Adolescent Identity and Future Recommendations. *The Clearing House: A Journal of Educational Strategies, Issues and Ideas*, 77(1), 19–22. doi:10.1080/00098650309601223
- Stathopoulou, H. G. (2007). *Violence and aggression towards health care professionals* (p. 7). Grèce: International Journal of Nursing Research and Review. Extrait de http://www.hsj.gr/volume1/issue2/issue02_rev03.pdf
- Strasburger, V. C., & Donnerstein, E. (1999). Children, Adolescents, and the Media: Issues and Solutions. *Pediatrics*, 103(1), 129–139.
- Syvertsen, A. K., Flanagan, C. A., & Stout, M. D. (2009). Code of Silence: Students' Perceptions of School Climate and Willingness to Intervene in a Peer's Dangerous Plan. *Journal of Educational Psychology*, 101(1), 219. doi:10.1037/a0013246

The Jed Foundation. (s.d.). *Balancing Safety and Support on Campus: A Guide for Campus Teams*.
Extrait de http://www.jedfoundation.org/campus_teams_guide.pdf

The Manitoba Teachers' Society. (2015). *Workplace Safety & Health*. Extrait de
<http://www.mbteach.org/health-benefits/workplacesafety.html>

Thompson, S., & Kyle, K. (2005). Understanding Mass School Shootings: Links between Personhood and Power in the Competitive School Environment. *Journal of Primary Prevention*, 26(5), 419–438. doi:10.1007/s10935-005-0006-8

Thornton, M. (2008). Corrosive Leadership (or Bullying by Another Name): A Corollary of the Corporatised Academy? *Australian Journal of Labour Law*, 17, 161–184.

Tomkiewicz, S. (1995). *Violence en institutions 2. Outils de prévention*.

Tomkiewicz, S. (2001). *L'adolescence volée*. Paris: Hachette.

Trump, K. S. (2011). *Proactive School Security and Emergency Preparedness Planning*. Thousand Oaks, Calif: Corwin.

US Department of Labor. (2004). *Guidelines for Preventing Workplace Violence for Health Care & Social Service Workers* (p. 47). États-Unis: Occupational Safety and Health Administration.
Extrait de <https://www.osha.gov/Publications/osh3148.pdf>

Van Hasselt, V. B., & Hersen, M. (Eds.). (2000). *Aggression and violence: an introductory text*. Boston: Allyn and Bacon.

Verlinden, S., Hersen, M., & Thomas, J. (2000). Risk factors in school shootings. *Clinical Psychology Review*, 20(1), 3–56. doi:10.1016/S0272-7358(99)00055-0

Vézina, M., & IRSST (Québec). (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTSST) sommaire*. Montréal, Qué.: IRSST. Extrait de <http://site.ebrary.com/id/10506777>

Vickers, M. H. (2010). Introduction—Bullying, Mobbing, and Violence in Public Service Workplaces: The Shifting Sands of “Acceptable” Violence. *Administrative Theory & Praxis*, 32(1), 7–24. doi:10.2753/ATP1084-1806320101

Walkup, J. T., & Rubin, D. H. (2013). Social Withdrawal and Violence — Newtown, Connecticut. *New England Journal of Medicine*, 368(5), 399–401. doi:10.1056/NEJMp1215605

Weiner, N. A., & Hardenbergh, D. (2001). Understanding and Controlling Violence Against the Judiciary and Judicial Officials. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 576(1), 23–37. doi:10.1177/000271620157600103

Whittington, R., & Wykes, T. (1996). An evaluation of staff training in psychological techniques for the management of patient aggression. *Journal of Clinical Nursing*, 5(4), 257–261.

Williams, J. H., Stiffman, A. R., & O’Neal, J. L. (1998). Violence among urban African American youths: An analysis of environmental and behavioral risk factors. *Social Work Research*, 22(1), 3–13. doi:10.1093/swr/22.1.3

Wilson, C. M., Douglas, K. S., & Lyon, D. R. (2011). Violence Against Teachers: Prevalence and Consequences. *Journal of Interpersonal Violence*, 26(12), 2353–2371. doi:10.1177/0886260510383027

Wiskow, C. (2003). *Guidelines on Workplace Violence in the Health Sector*. Geneva, Switzerland: ILO & WHO. Extrait de http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/interpersonal/en/WV_ComparisonGuidelines.pdf

Zabrodzka, K., & Kveton, P. (2013). Prevalence and Forms of Workplace Bullying Among University Employees. *Employee Responsibilities and Rights Journal*, 25(2), 89–108. doi:10.1007/s10672-012-9210-x

Zun, L. S., Chepenik, L. G., & Mallory, M. N. S. (2013). *Behavioral emergencies for the emergency physician*. Cambridge, UK; New York: Cambridge University Press. Extrait de <http://dx.doi.org/10.1017/CBO9781139088077>

Annexe 1 – Liste de figures

- Figure 1. Organigramme de l'État québécois
- Figure 5. Population scolaire et étudiante (2011-2012)
- Figure 6. Types de violence
- Figure 7. Typologie de la violence
- Figure 5. Modèle écologique servant à comprendre la violence
- Figure 6. Portrait d'une institution à risque élevé
- Figure 7. Pourcentage d'élèves du primaire et du secondaire ayant subi différentes formes d'agressions de la part des pairs (%)
- Figure 8. Facteurs ayant motivé ou déclenché une agression directe sur des campus
- Figure 9. Agressions subies par le personnel scolaire au primaire et secondaire, selon la fréquence d'occurrence.
- Figure 10. Agressions physiques sur des infirmiers par sexe, selon plusieurs études
- Figure 11. Âge des auteurs de fusillades reliées au milieu hospitalier aux États-Unis, 2000-2011
- Figure 12. Victimes de fusillades reliées au milieu hospitalier aux États-Unis, 2000-2011
- Figure 13. Taux d'intimidation par les gestionnaires dans les ministères britanniques, 2005
- Figure 14. La tuerie de masse dans le spectre du multicide
- Figure 15. Résumé des critères de définition d'une tuerie de masse
- Figure 16. Caractéristiques des tueurs de masse selon Holmes & Holmes (1992)
- Figure 17. Tueries de masse ayant eu lieu aux États-Unis entre 1900 et 1999, selon le Times (Duwe, 2004)
- Figure 18. Évolution du nombre de tueries de masse dans le monde, 1984-2011
- Figure 19. Prépondérance des tueries de masse dans le monde 1984-2012
- Figure 20. Historique des tueries de masse au Canada, 1983-2014
- Figure 21. Tuerie de masse ayant eu lieu au Canada entre 1984 et 2014
- Figure 22. Tuerie de masse dans le milieu scolaire à travers le monde, 1925-2011
- Figure 23. Âge des tueurs de masse canadiens depuis 1984
- Figure 24. Profil psychologique des tueurs de masse
- Figure 25. Justin Bourque, à gauche, posant avec ses armes
- Figure 26. Maladies mentales ou trouble de personnalité observés chez certains tueurs de masse canadiens entre 1984 et 2014).
- Figure 27. Les 5 étapes du modèle séquentiel de tension commutative selon Levin et Madfis (2009)
- Figure 28. Le phénomène des tueries de masse, tel qu'expliqué par la théorie de «Routine activity» de Folsen (1994)
- Figure 29. Photos tirées du blogue de Kimveer Gill
- Figure 30. Images de Cho Seung-hui envoyées à NBC News
- Figure 31. Les trois niveaux de prévention de la violence dans le milieu de travail
- Figure 32. Démarche de prise en charge par les milieux en cinq étapes

- Figure 33. Éléments de la situation de travail
- Figure 34. Mise en situation vécue par un intervenant de centre jeunesse, outil Web interactif de sensibilisation aux réalités de la violence en milieu de travail
- Figure 35. Contraintes psychosociales du travail qui représentent des facteurs de risque
- Figure 36. Solution possibles aux problématiques institutionnelles favorisant la violence sur le milieu de travail
- Figure 37. Vue de côté de l'aménagement (changements de niveaux) du palais de justice de Seattle
- Figure 38. Vue aérienne de l'aménagement du palais de justice de Seattle
- Figure 39. Conditions d'efficacité de la formation continue
- Figure 40. Campagne de sensibilisation de l'ADMQ «Zéro violence»
- Figure 41. Campagne contre les incivilités dans les hôpitaux de France
- Figure 42. Campagne «Stop violence : les professionnels de l'AP-HM prennent soin de vous, prenez soin d'eux»
- Figure 43. Campagne «Violence is not OK» du Manitoba's Teachers Society
- Figure 44. Approche intégrée de prévention des tueries de masse
- Figure 45. Capture d'écran du portail sécurité de l'université McGill
- Figure 46. Photo de Justin Bourque véhiculée par les médias (National Post, 2014)
- Figure 47. Exemples de réponses politiques et pénales aux tueries de masse
- Figure 48. Spectre d'interventions possibles de l'équipe campus
- Figure 49. Extrait du guide d'urgence de l'université McGill (Hostile Intruder)

Annexe 2 – Grille d'identification des facteurs de risque et de protection

DIRECTIVES : Inscrire les facteurs de risque présents dans votre entreprise. Des exemples sont proposés pour vous inspirer. Vous pouvez les reprendre ou non selon qu'ils s'appliquent à votre entreprise. Utilisez l'annexe de ce document pour mieux connaître ces catégories.

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE			
CHARGE DE TRAVAIL (DEMANDE PSYCHOLOGIQUE)	AUTONOMIE DÉCISIONNELLE	SOUTIEN SOCIAL	RECONNAISSANCE AU TRAVAIL
<input type="checkbox"/> Manque de temps pour réaliser les tâches <input type="checkbox"/> Répartition inégale du travail entre les employés <input type="checkbox"/> Travail souvent interrompu <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Manque de consultation des employés <input type="checkbox"/> Utilisation inadéquate des compétences <input type="checkbox"/> Procédures limitant l'initiative des employés <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Difficultés de collaboration entre les employés <input type="checkbox"/> Climat de compétition <input type="checkbox"/> Manque de disponibilité des supérieurs <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Moyens de reconnaissance du travail des employés limités (ex. activités, symbole pour souligner l'ancienneté, etc.) <input type="checkbox"/> Perspectives de promotions limitées <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Notes	Notes	Notes	Notes

DIRECTIVES : 1) Reprendre les facteurs de risque identifiés à la page précédente.
 2) Évaluer selon leur priorité les facteurs de risque en cochant dans la colonne de droite (voir la légende ici-bas).

Priorisation des facteurs de risque et identification de facteurs de protection			
Facteurs de risque	Priorité (cochez)*		
	Élevée	Moyenne	Faible
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précision/groupe concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Légende :

- **PRIORITÉ ÉLEVÉE**= facteur de risque MAJEUR qui affecte les équipes de travail au quotidien, ou de façon importante, et qui doit être discuté en premier
- **PRIORITÉ MOYENNE**= facteur de risque important, qui a un impact non négligeable sur les équipes de travail, et qui devra être réglé assez rapidement
- **PRIORITÉ FAIBLE**= facteur de risque identifié dans l'organisation qui devra être examiné, mais à plus long terme

